

REPUBLIQUE GABONAISE



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION INTERMINISTERIELLE GESTION ET CONTROLE DES RESSOURCES
ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET PETROLIERES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2015

Les PAP sont présentés dans des documents mission par mission.

La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.

La présentation de chaque mission détaille :

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme détaille :

La présentation du cadrage stratégique du programme :

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

La justification des crédits au premier franc CFA

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
<u>MISSION GESTION ET CONTROLE DES RESSOURCES ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET PETROLIERES</u>	6
PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION	7
PERIMETRE DE LA MISSION	7
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	7
PRINCIPALES REFORMES	7
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	8
RECAPITULATION DES CREDITS	13
<u>PROGRAMME GESTION, PROMOTION ET VALORISATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES</u>	16
PRESENTATION DU PROGRAMME	17
PERIMETRE DU PROGRAMME	17
PRESENTATION DES ACTIONS	18
CADRAGE STRATEGIQUE	20
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	20
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	21
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	26
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	26
DEPENSES FISCALES	28
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	29
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	31
DEPENSES DE PERSONNEL	31
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	33
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES DIRECTIONS TECHNIQUES	34
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES OPERATEURS	35
DEPENSES DE TRANSFERTS	36
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	37
AUTRES DEPENSES	41
<u>PROGRAMME GESTION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ASSAINISSEMENT</u>	42
PRESENTATION DU PROGRAMME	43
PERIMETRE DU PROGRAMME	43
PRESENTATION DES ACTIONS	44
CADRAGE STRATEGIQUE	45
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	45
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	48
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	52
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	52
DEPENSES FISCALES	52
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	53
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	55
DEPENSES DE PERSONNEL	55
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	57
DEPENSES DE TRANSFERTS	61
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	62

PROGRAMME GESTION DE LA RADIOACTIVITE	64
--	-----------

PRESENTATION DU PROGRAMME	65
PERIMETRE DU PROGRAMME	65
PRESENTATION DES ACTIONS	66
CADRAGE STRATEGIQUE	67
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	67
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	68
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	72
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	72
DEPENSES FISCALES	73
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	74
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	75
DEPENSES DE PERSONNEL	75
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	77
DEPENSES DE TRANSFERTS	78
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	79

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET NUCLEAIRES	80
--	-----------

PRESENTATION DU PROGRAMME	81
PERIMETRE DU PROGRAMME	81
PRESENTATION DES ACTIONS	82
CADRAGE STRATEGIQUE	84
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	84
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	86
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	91
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	91
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	92
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	93
DEPENSES DE PERSONNEL	93
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	95
DEPENSES DE TRANSFERTS	96
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	96
AUTRES DEPENSES	97

PROGRAMME CONTROLE ET GESTION DES ACTIVITES PETROLIERES	98
--	-----------

PRESENTATION DU PROGRAMME	99
PERIMETRE DU PROGRAMME	99
PRESENTATION DES ACTIONS	99
CADRAGE STRATEGIQUE	101
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	101
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	102
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	107
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	107
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	109
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	110
DEPENSES DE PERSONNEL	110
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	112
DEPENSES DE TRANSFERTS	114
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	115

<u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE GESTION ET DE CONTROLE DES RESSOURCES PETROLIERES</u>	116
PRESENTATION DU PROGRAMME	117
PERIMETRE DU PROGRAMME	117
PRESENTATION DES ACTIONS	118
CADRAGE STRATEGIQUE	120
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	120
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	122
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	129
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	129
DEPENSES FISCALES	130
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	130
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	131
DEPENSES DE PERSONNEL	131
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	133
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	134
AUTRES DEPENSES	134

MISSION GESTION ET CONTROLE DES RESSOURCES ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET PETROLIERES

PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION

NOM DES MINISTRES : **Désiré GUEDON** et **Etienne Dieudonné NGOUBOU**

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières » portée par **Messieurs Désiré GUEDON et Etienne Dieudonné NGOUBOU**, respectivement Ministres de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, du Pétrole et des Hydrocarbures, vise à :

- optimiser les ressources pétrolières à travers la relance de l'exploitation pétrolière, la mise en œuvre d'un dispositif juridique attractif pour l'investissement international et le développement de la production de gaz naturel ;
- développer la production énergétique afin de couvrir l'ensemble des besoins énergétiques du Gabon par une offre compétitive, durable et créatrice d'emploi ;
- en matière hydraulique, à garantir aux populations un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement dans un cadre de vie sain et amélioré sur l'ensemble du territoire ;
- en matière de ressources nucléaires, à concourir à la protection de l'ensemble de la population et de l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants.

La mission gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières doit être mise en cohérence avec les missions mises en œuvre dans le Ministère de la Santé, le Ministère en charge de la Promotion des Investissements, des Travaux Publics et de l'Habitat, le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, le Ministère en charge de la Sécurité Publique, le Ministère en charge de l'Economie, et le Ministère en charge du Budget et de la Fonction Publique.

La mission gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières comprend six programmes :

- le programme gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques ;
- le programme gestion des ressources hydrauliques et assainissement ;
- le programme gestion de la radioactivité ;
- le programme pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires ;
- le programme gestion et contrôle des activités pétrolières ;
- le programme pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures.

Aussi, il convient de préciser que la fonction soutien a fortement été impactée par une récente recomposition de l'ancien Ministère du pétrole, de l'énergie et des ressources hydrauliques en deux ministères distincts (Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques - Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures). Chacun des deux nouveaux ministères devait être doté d'un Secrétariat général spécifique.

Le premier (le programme pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires) correspond au périmètre du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, le second (le programme pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures) au périmètre du Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les textes d'orientation de la mission sont : le plan stratégique Gabon émergent, le plan sectoriel mines et hydrocarbures, le plan sectoriel électricité, le plan sectoriel habitat et développement humain et le plan sectoriel santé et protection sociale, le schéma national des infrastructures et le plan eau assainissement 2010-2020.

En outre, la mission gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières s'est également référée à la loi n°020/2005 fixant les règles de création et de gestion des services de l'Etat, la loi n°14/62, portant institution d'un code minier en République Gabonaise, la loi n°11/2001 du 12 décembre 2001 fixant les orientations de la politique de prévention et de protection contre les rayonnements ionisants, le décret n°269/PR/MMEPRH du 17 mai 2010 portant attribution et organisation du Ministère des Mines, l'Energie du Pétrole et des Ressources Hydrauliques et le décret n° 0136 /PR/MERH portant attribution et organisation du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques du 17 mai 2010.

PRINCIPALES REFORMES

Le rôle névralgique des ressources pétrolières, qualifiées de « carburant de l'Emergence », dans la réalisation du Plan Stratégique Gabon Emergent impose des réformes constantes et fortement soutenues.

De même, le développement du secteur industriel, pilier important du projet de société de son Excellence Monsieur le Président de la République Chef de l'Etat engendrera une demande accrue de la production énergétique et de celle des ressources hydrauliques.

A cet effet, les crédits alloués à la mission ressources énergétiques, hydrauliques et pétrolières connaîtront inéluctablement une évolution considérable du fait des réformes institutionnelles engagées dans l'organisation des deux départements ministériels.

La séparation intervenue de l'ancien ministère en deux entités ministérielles distinctes constitue l'autre réforme importante : la mission concerne deux Ministères distincts et elle se trouve ainsi portée par deux Ministres. Il en résulte deux programmes soutien, comme indiqué plus haut, pilotés par deux Secrétaires généraux distincts.

Cette situation aura besoin d'être gérée avec soin, en termes de décisions importantes et d'actions de gestion. Le choix transitoire a été jusqu'ici de désigner un même Point focal pour les deux programmes de soutien et pilotage. Un certain nombre de mutualisations pourront être envisagées sans qu'elles mettent en cause l'autorité respective des deux ministres.

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF N°1 : AMELIORER L'OFFRE DE PRODUCTION ELECTRIQUE

Objectif issu du programme gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Mettre en service de Grand Poubara (160 MW) ;
- Mettre en service de la centrale thermique à gaz de Port-Gentil (52,5 MW) ;
- Mettre en service de la microcentrale d'Iboundji (400 kW) ;
- Atteindre 80% en taux d'exécution de microcentrale de Malinga (1,4 MW) ;
- Poursuivre et atteindre 50% du taux d'exécution du Barrage Impératrice (84 MW);
- Poursuivre et atteindre 50% du taux d'exécution du Barrage Fé II (36 MW).

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
1° Puissance installée	MW	374	374	444	657,4	657,4	1200 (2020)
2° Puissance productible	GWh	1752	1752	1848	1948	2048	4900 (2020)
3° Taux d'avancement du Barrage Grand Poubara	%	0	90	98	100	100	100 (2015)
4° Taux d'avancement des travaux de la Centrale thermique Port-Gentil	%	0	90	95	100	100	100 (2015)
5° Taux d'avancement des travaux du Barrage hydroélectrique des chutes de l'impératrice	%	0	0	20	50	75	100 (2017)
6° Taux d'avancement des travaux du Barrage hydroélectrique des chutes Fé2	%	0	0	20	50	75	100(2017)
7° Taux d'avancement des travaux de la microcentrale d'Iboundji	%	0	40	95	100	100	100 (2015)
8° Taux d'avancement des travaux de la microcentrale de Malinga	%	0	30	35	80	100	100 (2016)

Source des données : DGE. Rapports annuels SEEG 2010-2012, chantiers, Opérateurs/Partenaires.

Précisions méthodologiques :

Le supplément de puissance installé est égal à la capacité du Grand Poubara (160 MW) + la capacité de la Centrale thermique Port Gentil (52,5 MW) + la capacité de la microcentrale Iboundji (0,4 MW), soit 212,9 MW.
La puissance productible est égale à la puissance annuelle globale facturée par le distributeur d'électricité.

Indicateur 1 - Puissance installée

Mode de calcul : La puissance installée correspond à l'addition du supplément de puissance installée (année n-1) à la capacité de puissance déjà existante (année n).

Indicateur 2 - Puissance productible :

Mode de calcul : le nombre de kW produit par heure est comptabilisé sur l'année n.

Indicateurs de 3 à 8 - Taux d'avancement

Mode de calcul : ratio entre le nombre d'actions réalisées (numérateur) et le nombre d'actions totales prévues et programmées (dénominateur).

OBJECTIF N°2 : PARVENIR A SATISFAIRE LES BESOINS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT POUR TOUS LES USAGES D'ICI FIN 2016

Objectif issu du programme gestion des ressources hydrauliques et assainissement

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Avoir validé l'ensemble des schémas directeurs eau et assainissement du Gabon (hors Libreville).
- Avoir validé l'étude de faisabilité des eaux usées du Grand Libreville et démarré les études d'ingénierie des projets des eaux usées du Grand Libreville.
- Parvenir à réhabiliter 10 stations hydrométriques sur 20.
- Parvenir à accroître le taux de desserte en eau potable de 65% à 85% en milieu urbain et de 37% à 69% en milieu rural en 2015.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la rédaction du rapport du Plan Stratégique Assainissement du Gabon (hors Libreville)	%	N/A	90	25	100	100	100
Taux d'avancement de rédaction du rapport du Schéma Directeur en eau potable du Gabon (hors Libreville)	%	N/A	75	25	100	100	100
Taux d'avancement du rapport de l'étude de faisabilité des eaux usées du Grand Libreville	%	N/A	N/A	N/A	100	100	100
Taux d'avancement des études d'ingénierie des projets des eaux usées du Grand Libreville	%	N/A	N/A	N/A	10	100	100
Taux de réhabilitation des stations hydrométriques	%	0	0	0	50	100	100
Taux de desserte en milieu urbain	%	65	65	65	85	100	100
Taux de desserte en milieu rural	%	37	42	42	53	69	100

Source des données :

- Direction Générale des Ressources Hydrauliques (DGRH) ;
- Agence Nationale des Grands Travaux (ANGT)
- Rapport annuel 2013 de la SEEG ;
- Direction Générale de la Statistique (DGS)

Précisions méthodologiques :

Taux d'avancement de la rédaction du rapport du « Plan Stratégique Assainissement du Gabon (hors Libreville) :

- La rédaction a démarré en 2014 ;
- Mode de calcul : ratio entre le nombre de tâches réalisées (numérateur) et le nombre de tâches prévues dans le chronogramme (dénominateur).

Taux d'avancement de rédaction du rapport du Schéma Directeur en eau potable du Gabon (hors Libreville) :

- La rédaction a démarré en 2014 ;
- Mode de calcul : ratio entre le nombre de tâches réalisées (numérateur) et le nombre de tâches prévues dans le chronogramme (dénominateur).

Taux d'avancement du rapport de l'étude de faisabilité des eaux usées du Grand Libreville :

- La rédaction du rapport est confiée à l'ANGT. L'étude de faisabilité est prévue de démarrer et de s'achever en 2015 ;
- Mode de calcul : ratio entre le nombre de tâches réalisées (numérateur) et le nombre de tâches prévues dans le chronogramme (dénominateur).

Taux d'avancement des études d'ingénierie des projets des eaux usées du Grand Libreville :

- La rédaction du rapport est confiée à l'ANGT. Elle démarre à la fin de l'étude de faisabilité.
- Mode de calcul : ratio entre le nombre de tâches réalisées (numérateur) et le nombre de tâches prévues dans le chronogramme (dénominateur).

Taux de réhabilitation des stations hydrométriques :

- C'est un projet financé en partie par la CYCOS (organisme de la CEAC). L'opération de réhabilitation doit démarrer en 2015 ;
- Mode de calcul : ratio entre le nombre de stations réhabilitées (numérateur) et le nombre de stations à réhabiliter (dénominateur).

Taux de desserte en milieu urbain :

- Cet indicateur fait figurer le taux de desserte urbain. Le taux est calculé sur base du recensement général de la population. On ne dispose pas encore des données issues du recensement de 2013. Ce taux sera réactualisé sur la base du dernier recensement. Le taux indiqué dans le tableau est donné à titre indicatif.
- Mode calcul : ratio entre la population urbaine desservie (numérateur) et la population urbaine à desservir (dénominateur)

Taux de desserte en milieu rural :

- Cet indicateur fait figurer le taux de desserte rural. Le taux est calculé sur base du recensement général de la population. On ne dispose pas encore des données issues du recensement de 2013. Ce taux sera réactualisé sur la base du dernier recensement. Le taux indiqué dans le tableau est donné à titre indicatif ;
- Mode calcul : ratio entre la population rurale desservie (numérateur) et la population rurale à desservir (dénominateur).

OBJECTIF N°3 : POURSUIVRE LA PHASE PILOTE DE SUIVI DOSIMETRIQUE

Objectif issu du programme gestion de la radioactivité

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Assurer le suivi dosimétrique de cent cinquante (150) personnes sur un échantillon de personnes professionnellement exposées.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Professionnels exposés bénéficiant d'un suivi dosimétrique	Nombre	ND	38	38	150	300	300 (2016)

Source des données : Service de Dosimétrie de la Direction des Services Techniques de la DGTN

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul de l'indicateur : l'indicateur correspond à un échantillon de personnes professionnellement exposées bénéficiant d'un suivi dosimétrique par la DGTN. Il s'agit d'un simple décompte arithmétique :

- En 2014, trente-huit (8) personnes ont été suivies ;
- En 2015 : à ces trente-huit (38) personnes seront ajoutées cent douze (112) autres, pour atteindre le total de cent cinquante (150) personnes ;
- En 2016 (*qui correspond également à la cible pluriannuelle*), cent cinquante (150) autres personnes seront ajoutées aux premières cent cinquante (150) pour atteindre le total de trois cent (300) personnes prises comme cibles pour la phase pilote.

OBJECTIF N°4 : AMELIORER LE SYSTEME DE MANAGEMENT

Objectif issu du programme Pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- 5 manuels des procédures sont élaborés et adoptés ;
- 3 missions d'inspection sont réalisées ;
- 7 entités administratives du Ministère sont inspectées ;
- 1 outil de reporting est élaboré et validé
- 1 modèle de rapport d'activités est élaboré et validé

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Manuels des procédures	nombre	0	10	2	5	8	10 (2017)
Missions d'inspection	nombre	-	3	0	3	4	5 (2017)
Entités inspectées	nombre	-	6	6	7	9	10 (2017)
Outils de reporting élaborés et validés	nombre	0	1	0	1	1	1 (2015)
modèle de rapport d'activités élaboré et validé	Nombre	0	1	0	1	1	1 (2015)

Source des données : l'ensemble des informations sur les indicateurs ci-dessus énumérés proviennent du Secrétariat Général et de l'Inspection Général des Services.

Précisions méthodologiques : Tous ces indicateurs se mesurent en nombre par rapport à leur réalisation ou par comptage.

RECAPITULATION DES CREDITS

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2015	Votés en LF pour 2014	Demandés pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2015
N°1	Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	6 059 926 165	24 527 772 709	0	6 059 926 165	24 527 772 709	0
01	Développement des infrastructures énergie électriques	653 686 165	10 213 115 410	0	653 686 165	10 213 115 410	0
02	Développement des énergies renouvelables		100 066 145	0		100 066 145	0
03	Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu Urbain		12 170 756 930	0		12 170 756 930	0
04	Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu Rural	5 400 000 000	2 043 834 224	0	5 400 000 000	2 043 834 224	0
05	Maîtrise de l'énergie	0	0	0	6 400 000	0	0
N°2	Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	13 578 329 280	38 412 681 081	0	13 578 329 280	38 412 681 081	0
01	Gestion et planification de la ressource en eau et des Services d'assainissement	1 571 069 280	2 517 297 333	0	1 571 069 280	2 517 297 333	0
02	Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement	12 007 260 000	35 895 383 748	0	12 007 260 000	35 895 383 748	0
N°3	Gestion de la radioactivité	70 267 299	196 377 980	0	70 267 299	196 377 980	0
01	Normes en matière de radioactivité	23 840 000	75 000 000	0	23 840 000	75 000 000	0
02	Contrôle de l'utilisation de source de Rayonnements ionisants		121 377 980	0		121 377 980	0
N°4	Pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires	161 167 974	492 096 274	0	161 167 974	492 096 274	0
01	Pilotage de la stratégie ministérielle	32 942 000	32 187 638	0	32 942 000	32 187 638	0
02	Coordination administrative		459 908 636	0		459 908 636	0
N°5	Gestion et contrôle des activités pétrolières	652 385 867	1 860 243 651	0	652 385 867	1 860 243 651	0
01	Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures	87 200 584	1 271 402 759	0	87 200 584	1 271 402 759	0
02	Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures	563 585 283	101 635 606	0	563 585 283	101 635 606	0
03	Valorisation et Commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés	1 600 000	408 901 336		1 600 000	408 901 336	
04	Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières		578 303 950	0		578 303 950	0
N°6	Pilotage et soutien à la politique pétrolière et d'hydrocarbures	74 490 534	268 207 137	0	74 490 534	268 207 137	0
01	Pilotage de la stratégie ministérielle	9 552 000	160 450 000	0	9 552 000	160 450 000	0
02	Coordination administrative	64 938 534	107 757 137	0	64 938 534	107 757 137	0
Total pour la mission		20 596 567 119	65 606 480 832	0	20 596 567 119	65 606 480 832	0

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévus en 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévus en 2015
N°1 : Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	6 059 926 165	24 527 772 709	-	6 059 926 165	24 527 772 709	-
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	27 312 000	27 312 000	-	27 312 000	27 312 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	35 170 192	36 274 696	-	35 170 192	36 274 696	-
Titre 4. Dépenses de transfert	97 443 973	178 886 617	-	97 443 973	178 886 617	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	5 900 000 000	24 285 299 396	-	5 900 000 000	24 285 299 396	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°2 : Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	13 578 329 280	38 412 681 081	-	3 578 329 280	38 412 681 081	-
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	10 956 000	10 956 000	-	10 956 000	10 956 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	67 373 280	48 506 147	-	67 373 280	48 506 147	-
Titre 4. Dépenses de transfert	-	6 000 000	-	-	6 000 000	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	13 500 000 000	38 347 218 934	-	13 500 000 000	38 347 218 934	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°3 : Gestion de la radioactivité	70 267 299	196 377 980	-	70 267 299	196 377 980	-
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	5 712 000	5 712 000	-	5 712 000	5 712 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	40 715 299	35 665 980	-	40 715 299	35 665 980	-
Titre 4. Dépenses de transfert	23 840 000	75 000 000	-	23 840 000	75 000 000	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	80 000 000	-	-	80 000 000	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°4 : Pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires	161 167 974	492 096 274	-	161 167 974	492 096 274	-
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	45 378 000	45 378 000	-	56 628 000	45 378 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	115 789 974	111 942 065	-	493 189 081	111 942 065	-
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	334 776 209	-	-	334 776 209	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°5 : Gestion et contrôle des activités pétrolières	652 385 867	2 360 243 651	-	652 385 867	2 360 243 651	-
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	120 694 000	120 694 000	-	120 694 000	120 694 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	531 691 867	353 600 000	-	531 691 867	353 600 000	-
Titre 4. Dépenses de transfert	-	385 949 651	-	-	385 949 651	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	1 500 000 000	-	100 000 000	1 000 000 000	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°6 : Pilotage et soutien à la politique pétrolière et d'hydrocarbures	74 490 534	268 207 137	-	74 490 534	268 207 137	-
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	39 756 000	160 450 000	-	39 756 000	160 450 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	34 734 534	107 757 137	-	34 734 534	107 757 137	-
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	0	-	-	0	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la mission	20 596 567 119	65 606 480 832	-	20 596 567 119	65 606 480 832	-

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévus en 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP (2) et autres ressources prévus en 2015
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	249 808 000	249 808 000	-	249 808 000	249 808 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	825 475 146	643 746 025	-	825 475 146	643 746 025	-
Titre 4. Dépenses de transfert	121 283 973	645 836 268	-	121 283 973	645 836 268	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	19 400 000 000	64 047 294 539	-	19 400 000 000	64 047 294 539	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

PROGRAMME GESTION, PROMOTION ET VALORISATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

C'est le décret n° 0136 /PR/MERH portant attribution et organisation du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques du 17 mai 2010 qui crée la Direction Générale de l'Energie (DGE).

Le programme « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » exprime les orientations et la politique du Gouvernement en matière d'énergie électrique. Ce programme est mis en œuvre par la Direction Générale de l'Energie (DGE). La DGE comprend trois directions techniques : la Direction de l'électricité, la Direction des énergies nouvelles et renouvelables et la Direction de la maîtrise de l'énergie.

Le champ de ce programme couvre :

- l'étude et la mise en œuvre des moyens propres à satisfaire les besoins de l'ensemble des activités du pays et de développer l'utilisation de l'énergie ;
- la proposition des textes législatifs et réglementaires ayant trait au secteur de l'énergie ;
- la veille à l'application des lois et règlements en vigueur dans le secteur de l'énergie ;
- tous les contrôles techniques sur les installations électriques ;
- tous les contrôles administratifs et financiers sur les entreprises et établissements opérant dans le secteur de l'énergie ;
- l'élaboration des plans de développement de toute forme d'énergie, le contrôle de leur réalisation et l'orientation des choix des équipements ;
- les études, l'établissement des marchés et le contrôle de la réalisation des projets dont le ministère assure la mise en œuvre ;
- l'assistance et le conseil des collectivités publiques ou tout promoteur privé dans leurs relations avec les opérateurs ;
- la promotion de l'utilisation des énergies nouvelles ;
- l'étude de toute question d'ordre administratif, technique, économique ou financier relative à l'utilisation des énergies et techniques nouvelles ;
- la promotion des actions de maîtrise d'énergie visant à rationaliser la demande d'énergie et à en maîtriser la croissance ;
- l'établissement et la tenue à jour de l'inventaire des ressources énergétiques ;
- la contribution à l'élaboration chaque année, en collaboration avec les autres services concernés, du bilan énergétique national.

Le programme ne couvre pas :

- l'assainissement et la construction des routes et voies d'accès reliant les villes principales aux sites où sont réalisés les projets ;
- la construction des systèmes d'adduction d'eau potable ;
- l'aménagement des voiries et infrastructures communales ou départementales.
- de manière générale, toute activité sans lien direct avec soit le secteur, soit avec les projets mis en œuvre.

Ce programme, piloté par le Directeur Général de l'Energie, doit être en articulation avec les programmes « Gestion des ressources hydrauliques », « Infrastructures et transports », « Habitat ». Il regroupe cinq actions principales que sont :

- Développement des infrastructures d'énergie électrique ;
- Développement des énergies renouvelables ;
- Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain ;
- Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu rural ;
- Maîtrise de l'énergie.

Dans le cadre de ce programme, plusieurs structures interviennent soit au titre d'opérateurs, soit au titre de partenaires :

- Partenaires : SETEG, SEEG.
- Opérateurs : ARSEE, CNEE, SPTEG, SPSEEA, ANGT.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES

L'action n°1 est rattachée au Responsable de l'Unité Opérationnelle (RUO) « Electricité », il est placé sous l'autorité du Responsable de Programme (RPROG).

L'action concerne toute activité menée pour la conception, les études et la mise en œuvre des unités de production, de transport et de distribution de l'électricité au niveau national. Elle recouvre le renforcement de la capacité installée et la construction des postes de transformation ;

La mise œuvre opérationnelle de cette action est du ressort de la Direction de l'électricité à travers ses trois services :

- le service production de l'électricité ;
- le service transport de l'électricité ;
- le service distribution de l'électricité.

ACTION N° 2 : DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

L'action n°2 est rattachée au Responsable de l'Unité Opérationnelle (RUO) « Energies renouvelables », il est placé sous l'autorité du Responsable de Programme (RPROG).

L'action « développement des énergies renouvelables » recouvre la construction des unités de production d'énergie propre (éolien, solaire, biogaz) et la construction des réseaux associés aux unités de production.

La mise œuvre opérationnelle de cette action est du ressort de la Direction des énergies nouvelles et renouvelables à travers ses trois services :

- le service des énergies nouvelles et renouvelables ;
- le service de l'électrification rurale décentralisé ;
- le service de la maintenance et de l'entretien des équipements.

ACTION N° 3 : ELECTRIFICATION ET CONTROLE DU SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE EN MILIEU URBAIN

Cette action est sous la responsabilité du Responsable d'unité opérationnelle (RUO) qui en est directement rattaché au RBOP. Les activités portent essentiellement sur le contrôle, la coordination et la mise en œuvre de la politique de l'électricité en milieu urbain.

L'« électrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain » recouvre le renforcement de la capacité installée ; la construction des réseaux de transports et de distribution ; la construction des postes de transformation

La mise œuvre opérationnelle de cette action est du ressort de la Direction de l'électricité à travers ses trois services :

- le service production de l'électricité ;
- le service transport de l'électricité ;
- le service distribution de l'électricité.

ACTION N° 4 : ELECTRIFICATION ET CONTROLE DU SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE EN MILIEU RURAL

L'action « électrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu rural » recouvre :

- la construction des systèmes de production électriques isolés (solaire, éolien, biogaz, micro-hydroélectricité) ;
- la construction des réseaux de transport et de distribution allégés de l'électricité (câble de garde isolé, SWER).

La mise œuvre opérationnelle de cette action est du ressort de la Direction des énergies nouvelles et renouvelables à travers les services :

- le service des énergies nouvelles et renouvelables ;
- le service de l'électrification rurale décentralisé ;
- le service de la maintenance et entretien des équipements.

ACTION N° 5 : MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

L'action n°5 est rattachée au Responsable de l'Unité Opérationnelle (RUO) « Maîtrise de l'Energie », il est placé sous l'autorité du Responsable de Programme (RPROG).

Elle recouvre :

- la mise en place d'un diagnostic énergétique dans les bâtiments publics;
- la mise en place d'un diagnostic énergétique dans les bâtiments industriels;
- l'élaboration d'un code d'efficacité énergétique ;
- la réalisation des audits énergétiques des secteurs public et privé.

La mise œuvre opérationnelle de cette action est du ressort de la Direction de la Maîtrise de l'Energie à travers les services suivants :

- le service de la Réglementation et de la Normalisation;
- le service Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et l'industrie;
- le service Maîtrise de l'énergie dans les infrastructures et les transports

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le programme « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » a pour finalité d'assurer la disponibilité de la ressource énergétique pour améliorer le bien être social et soutenir le développement économique du Gabon. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) avec un ancrage au niveau des actions 65 à 73, tout en prenant en compte la satisfaction des attentes des citoyens, des usagers et contribuables.

- Les attentes des citoyens : l'accès à une électricité disponible et de bonne qualité ; l'accès à l'électricité à moindre coût.
- Les attentes des usagers : un service public de qualité ; la mise en œuvre d'une politique attractive du secteur énergie.
- Les attentes des contribuables : efficacité dans la gestion du Service public et de l'impôt ; un coût raisonnable d'imposition.

Dans sa réalisation, le programme dispose des ressources financières issues de l'Etat et des partenaires bilatéraux, il peut prendre appui sur un potentiel humain suffisamment qualifié pour la conduite des projets. La DGE a notamment bénéficié du transfert de compétence lié à la formation et aux missions de terrain. Le fait que tous les projets soient répartis sur le territoire national représente un point de satisfaction

En revanche, un certain nombre de difficultés sont à surmonter. Ce sont en particulier :

- un cadre institutionnel et réglementaire non abouti,
- un transfert total ou partiel de la gestion d'un certain nombre de projets dont la paternité est à la DGE au profit de l'ANGT ;
- l'insuffisance des moyens matériels et financiers nécessaires aux missions de contrôles ;
- le chevauchement de compétence entre la DGE, les entités sous tutelle et l'ANGT

ENJEUX

- Enjeu 1 : Parvenir à augmenter la puissance installée et devenir à terme un pays exportateur d'énergie
- Enjeu 2 : Parvenir à développer les énergies renouvelables
- Enjeu 3 : Garantir l'accès à l'électricité sur l'ensemble du territoire à tous les Gabonais
- Enjeu 4 : Parvenir à mieux maîtriser les consommations d'énergie
- Enjeu 5 : Améliorer la régulation des activités du secteur

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : AMELIORER L'OFFRE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

- Résultat annuel attendu 1 : mettre en service le Grand Poubara (160 MW)
- Résultat annuel attendu 2 : mettre en service de la centrale thermique à gaz de Port-Gentil (52,5 MW)
- Résultat annuel attendu 3 : mettre en service la microcentrale d'Iboundji (400 kW)
- Résultat annuel attendu 4 : atteindre 80% en taux d'exécution de microcentrale de Malinga (1,4 MW)
- Résultat annuel attendu 5 : poursuivre et atteindre 50% du taux d'exécution du Barrage hydroélectrique des chutes Impératrice (84 MW)
- Résultat annuel attendu 6 : poursuivre et atteindre 50% du taux d'exécution du Barrage hydroélectrique des chutes Fé II (36 MW).

OBJECTIF N°2 : POURSUIVRE LA CONSTRUCTION DU RESEAU NATIONAL DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

- Résultat annuel attendu 1 : réaliser 129 km de lignes de distribution d'énergie électrique
- Résultat annuel attendu 2 : réaliser 465 km de lignes de transport d'énergie électrique
- Résultat annuel attendu 3 : construire 3 nouveaux postes de transformation haute tension

OBJECTIF N°3 : METTRE EN PLACE UNE BANQUE D'ETUDES DU SECTEUR ENERGIE

- Résultat annuel attendu 1 : finaliser 4 études
- Résultat annuel attendu 2 : démarrer 4 nouvelles études
- Résultat annuel attendu 3 : atteindre 30 % d'avancement de chaque nouvelle étude à mener

OBJECTIF N°4 : GARANTIR LA SURETE DES OUVRAGES ET LA REGULATION DES ACTIVITES DU SECTEUR

- Résultat annuel attendu 1 : mettre en sûreté l'entrepôt d'explosifs d'Alénakiri (centrale thermique à gaz d'Alénakiri) ;
- Résultat annuel attendu 2 : parvenir à traiter 250 réclamations des usagers/clients (ARSEE).

OBJECTIF N°1 : AMELIORER L'OFFRE DE PRODUCTION ELECTRIQUE**Type de finalité des résultats visés**

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Mettre en service de Grand Poubara (160 MW) ;
- Mettre en service de la centrale thermique à gaz de Port-Gentil (52,5 MW) ;
- Mettre en service de la microcentrale d'Iboundji (400 kW) ;
- Atteindre 80% en taux d'exécution de microcentrale de Malinga (1,4 MW) ;
- Poursuivre et atteindre 50% du taux d'exécution du Barrage Impératrice (84 MW);
- Poursuivre et atteindre 50% du taux d'exécution du Barrage Fé II (36 MW).

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
1° Puissance installée	MW	374	374	444	657,4	657,4	1200 (2020)
2° Puissance productible	GWh	1752	1752	1848	1948	2048	4900 (2020)
3° Taux d'avancement du Barrage Grand Poubara	%	0	90	98	100	100	100 (2015)
4° Taux d'avancement des travaux de la Centrale thermique Port-Gentil	%	0	90	95	100	100	100 (2015)
5° Taux d'avancement des travaux du Barrage hydroélectrique des chutes de l'impératrice	%	0	0	20	50	75	100 (2017)
6° Taux d'avancement des travaux du Barrage hydroélectrique des chutes Fé2	%	0	0	20	50	75	100 (2017)
7° Taux d'avancement des travaux de la microcentrale d'Iboundji	%	0	40	95	100	100	100 (2015)
8° Taux d'avancement des travaux de la microcentrale de Malinga	%	0	30	35	80	100	100 (2016)

Source des données : DGE. Rapports annuels SEEG 2010-2012, chantiers, Opérateurs/Partenaires.

Précisions méthodologiques :

Le supplément de puissance installé est égal à la capacité du Grand Poubara (160 MW) + la capacité de la Centrale thermique Port Gentil (52,5 MW) + la capacité de la microcentrale Iboundji (0,4 MW), soit 212,9 MW.

La puissance productible est égale à la puissance annuelle globale facturée par le distributeur d'électricité.

Indicateur 1 - Puissance installée

Mode de calcul : La puissance installée correspond à l'addition du supplément de puissance installée (année n-1) à la capacité de puissance déjà existante (année n).

Indicateur 2 - Puissance productible :

Mode de calcul : le nombre de kW produit par heure est comptabilisé sur l'année n.

Indicateurs de 3 à 8 - Taux d'avancement

Mode de calcul : ratio entre le nombre d'actions réalisées (numérateur) et le nombre d'actions totales prévues et programmées (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Finaliser la phase 1 (160 MW) du Grand Poubara ;
- Finaliser la phase 1 de la Centrale thermique à gaz de Port-Gentil (52,5 MW) ;
- Reprendre les travaux du Barrage hydroélectrique des chutes de l'Impératrice (84 MW) ;
- Reprendre les travaux du Barrage hydroélectrique des chutes Fé 2 (36 MW) ;
- Finaliser les travaux d'aménagement de la micro centrale hydroélectrique d'Iboundji 400 KW ;
- Reprendre les travaux de la microcentrale hydroélectrique de Malinga (1,4 MW).

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Sinohydro prend part à la stratégie d'actions sur Grand Poubara et la société ACCIONA prend part à stratégie d'action liée à l'indicateur sur les microcentrales et Téléménia pour la centrale thermique à gaz de Port-Gentil. Leur contribution est essentiellement fondée sur de l'appui technique (études, maîtrise d'ouvrages, transfert de compétence) et le financement de projets (accords bilatéraux)

OBJECTIF N°2 : POURSUIVRE LA CONSTRUCTION DU RESEAU NATIONAL DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Réaliser 465 km linéaires de lignes de transport d'énergie électrique.
- Réaliser 129 km linéaires de ligne de distribution électriques moyenne tension.
- Construire 3 postes de transformation haute tension.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
1° Evolution de la longueur du réseau national du transport d'énergie	Km	4 553	4 653	4 853	5318	5 418	5 818
2° Evolution de la longueur du réseau national de distribution d'énergie	Km	-	-	-	129	150	-
3° Nombre de postes HT construit	nombre				3	1	-

Source des données : DGE. Rapports annuels SEEG 2010-2012, chantiers, Opérateurs/Partenaires.

Précisions méthodologiques :

Indicateur - Evolution de la longueur du réseau de transport en km linéaires

Mode de calcul : la longueur du réseau s'obtient par l'addition du supplément de longueur de transport posé à la longueur du réseau national préexistante de transport d'énergie (soit 4 853 km disponibles en 2014 + le supplément réalisé en 2015)

Indicateur - Evolution de la longueur du réseau de distribution d'énergie en km linéaires

Mode de calcul : la longueur du réseau s'obtient par l'addition du supplément de longueur de distribution posé à la longueur du réseau national préexistant de distribution d'énergie (soit 129 km + le supplément réalisé en 2015).

Indicateur – Nombre de postes HT

Mode de calcul : simple comptage

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Poursuivre la phase II du projet de sécurisation du RIC de Libreville (90 kV sur 100 km)
- Poursuivre la construction de la ligne Franceville-Andjogo-Okondja (30 kV/125 km) ;
- Finaliser les travaux de construction du RIC de la Province du Woleu-Ntem, phase I;

- Construire le Réseau National de Transport d'Electricité (RNTE) – Phase I: Fougamou – Lambaréné – Ekouk – Ntoun II (225 kV/290 km) ;
- Construire le Réseau National de Transport d'Electricité – Phase II: Ekouk – Bifoun - Gare Alembé- Mitzi (225kV/143 km) ;
- Construire 3 nouveaux postes de transformation Haute tension.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Les structures Pol Energy et China Petroleum Pipeline (CPP) prennent part à l'atteinte de cet objectif. Leur contribution est essentiellement fondée sur de l'appui technique (études, maîtrise d'ouvrages, transfert de compétence) et le financement de projets (accords bilatéraux).

OBJECTIF N°3 : METTRE EN PLACE UNE BANQUE D'ETUDES DU SECTEUR ENERGIE

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Finaliser 4 études sectorielles ;
- Démarrer 4 nouvelles études ;
- Atteindre 30 % d'avancement de chaque nouvelle étude à mener

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre d'études à finaliser	nombre	-	-	-	4	-	-
Nombre d'études à démarrer	nombre	-	-	-	4	-	-
Taux moyen d'avancement des 5 nouvelles études à mener	%	-	-	-	30	100	100

Source des données : Direction Générale de l'Energie (DGE), rapports annuels SEEG 2010-2012, chantiers, Opérateurs/Partenaires.

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul :

- additionner toutes les études finalisées ;
- faire une sommation des taux d'avancement moyenne de toutes les études menées.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Démarrer l'étude sur la mise en valeur du potentiel hydroélectrique de la Province de la Nyanga (Iroungou-Mongo) ;
- Finaliser l'étude d'évaluation du potentiel éolien et solaire des Parcs Nationaux (Pongara, Batékés et Moukalaba) ;
- Finaliser l'étude de pré faisabilité sur les microcentrales de moins de 1 MW ;
- Démarrer l'étude sur le Cours Moyen – Ogooué (convention signée) ;
- Finaliser l'étude d'électrification transfrontalière entre Boumango et Bambama au Congo (financement UE, contrat existant) ;
- Démarrer l'étude d'impact environnemental et social (EIES) de la microcentrale Dibwangui-Mandji ;
- Finaliser l'EIES de l'Aménagement hydroélectrique Ngoulmendjim et démarrer l'APD ;
- Démarrer l'étude de faisabilité du réseau national de transport d'électricité phase III Franceville-Alembé ;

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Les sociétés ACCIONA Engeneria, OTEC, AECOM et les Consultants, Hatch et GETEC sont les partenaires qui prennent part à l'atteinte de cet objectif. Leur contribution est essentiellement fondée sur l'appui technique (études, maîtrise d'ouvrages, transfert de compétence), le financement de projets (accords bilatéraux).

OBJECTIF N°4 : GARANTIR LA SURETE DES OUVRAGES ET LA REGULATION DES ACTIVITES DU SECTEUR

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Mettre en sureté la centrale thermique d'Alénakiri ;
- Traiter 250 réclamations des usagers/clients Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie (ARSEE).

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
1° Taux d'exécution des travaux de délocalisation de l'entrepôt explosifs Alénakiri	%	0	0	0	100	-	-
3° Nombre de réclamations clients/usagers traitées	nombre	-	-	-	250	300	550

Source des données : Direction Générale de l'Energie (DGE), rapports annuels SEEG 2010-2012, chantiers, Opérateurs/Partenaires.

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul indicateur 1 : faire un ratio entre le nombre d'actions réalisées et le nombre d'actions total ;

Mode de calcul indicateurs 2 : faire une soustraction entre la facture moyenne trimestrielle de l'année N-1 et celle de l'année N ;

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Délocaliser l'entrepôt d'explosifs d'Alénakiri (Centrale thermique d'Alénakiri/Owendo) par une entreprise assermentée ;
- Mettre en place en place une équipe de sensibilisation sur LBV et POG (ARSEE) ;
- Mettre en place une équipe d'agents pour le traitement des réclamations des usagers/clients (ARSEE).

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie), l'opérateur, apporte l'appui technique (études, maîtrise d'ouvrages, transfert de compétence).

Le partenaire Mika Services est en charge de la délocalisation de l'entrepôt d'explosifs d'Alénakiri.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandés pour 2015
N°1 Action : Développement des infrastructures énergie électriques	653 686 165	10 213 115 410	653 686 165	10 213 115 410
Titre 2. Dépenses de personnel	27 312 000	27 312 000	27 312 000	27 312 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	28 930 192	25 342 238	28 930 192	25 342 238
Titre 4. Dépenses de transfert	97 443 973	28 500 000	97 443 973	28 500 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	10 131 961 172	500 000 000	10 131 961 172
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
N°2 Action : Développement des énergies renouvelables	6 240 000	100 066 145	6 240 000	100 066 145
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	6 240 000	5 466 145	6 240 000	5 466 145
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	94 600 000	0	94 600 000
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
N°3 Action : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu Urbain		12 170 756 930		12 170 756 930
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	0	5 466 313	0	5 466 313
Titre 4. Dépenses de transfert	0	150 386 617	0	150 386 617
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	12 014 904 000	0	12 014 904 000
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
N°4 Action : Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu Rural	5 400 000 000	2 043 834 224	5 400 000 000	2 043 834 224
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	0	0	0	0
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	5 400 000 000	2 043 834 224	0	2 043 834 224
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
N°5 Action Maîtrise de l'énergie				
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	0	0	0	0
Titre 4. Dépenses de transfert (cotisations internationales)	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	6 059 926 165	24 527 772 709	6 059 926 165	24 527 772 709
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	27 312 000	0	27 312 000	
Titre 3. Dépenses de biens et services	35 170 192	36 274 696	35 170 192	36 274 696
Titre 4. Dépenses de transfert	97 443 973	178 886 000	97 443 973	178 886 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	5 900 000 000	24 285 299 396	5 900 000 000	24 285 299 396
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

- (1) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

PRESENTATION DES CREDITS OPERATEURS DE L'ETAT PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandés pour 2015
Opérateur ARSEE	200 484 932	178 886 000	80 183 850	178 886 000
N°1 Action : Développement des infrastructures énergie électriques	200 484 932	150 886 000	80 183 850	150 886 000
Titre 2. Dépenses de personnel	126 675 825	0	53 519 155	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	73 809 107	0	26 664 695	0
Titre 4. Dépenses de transfert		150 886 000		150 886 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Cotisations Internationales	0	28 000 000	0	28 000 000
N°1 Action : Développement des infrastructures énergie électriques	0		0	
Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	0	0	0	0
Titre 4. Dépenses de transfert		28 000 000		28 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0		0	
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Total Subventions	200 484 932	178 886 000	80 183 850	178 886 000

DEPENSES FISCALES

		(en millions de FCFA)		
Dépenses fiscales du programme		Chiffre 2013	Chiffre 2014	Prévision 2015
N°	Présentation	0	0	0
Coût total des dépenses fiscales		0	0	0

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Effectifs					
	Réalisation 2013	Ouverts en LF pour 2014	Répartition prévisionnelle 2015			Total
	(1)	(a)	Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	35	29	0	13	13	42
Solde forfaitaire globale (s1)	0	0	0	0	0	0
Catégorie A (s2)	28	24	0	13	13	37
Permanents	28	24	0	13	13	37
Non permanents	0	0	0	0	0	0
Catégorie B (s3)	7	5	0	0	0	5
Permanents	7	5	0	0	0	5
Non permanents	0	0	0	0	0	0
Catégorie C (s4)	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0
Main d'œuvre non permanente (t)	13	14	0	1	+1	15
Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t	48	43	0	14	14	57

Les 13 agents à recruter sont essentiellement du personnel en pré-insertion.

Dans cette rubrique les emplois de l'administration sont présentés par catégorie, type de contrat, évolution par rapport à l'année précédente.

EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

Emplois rémunérés	Effectifs		
	Réalisation 2013 (1)	Prévision 2014	Prévision 2015
Opérateur ANGT			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (1)	ND	ND	ND
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (2)	ND	ND	ND
Total pour l'opérateur	ND	ND	ND
Opérateur ARSEE			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (1)	0	0	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (2)	11	11	11
Total pour l'opérateur	11	11	11
Total pour le programme	11	11	11

(1) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat

(2) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	29		42		13	
Solde forfaitaire globale (s1)	0		0		0	
Catégorie A (s2)	24		37		13	
Permanents	24		37		13	
Non permanents	0		0		0	
Catégorie B (s3)	2		5		3	
Permanents	2		5		3	
Non permanents	0		0		0	
Catégorie C (s4)	0		0		0	
Permanents	0		0		0	
Non permanents	0		0		0	
Main d'œuvre non permanente (t)	14		15		+1	
Emplois des opérateurs (u)	11		11		0	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)	0		0		0	
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)	11		0		0	
Total pour le programme (v) = s + t + u	54		68		14	

Besoins de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Ingénieurs électromécaniciens	3	3	0	Tous ces ingénieurs sont en pré-embauche depuis 2011 et concourent à la bonne réalisation de nombreux projets d'électrification urbaine et périurbaine dont celui de la sécurisation. L'expérience qu'ils ont acquise sur ces chantiers le rend aptes à intégrer ceux à venir, c'est à titre que leur intégration est sollicitée. Leur recrutement est urgence.
2	Attachés d'administration	2	2	0	Ces agents sont en pré-embauche depuis 2011, ils sont en charge de la gestion et le suivi administration des agents (50) de la Direction Générale de l'Energie en tant que personnel support, sa connaissance parfaite de la cartographie des profils du personnel, de la gestion des carrières des agents en interne est indispensable à fluidité administrative. Leur prise en charge total de ce poste permet aujourd'hui à tous les agents d'avoir des personnes ressources interne, interface entre la fonction public et eux. Ces derniers peuvent ainsi se concentrer à leur poste. Le recrutement de ces 2 agents est indispensable.
3	Assistants de direction	3	3	0	Au nombre de ces assistantes en pré-embauche depuis 2011, on compte la SP du DG, une secrétaire du Cabinet du DG, la SP du Directeur des énergies nouvelles et renouvelable jusqu'à ce jour non intégrées. La DGE a besoin de ces assistantes indispensables à la tenue des secrétariats tant techniques qu'administratifs. En l'absence de certaines de ce personnel pour des raisons financières, certains Directeurs eux-mêmes sont souvent obligés d'assurer le secrétariat. C'est une situation très inconfortable pour eux surtout en présence de partenaires bilatéraux. Leur recrutement est plus que souhaitable
4	Ingénieur Génie-civil	1	1	0	La construction de barrages hydroélectriques comporte une part importante de gros œuvre en génie-civil, cet ingénieur en pré-embauche depuis 2011 intégrera les futurs projets hydroélectriques avec un double effet, renforcer l'expertise gabonaise et assurer un meilleur suivi des chantiers notamment sur les aspects du génie-civil pour la conformité des ouvrages.
5	Assistants juridique/Economiste	2	2	0	Ce personnel est en pré-embauche depuis 2011 et travaille en étroite collaboration (juriste et économiste), il prend totalement en charge les activités liés au pool juridique et contrats en tant spécialistes à la DGE en matière d'élaboration de contrats et de montage juridique des dossiers. C'est plus de 15 contrats qui sont examinés chaque année par la Direction Générale de l'Energie dans le cadre de ses missions. Ces agents sont indispensables
6	Technicien supérieur	1	1	0	De profil électromécanique, il sera en renfort à l'ingénieur génie civil comme second dans le cadre de la gestion des deux chantiers Fé2 et impératrice et aura en charge le volet électromécanique, l'immensité de ces chantier nécessite un minimum de deux agents. Cet agent est en pré-embauche depuis 2012
7	Administrateur réseau	1	1	0	Avec la mise en place des Direction centrales des services informatiques et compte tenu de l'importance du parc informatique, de la mise en place d'un système d'informations statistiques et d'un réseau Intranet indispensable à une communication plus efficace. Celle-ci nécessite de se faire entourer de compétences avérées d'où la volonté de recruter un administrateur réseaux pour superviser l'implémentation de ce système et d'en assurer la gestion au quotidien. Agent en pré-embauche depuis 2011.
8	Agent d'entretien	1	0	1	De niveau CAP bâtiment, il sera en charge de tous travaux dépannage du bâtiment (électricité, plomberie, bâtiment) indispensable pour maintenir nos locaux en état d'exploitation optimale et éviter ainsi de le laisser tomber en ruine par l'accumulation de petites défaillances.

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires				
	Charges locatives bureaux administratifs	50 400 000	50 400 000	Bâtiment de R+ 2 entièrement occupé par la DGE 6 appartements x 700 000/mois x 12 = 50 400 000
Total		50 400 000	50 400 000	
2. Dépenses de biens et services indispensables				DGE : 7 410 642 - Rame de papier ordinaire : 48 Rames/mois x 5000 x 12 = 2 880 000 - Rame de papier couleur granulé : 6 Rames/mois x 5500 x 12 = 396 000 - Rame de papier blanc granulé : 6 Rames/mois x 5500 x 12 = 396 000 - boîtes de stylos feutres lot de 50 : 2 boîte/an x 12 875 = 25 750 - boîtes de stylos feutres lot de 50 : 2 boîte/an x 14325 = 28 650 - crayons à papier lot de 12 : 2 paquet/mois x 1205x12 = 28 920 - stabilos : 4/mois x 550 x 12 = 26 400 - marqueurs permanents : 4/mois x 665x 12 = 31 440 - sous chemises lot 50 : 85/mois x 2250x12 = 2 295 000 - chemises cartonnées lots de 50 : 85/mois x 2765x12 = 2 820 300 - pochettes cartonnées : 85/moisx175X12= 178 500 - papier cartonné lot 100 : 200/mois x2875x 12 = 6 900 000 - boîtes d'archives : 7/mois x875x12 = 73 500 - classeurs de bureaux : 7/moisx2975x12 = 249 900 - transparents lots de 100 : 200/mois x 445x12 = 1 068 000 - blocs notes A5 : 6/mois x 875x12= 135 000 - registres : 24/mois x 11900x 12= 3 570 000 - spirales n°45 : 26/mois x 715 x12 = 223 080 - spirales n°36 : 26/mois x 685 x12 = 213 720 - spirales n°28 : 26/mois x 540 x12 = 168 480 - spirales n°10 : 26/mois x 425 x12 = 132 600 - spirales n°5 : 26/mois x 390 x12 = 121 680 - ciseaux à papier : 3/mois x 825 x 12 = 29 700 - taille crayons : 6/mois x 535 x 12 = 38 520 - rouleaux adhésifs : 11/mois x 885 = 116 820 - pots de colle à papier : 6/mois x 1425 x 12 = 103 320 - agrafeuses : 6/an x 14 875 x 12 = 89 250 - boîtes d'agrafes lots 100 : 13/mois 765 x 12 = 119 340 - dégrafeur : 6/an x 515 = 3 090 - post-tits lot de 100 : 6/mois x2250 x12 = 162 000 - cartouches d'encre imprimantes : 24/mois x 7650 x 12 = 2 203 200 - cartouches d'encre pondeuse : 3/3mois x 400 000 x 4 = 4 800 000 - tubes d'encre : 2/mois x 1995 x 12 = 47 880 - trombones lot 100 : 15/mois x 1475 x 12 = 265 500 - parafeurs : 4/an x 5400 = 21 600 - gommes : 5/moi x 445 x 12 = 26 880 - enveloppes A 6 : 200/mois x 105 x 12 = 252 000 - enveloppes A 5 : 200/mois x 100 x 12 = 240 000 - enveloppes A 4 : 185/mois x 75 x 12 = 333 000 - enveloppes A 3 : 165/mois x 50 x 12 = 99 000 - enveloppes rectangulaires : 145/mois x 50 x100 x 12 = 87 000
	Fournitures bureaux	41 890 000	7 410 642	
	Missions au Gabon	2 400 000		
	Carburant véhicules	705 000	2 063 696	Véhicule DG, réservoir 70 litres : 435/litre x 70 litres/semaine x 52 = 2 063 696
Total		44 995 000	9 474 338	
3. Autres dépenses de biens et services	Séminaires/colloques	3 900 000	275 000	Journée mondiale de l'énergie 1 jour : - Réservation salle pour manifestation 1 jour : 275 000
	Habillement	1368 000	200 000	Achats équipements de protection individuelle pour - 33 gilets haute visibilité 5000 = 165 000 - 7 casque x 5000 = 35 000
	Frais de missions Hors Gabon	1 500 000	2 225 000	Mission statutaires Europe Conseil Mondial de l'Energie, 5 jours, DG + 1 Directeur + 1 Ingénieurs: DG : - Billet A/R : 1100 000 - Frais de séjours : 225 000x5 = 1 125 000
	Médicaments	15 360 000	100 358	Forfait
Total		22 128 000	2 800 358	
Total Global		117 523 000	12 274 696	

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES DIRECTIONS TECHNIQUES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires		0	0	
Total		0	0	
2. Dépenses de biens et services indispensables	Fournitures bureaux	6 400 000	7 378 030	Direction technique : 7 378 030 par direction - Rame de papier ordinaire : 36 Rames/mois x 5000 x 12 = 2 160 000 - Rame de papier couleur granulé : 4 Rames/mois x 5500 x 12 = 264 000 - Rame de papier blanc granulé : 4 Rames/mois x 5500 x 12 = 264 000 - boîtes de stylos feutres lot de 50 : 1 boîte/an x 12 875 = 12 875 - boîtes de stylos feutres lot de 50 : 1 boîte/an x 14 325 = 14 325 - crayons à papier lot de 12 : 1 paquet/mois x 1205x12 = 14 460 - stabilos : 3/mois x 550 x 12 = 19 800 - marqueurs permanents : 3/mois x 665x 12 = 23 580 - sous chemises lot 50 : 80/mois x 2250x12 = 1 620 000 - chemises cartonnées lots de 50 : 80/mois x 2765x12 = 1 990 800 - pochettes cartonnées : 80/moisx175X12= 126 000 - papier cartonné lot 100 : 180/mois x2875x 12 = 2 070 000 - boîtes d'archives : 4/mois x875x12 = 42 000 - classeurs de bureaux : 4/moisx2975x12 = 142 800 - transparents lots de 100 : 180/mois x 445x12 = 961 200 - blocs notes A5 : 3/mois x 875x12= 67 500 - registres : 6/mois x 11900x 12= 856 800 - spirales n°45 : 20/mois x 715 x12 = 171 600 - spirales n°36 : 20/mois x 685 x12 = 164 400 - spirales n°28 : 20/mois x 540 x12 = 162 000 - spirales n°10 : 20/mois x 425 x12 = 129 600 - spirales n°5 : 20/mois x 390 x12 = 93 600 - ciseaux à papier : 2/mois x 825 x 12 = 4 950 - taille crayons : 2/mois x 535 x 12 = 3 210 - rouleaux adhésifs : 5/mois x 885 = 53 100 - pots de colle à papier : 4/mois x 1425 x 12 = 68 880 - agrafeuses : 2/an x 14 875 x 12 =29 750 - boîtes d'agrafes lots 100 : 12/mois 765 x 12 = 110 160 - désagrafeur : 4/an x 515 = 2 060 - post-tits lot de 100 : 5/mois x2250 x12 = 108 000 - cartouches d'encre imprimantes : 20/mois x 7650 x 12 = 1 836 000 - cartouches d'encre pondeuse : 2/3mois x 400 000 x 4 = 3 200 000 - tubes d'encre : 2/mois x 1995 x 12 =47 880 - trombones lot 100 : 7/mois x 1475 x 12 = 123 900 - parafeurs : 4/an x 5400 = 21 600 - gommes : 5/moi x 445 x 12 =26 880 - enveloppes A 6 : 200/mois x 105 x 12 = 252 000 - enveloppes A 5 : 200/mois x 100 x 12 = 240 000 - enveloppes A 4 : 150/mois x 185 x 12 = 333 000 - enveloppes A 3 : 50/mois x 50 x165x 12 = 99 000 - enveloppes rectangulaires : 50/mois x 50 x145 x 12 = 87 000
	Carburant VF & VS	0	621 970	Forfait
Total			8 000 000	
3. Autres dépenses de biens et services	Séminaires/colloques	0		-
	Médicaments			
Total				
Total Global		6 400 000	8 000 000	Coût des biens et Services pour une Direction Technique soit 24 000 000 pour les 3 Directions Techniques.

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES OPERATEURS

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires				
	Charges locatives bureaux ARSEE	19 316 000	19 316 000	Loyers : 4 829 000/trimestre x 4 = 19 316 000
Total		19 316 000	19 316 000	
2. Dépenses de biens et services indispensables	Fournitures diverses	0	1 250 000	- Entretien 2 imprimantes : 400 000/recharge x 2 = 800 000 - Consommation papier : 90 rames/an x 5000 = 452 000
	Service eau/électricité	0	3 600 000	- Facture eau/électricité : 300 000/mois x 12 = 3 600 000
	Entretien et maintenance	0	750 000	Entretien et réparation équipement informatique : 187500/trimestre x 4 = 750 000
	Carburant véhicules	0	4 01 880	- Forfait Carburant 3 véhicules : 399 880
Total		103 115 880	6 001 880	
3. Autres dépenses de biens et services				
				-
Total		500 000		
Total Global		122 931 880	25 317 880	

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
1. Transferts aux ménages	0	0	0	
	0	0	0	
	0	0	0	
Total	0	0	0	
2. Transferts aux collectivités locales	0	0	0	
	0	0	0	
	0	0	0	
Total	0	0	0	
3. Transferts aux entreprises et aux secteurs d'activité	ARSEE		150 386 000	
	Cotisations internationales annuelle	3 000 000	6000 000	Conseil Mondial de l'Energie
	Cotisations internationales annuelle	11 250 000	22 000 000	Pool Energie Afrique Centrale (PEAC)
Total		14 250 000	28 000 000	
Total Global		14 250 000	178 886 000	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour étude de définition	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements extérieurs pour 2015	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx)
I. PROJETS EN COURS						
1) Barrage Iroungou Mongo sur la Moughalaba	0		1 770 003 096	0	0	700 000 000
2) Aménagement phase 1 (160 MW) du Grand Poubara	0	4 ans	198 000 000 000	197 539 000 000	1 461 498 000	2 949 832 172
3) Construction du RIC de la Province du Woleu-Ntem, phase I	0	2 ans	20 874 884 000	20 874 884 000	0	85 509 400
4) Construction de la microcentrale hydroélectrique d'Iboundji 400 KW	0	2 ans	3 735 000 000	5 840 094 000	0	150 000 000
5) Construction de la microcentrale hydroélectrique de Malinga ;	0	2 ans	9 083 939 000	3 680 429 000	0	400 000 000
6) Etude d'évaluation du potentiel éolien et solaire des Parcs Nationaux (Pongara, Batékés et Moukalaba)	0	2 ans	642 000 000	562 000 000	0	94 600 000
7) Etude de préféabilité sur les microcentrales de moins de 1 MW	0	2 ans	300 000 000	90 000 000	0	210 000 000
8) Finaliser l'EISE Aménagement hydroélectrique Ngoulmendjim	0	1 an	682 129 000	nd	nd	682 129 000
9) Réseau national de transports d'électricité Fougamou-Ntoum 2 pase I (ANGT)	0	1 an	91 247 894 228	nd	nd	450 000 000
10) Réseau national de transports d'électricité Ekouk-Bifoun- Gare Alembé-Mitzic phase II (ANGT)	0	1 an	94 707 071 660	nd	nd	500 000 000
11) Sécurisation Réseau Electrique de Libreville	0					12 014 904 000
12) Provision pour dépense de développement						150 000 000
II. NOUVEAUX PROJETS						
13) Construction de la ligne Franceville-Andjogo-Okondja (30 kV/125 km)	0	2 ans	5 248 000 000	5 248 000 000	0	1 180 212 324
14) Relocalisation du dépôt d'explosifs (Centrale thermique d'Alénakiri)	0	1 an	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000

Projets	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour étude de définition	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements extérieurs pour 2015	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx)
15) Centre de dispatching du réseau national énergétique (ANGT)	0	1 an	nd	nd	nd	1 000 000 000
16) Barrage hydroélectrique Impératrice (ANGT)	0	3 ans	nd	nd	nd	1 500 000 000
17) Barrage hydroélectrique chute Fé II (ANGT)	0	3 ans	nd	nd	nd	1 200 000 000
18) Etude d'électrification transfrontalière entre Boumango et Bambama au Congo		1 an	346 091 500	0	327 979 000	18 112 500
Total global	0				1 461 498 000	24 285 299 396

Justifications :

Projets et demandes en équipement	Crédits demandés pour 2015	Justification
I- Projets en cours		
1) Barrage Iroungou Mongo sur la Moughalaba	700 000 000	Ce projet d'un coût global de 1 770 003 096 F CFA a déjà fait l'objet d'un financement en 2014 de 700 000 000 . Cette dotation de 500 000 FCFA servira à poursuivre l'étude de faisabilité pour 2016 en vue de la construction de deux barrages hydroélectriques sur la Moukalaba et la Mitoungou dans la Nyanga en vue d'alimenter en énergie électrique les populations de cette Province.
2) Aménagement phase 1 (160 MW) du Grand Poubara - Facture GPLS N°120802/GPLs/2012/ Marché MERH/DGE/DE/2011 - Facture GIM BTP N°Min-409286DEF - Facture Forex N°20/01/12/0001	2 949 832 172	Coût global : 198 000 000 000 Travaux déjà réalisés pour : 197 538 502 000 FCFA Les crédits demandés de 2 949 832 172 FCFA serviront aux dépenses suivantes : Travaux : Factures déboisement pour 3 entreprises, - GIM BTP : 1 076 028 064 - FOREX : 453 268 064 - GPLS : 547 026 544 Frais des visas d'entrées et de sorties et des cartes de séjour des travailleurs expatriés ; - SINOHYDRO : 550 000 000 Dépenses de la représentation du Maître d'Ouvrage sur le site : 45 000 000 Arriérés prestataires, 24 000 000 10 missions de coordination x 8 450 950 = 84 509 500 Préparation inauguration 2 jours : - Location de 3 avions (30 000 000 la location A/R) : 90 000 000 - Location 10 Minibus avec chauffeur : 100 000/jr x 10 x2 jours = 2 000 000 - Location 10 VO : 100 000x 10 x 2 = 2 000 000 - Carburant 20 véhicules : 50 000 X 20 = 1 000 000 - Cocktail pour 300 x 50 000/repas: 15 000 000 - Location 3 tentes : 3 x 3 000 000 = 9 000 000 - Service prestataire (hôtesses) : 30 000 000 - Sonorisation : 6 000 000 - Hébergement des officiels : 100 000/chambres x 50 = 5 000 000 - Presse nationale et internationale: 10 000 000
3) Construction du RIC de la Province du Woleu-Ntem, phase I Marché N°_MERH/2010 Procès verbal d'évaluation des cultures + liste	85 509 590	Réseau Interconnecté du Nord (RIC Nord) phase 1 est un projet achevé depuis 2013 Coût global du projet : 20 960 393 400 Travaux : 20 900 393 400 La dotation sollicitée en 2015 permettra d'indemniser les populations impactées par les travaux : 185 x 4 62 214 /propriété = 85 509 590

Projets et demandes en équipement	Crédits demandés pour 2015	Justification
additive N° MAEPDR/SG/DG/S DAOK		
4) Construction de la microcentrale hydroélectrique d'Iboundji 400 KW Marché N° 1/MERH/DGE/DE/2011 conclu avec ACCIONA Infraestructuras	150 000 000	Coût global du projet : 3 794 835 103 Préparation mise en service 2 jrs : - Location transport aérien 37 000 000 - Transport terrestre pour les délégations (40 personnes) 10 véhicules 4 x4 : 180 000 x 10 = 1 800 000 Carburant Pour 220 km : 120 000/véhicule x 10 = 1200 000 - Restauration pour 2 jours : 81 250 / repas x 80 x 2 = 13 000 000 Service prestataire (hôtesses) : 3 500 000 x 2 = 5 000 000 Forfait Sonorisation : 500 000 Frais de presse : 1 000 000
5) Construction de la microcentrale hydroélectrique de Malinga Marché N° MPERH/DGE/DE/2013 conclu avec ACCIONA Infraest.	400 000 000	Coût global du projet : 9 483 939 000 Travaux : 9 083 939 000 Missions de suivi et de contrôle de projet 2 ans: - frais généraux missions de coordination (transports et communication, équipement s administratif divers) = 2 x 33 600 000/an = - 16 déplacements voie terrestre et aérienne 3 360 000/voyage x 40 personnes = 215 040 000 - 2 Personnels d'entretien base vie (250 000+150 000) x 24 mois = 9 600 000 - service administratif et technique (consommables bureaux) 3 000 000 - 2 Logements personnels + restauration 700 000/loyers /mois x 24 = 24 000 000 - Frais de mission de contrôle ingénieurs, 500 000 x 2 x 24 missions = 30 400 000
6) Evaluation du potentiel éolien et solaire des Parcs Nationaux (Pongara, Batékés et Moukalaba) Marché N° /MERH/DGE/DENR Facture extension budgétaire 09 sept 2013	94 600 000	Installation de la 3^{ème} station à Moukalaba Coût global du projet : 636 600 000 Travaux réalisés sur 2 stations : 442 000 000 Coûts supplémentaires demandés pour finalisation: - prestation installateur = 79 697 000 missions pour Suivi & contrôle : - 10 missions x 300 000 - déplacement aérien 200 000 x10 - location véhicules 75 000/jr : 75 000 x 5 jrs x 10 = 3 750 000 prestation surveillance et contrôle des installations - 512 750/mois x 12 = 6 153 000 Cette dotation servira à achever le projet pour 2015.
7) Etude de pré faisabilité sur les microcentrales de moins de 1 MW Marché N° 0032/MERH/DGERH /DDT/2010 conclu avec GETEC	210 000 000	Coût global : 300 000 000 Règlement avance 90 000 000 en 2011, Paiement du solde de l'étude 210 000 000
8) Réseau National de Transport d'Electricité phase I Fougamou-Bifoun-Ntoum 2 (ANGT) Contrat en attente	450 000 000	Montant arrêté conjointement avec l'ANGT - missions de suivi et contrôle : 10 missions x 260 000/jour x 2 x 10 jours = 52 000 000 - travaux d'études de redéfinition du projet 398 000 000
9) Barrage hydroélectrique Ngoulmendjim (ANGT) Contrat de prestation de service conclu avec POYRY Infra AG le 19 mars 2012	682 129 000	Paiement du reliquat de l'EIES réalisée par le Cabinet POYRY : 82 129 000 financement étude de faisabilité (Montant arrêté conjointement avec l'ANGT) 600 000 000
10) Réseau National de Transport d'Electricité phase II Ekouk-Bifoun-Gare Alembé (ANGT) Contrat en attente	500 000 000	Montant arrêté conjointement avec l'ANGT - études de redéfinition du projet 450 000 000 - mission de suivi et contrôle 10 missions/an x 10 jours x 250 000/jour x 2 agents = 50 000 000

Projets et demandes en équipement	Crédits demandés pour 2015	Justification
II- Nouveaux projets		
11) <i>Relocalisation du dépôt d'explosifs (Centrale thermique d'Alénakiri)</i> Devis N° MS/YEJ/13-0069 B/Marché N°_JMERH/SG/DGE/DE	1 000 000 000	Contrat avec Mika Service, fort risque de catastrophe humanitaire, écologique et environnemental Coût global du projet : 1 000 000 000: - Installation chantier = 36 000 000 - Dégagement des entreprises = 7 198 520 - Terrassements généraux = 297 373 815 - Aménagement chaussée = 233 415 000 - Assainissement et drainage = 188 379 003 - Ouvrages = 3 950 000 - Signalisation et équipements = 152 273 283 - Contrôle = 23 000 000 - Divers = 25 942 338 Missions de suivi et de contrôle : 32 468 041
12) <i>Construction de la ligne Franceville-Andjogo-Okondja (30 kV/125 km)</i> CONTRAT N° 002-2002/MMEPRH/DGERH conclu avec ISOLUX	1 180 212 324	Ce projet d'un coût global de 5 248 000 000 FCFA a déjà fait l'objet d'une dotation partielle en 2009. Il est à l'arrêt depuis 2013, faute de financement. Ce crédit de 1 180 212 324 correspond à l'avance de démarrage des travaux
13) <i>Barrage hydroélectrique chutes Fé 2 (ANGT)</i> Procédure d'attribution de marché en cours	1 200 000 000	Remboursement du financement de l'étude CODER (ANGT)
14) <i>Barrage hydroélectrique chutes de l'impératrice Eugénie (ANGT)</i> Procédure d'attribution de marché en cours	1 500 000 000	Remboursement du financement de l'étude faite par CODER (ANGT) : 996 000 000 Unité de gestion 450 000 000 24 missions d'étude et de contrôle : 2 missions de coordination/mois x 2 agents x 5 jours x 225 000 x 24 mois = 54 000 000
15) <i>Centre de dispatching réseau énergétique national de Nkok (ANGT)</i> Contrat en attente	1 000 000 000	Montant arrêté conjointement avec l'ANGT Coût de l'étude : 987 000 000 13 missions de Suivi et contrôle : 13 x 1000 000 = 13 000 000
16) <i>Etude d'électrification transfrontalière entre Boumango et Bambama au Congo</i>	18 112 500	<i>Le coût global du projet est de 346 091 500 dont : Travaux finex : 327 979 000 Contre partie gabonaise : 18 112 500</i>
17) <i>Provision pour dépense de développement</i>	150 000 000	
19) <i>Sécurisation Réseau Electrique de Libreville</i>	12 014 904 000	Financement extérieur

Justification :

- Priorité 1: Relocalisation de l'entrepôt d'explosif pour raison de sécurité nationale ;
- Priorité 2 : Financements nécessaires pour ne pas compromettre l'inauguration des projets (2 ; 3 ; 4) en voie de finalisation ;
- Priorité 3 : Projets en attente d'indemnisation (8 ; 10 ; 11).

Les dépenses de l'Opérateur ARSEE concernent essentiellement les frais généraux, les salaires du personnel,

les actions de campagne de sensibilisation/communication, le loyer (5000 000/trimestre), l'assistance juridique aux clients et les missions de contrôles des localités de l'Intérieur du pays.

AUTRES DEPENSES

Ce programme n'a pas d'autres dépenses

PROGRAMME GESTION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ASSAINISSEMENT

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

C'est le décret n° 0136 /PR/MERH portant attribution et organisation du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques du 17 mai 2010 qui crée la Direction Générale des Ressources Hydrauliques (DGRH).

La DGRH est chargée de mettre en œuvre la politique de l'Etat et de définir les stratégies en matière de Production, de Transport, de Distribution et de Commercialisation des Ressources Hydrauliques. En matière d'Assainissement, elle est notamment chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies et les politiques de l'Etat dans ce secteur.

Le Directeur Général des Ressources Hydraulique est le Responsable du Programme Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement (PGRHA).

Ce programme peut être structuré en 2 actions :

- Gestion et planification de la ressource en eau et des Services d'assainissement;
- Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement ;

Le PGRHA est à articuler avec les programmes actuels tels que : « Logement », « Urbanisation et aménagement du cadre de vie », « Lutte contre les pollutions et gestion des déchets », « Prévention et sécurité sanitaire », « Gestion de la commande publique ».

De plus, dans le PGRHA l'assainissement s'entend comme la collecte des eaux usées et excréta, le traitement et épuration de ceux-ci avant leurs rejets dans la nature.

Au titre des Opérateurs et Partenaires au PGRHA figurent : la Société de Patrimoine, SEEG/VEOLIA, SETEG, Agence de Régulation du Secteur Eau et Electricité (ARSEE), Agence Nationale des Grands Travaux (ANGT), les Collectivités Locales, le Fonds de Financement des Investissements, le Conseil National de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA).

Comme projet transversal, le projet de réforme de l'Administration gabonaise mené avec l'assistance du Cabinet International Performance Management Consulting (PMC) est actuellement en cours et vise notamment à mettre en place les procédures de gestion au sein de l'Administration.

Les leviers d'action sur lesquels compte s'appuyer le Responsable du Programme (RPROG) portent sur :

- La mise en place d'une base de données de gestion des projets ;
- La mise en place des fiches de poste ;
- La rédaction d'un manuel de procédures internes ;
- L'élaboration d'un plan de renforcement de capacité continu et au mérite des Agents ;
- La composition d'une task-force aux missions étendues autour du Responsable du Programme (RPROG);
- La mise en place des plates-formes de travail avec l'ensemble des Opérateurs et partenaires au PGRHA.

ACTION N° 1 : GESTION ET PLANIFICATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Cette action est sous la supervision du Directeur de l'Assainissement (DA) qui en est donc le Responsable de Budget Opérationnel de Programme (RBOP) directement rattaché au Responsable du Programme (RPROG). Les activités portent essentiellement sur la mise en œuvre de la politique d'assainissement au plan national ainsi que celles relatives à l'amélioration de la connaissance des ressources hydrauliques. Ces actions sont supportées par les Services suivants :

- Le Service des Etudes Hydrologiques et Hydrogéologiques ;
- Le Service du Contrôle et de la Réglementation ;
- Le Service de Planification Hydraulique ;
- Le Service de la Programmation et du suivi-évaluation de l'Assainissement;
- Le Service de l'Assainissement ;
- Le Service des Normes et de la Réglementation.

A ce jour, cinq (05) Services sur les six (06) ne sont pas encore pourvus en Chef de Service. Un (01) Responsable d'Unité Opérationnelle (RUO) est placé sous la responsabilité du RBOP. Il s'agit du Directeur de la Gestion des Ressources Hydrauliques (DGestRH).

ACTION N° 2 : DEVELOPPEMENT ET GESTION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES ET D'ASSAINISSEMENT

Cette action est sous la supervision du Directeur de l'Hydraulique Rurale (DHR) qui en est donc le Responsable de Budget Opérationnel de Programme (RBOP) directement rattaché au Responsable du Programme (RPROG). Les activités portent essentiellement sur la mise en œuvre de la politique en eau potable en milieu urbain et rural. Ces actions sont supportées par les Services suivants :

- Le Service des Approvisionnements en Eau ;
- Le Service du Contrôle de la Continuité de Service ;
- Le Service du Contrôle de la Qualité de l'Eau ;
- Le Service des Adductions en Eau Potable en milieu rural;
- Le Service de l'Hydraulique Villageoise ;
- Le Service de la Maintenance des Equipements.

A ce jour, deux (02) Services sur les six (06) ne sont pas encore pourvus en Chef de Service. Un (01) Responsable d'Unité Opérationnelle (RUO) est placé sous la responsabilité du RBOP. Il s'agit du Directeur de l'Hydraulique Urbaine (DHU).

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le secteur de l'eau présente un contraste : avec une eau de plus en plus rare dans le monde, le Gabon dispose de 128 000 m³ d'eau douce par habitant et par an, ce qui en fait l'un des pays les mieux dotés au monde.

Cependant, s'il est estimé que 77% des Gabonais ont accès à une eau potable, le taux de desserte en infrastructures modernes d'adduction d'eau est évalué à 65 % au niveau national en 2000 % (estimation en attendant la réalisation d'une étude de la demande). Il apparaît particulièrement faible et marque ainsi l'ampleur du défi à relever.

En effet, s'il est vrai que le Gabon dispose d'importantes disponibilités de ressources en eau et d'un taux d'accès à l'eau potable supérieur à la moyenne africaine au sud du Sahara, il n'en demeure pas moins que son réseau hydraulique est mal maîtrisé ce qui génère beaucoup de pertes avec absence de cartographie du réseau, une configuration urbaine sans schéma directeur d'aménagement avec développement de l'habitat précaire et défaut de maîtrise des zones de croissance de la ville ainsi qu'une absence de prise en charge des coûts de l'eau qui favorise le gaspillage.

Pour sa part, l'assainissement (au sens de traitement des eaux usées et excréta avant rejet dans la nature) est quasiment nulle est le principal tendon d'Achille des politiques de l'eau. De nombreuses carences sont perceptibles : une absence d'ouvrages collectifs de traitement des eaux usées et des excréta et faible taux d'accès à l'assainissement moderne, une absence de prise en charge de la filière de traitement et tendance à la pollution des ressources en eaux du fait des rejets non contrôlés ce qui favorise la transmission des maladies (paludisme, maladies infectieuses, ...), un déficit en formation dans les corps de métiers de ce secteur et une absence de dispositif institutionnel et réglementaire qualifiant les rôles et responsabilités et créant les conditions de prise en charge pleine et entière de l'Eau Potable et l'Assainissement.

Le Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques (MERH) a fait adopter quatre décrets :

- Décret n° 0658/PR/MERH du 21 avril 2011 portant réorganisation du Conseil National de l'Eau et de l'Electricité (CNEE);
- Décret n°0671/PR/MERH du 16 mai 2011 portant création, organisation et fonctionnement du fonds de financement des Infrastructures ;
- Décret n° 1501/PR/MERH du 29 décembre 2011 portant création et organisation de la Société de patrimoine du service public de l'eau potable, de l'énergie électrique et de l'assainissement.
- Et la loi n°026/2010 portant ratification de l'ordonnance n°019/PR/2010 du 25 février 2010 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau Potable et de l'Energie Electrique (ARSEE) en République Gabonaise.

Tous ces textes devraient concourir à l'amélioration de la gouvernance du secteur et à l'optimisation des résultats escomptés à l'horizon 2020.

Le secteur de l'eau potable et de l'Assainissement, dans notre pays connaît actuellement une situation préoccupante marquée par des pénuries d'eau potable dans le domaine concédé à la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG), et par un accès difficile à ces services de base pour les populations habitant en zone rurale; créant ainsi un véritable stress hydrique à travers tout le pays.

La Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG), concessionnaire du service public de l'eau potable et de l'électricité a traité 89 millions de m³ d'eau en 2013 pour une production vendue de 65 millions de m³ pour ce qui est du milieu urbain.

Pour ce qui concerne l'hydraulique rurale, qui est du ressort de l'Etat, un programme triennal (2013-2015) est en cours d'exécution par le Gouvernement de la République. Au terme de ce programme, le taux de desserte en milieu rural devrait passer de 37% à 69%.

Les contraintes actuelles du réseau d'eau se caractérisent par un réseau vieillissant et fuyard :

- un réseau de distribution d'eau vétuste dont les fuites représentent l'équivalent de 52 000 m³/J ;
- des pompes et des bornes fontaines défectueuses ;
- un système de tarification inadapté.

Dans la majorité des villes à travers le pays, les populations subissent des délestages répétés et de nombreux quartiers sont en situation de stress hydrique à Libreville, Port-Gentil et sur l'ensemble du domaine concédé.

Pour ce qui est de Libreville par exemple, on observe :

- **Zone nord : 9 quartiers en contrainte**
Agondjé, Okala, Okala-Mikolongo, la Sablière, Avorbam, Trois quartiers, Haut de Gué-Gué, Bas de Gué-Gué, Alibadeng
- **Zone centre : 11 quartiers en contrainte**
Akébé-poteau, Rio/Venez-voir, Belle-vue 1 & 2, STFO/La Campagne, Akébé-ville, Kinguéle-Dragon, Avéa 1 & 2, Plaine-Orety ;
- **Zone Sud, 5 quartiers en contrainte**
Alénakiri, Awoungou, Cité Comilog, Port d'Owendo, Lycée Technique.

Du point de vue de l'accroissement démographique, la zone nord est celle qui connaît le stress hydrique le plus important.

Cependant, l'ambition de faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025 suppose l'érection d'une économie diversifiée s'appuyant sur trois piliers : le Gabon Industriel, le Gabon Vert et le Gabon des Services.

Le secteur de l'eau potable constitue donc un des éléments incontournables pour la réalisation de cette ambition, et un préalable à la diversification économique, en tant que vecteur clé de la lutte contre la pauvreté, et du développement industriel. Il est donc clair que le secteur de l'eau potable doit pouvoir porter l'ambition du Gabon Emergent.

Le diagnostic stratégique du secteur fait ressortir que l'offre de l'eau potable est structurellement déficitaire depuis plus d'une dizaine d'années, provoquant ainsi la situation que nous connaissons aujourd'hui marquée par des situations de stress hydrique sur l'ensemble du territoire et surtout à Libreville et Port Gentil.

L'objectif du Gouvernement est de favoriser l'accès pour tous à l'eau potable à l'horizon 2016 et d'impulser la croissance économique en mettant à la disposition des entreprises un service d'eau potable à un prix compétitif. Ainsi, la priorité est de résorber les pénuries d'eau à Libreville et ses environs et dans les principales villes du pays. Pour y parvenir, de nombreux projets sont actuellement en cours d'exécution. Il s'agit notamment des projets :

1. pose d'une conduite DN 1000 entre le PK9- PK6-Citée de la Caisse-voie express (14 kms) ;
2. construction d'un Réservoir Pk9 (7500 m3) ;
3. construction d'un Réservoir de la Cité de la caisse (10000 m3) ;
4. pose d'une conduite DN1200 Ntoun-Libreville (33 kms) ;
5. pose d'une conduite DN 800 entre le Camp de Gaulle et la bache SEEG d'Okala ;
6. pose de la conduite DN 400 entre la bache SEEG d'Okala et le château d'eau d'Angondje ;
7. travaux d'extension des pompes à la station SEEG d'Okala ;
8. construction d'un château d'eau de 2000m³ à Angondjé ;
9. construction de la station de traitement Ntoun 7 ;
10. mobilisation des eaux brutes du Komo Kango pour l'approvisionnement de la station Ntoun 7.

D'autres projets, notamment dans les principales villes, sont identifiés et la recherche des financements est en cours.

Points faibles

- Gestion et maintenance des ouvrages d'hydraulique, notamment villageoise ;
- L'inexistence des réseaux collectifs d'assainissement sur toute l'étendue du territoire national.

Indicateurs	Unité	Valeurs					
		Historiques					Cible
		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Capacité d'eau brute traitée	Millions de m ³	82	82	82	82	90	130
Capacité d'eau potable distribuée	Millions de m ³	63	63	63	63	70	104
Quantité d'eau potable perdue	%	23,2	23,2	23,2	23,2	22,2	20
Nombre de pompes d'hydraulique villageoise réhabilité	Nbre						1200
Nombre de pompes nouvellement réalisées	Nbre	-	-				900
Nombre de mini-AEP réalisés	Nbre	05	05	14			105
Taux de couverture national	%	60	65				80
Taux de desserte	Zone urbaine	65	65	65	75	85	90

		Unité	Valeurs					
	Zone rurale	%	35	37	37		69	65
Prix moyen du m ³		FCFA	310	310	310	310	305	300
Contribution du secteur au PIB		%	4	4				7-10

La station de Ntoun 7 et la réalisation de la troisième conduite de diamètre 1200 mm permettront d'augmenter la capacité d'eau traitée à 130 millions de m³ de livrer 104 millions m³ aux usagers à l'horizon 2016.

En matière d'hydraulique rurale, l'objectif est de réhabiliter les 1200 pompes existantes et d'en construire 1000 autres afin de porter le niveau de couverture national à 80% en 2014 et 100% en 2020. Le but visé étant de réduire de façon progressive l'écart entre la desserte en milieu rural et en milieu urbain et permettre au secteur de contribuer entre 7 et 10% du PIB.

Dans le domaine de l'Assainissement, l'avenir du secteur dépend de trois (3) variables clés : la définition d'une politique claire et affirmée en matière d'eau potable et d'assainissement, l'amélioration du cadre réglementaire et la mise en place de filières de services d'Eau Potable et d'Assainissement (EPA).

L'élaboration du schéma directeur d'assainissement, qui est en cours, permettra d'orienter les actions à mettre en œuvre pour l'avenir et d'améliorer la gouvernance.

Les filières de services d'EPA permettront à terme d'intégrer l'assainissement dans le quotidien des populations pour mieux garantir la sécurité sanitaire de leur environnement immédiat.

Pour y parvenir, les préalables suivants sont nécessaires :

- recentrer la DGRH dans ses fonctions régaliennes de pilotage du secteur (mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement);
- intégrer l'assainissement dans le service public de l'eau potable;
- élaborer et opérationnaliser un code de l'Eau et de l'Assainissement qui fixe le cadre institutionnel et réglementaire ;
- élaborer les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain et rural ;
- inscrire la politique du secteur dans une vision GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau).

ENJEUX

- Enjeu 1 : Un cadre institutionnel et réglementaire du secteur eau et assainissement ;
- Enjeu 2 : La satisfaction totale et durable des besoins d'approvisionnement en eau pour tous les usages (domestique, industriel, agricole, ...) et aux services d'assainissement ;

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT D'ICI A 2016

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir validé le Document de Politique Nationale de l'eau et de l'assainissement en 2015

OBJECTIF N°2 : D'ICI A FIN 2016, PARVENIR A SATISFAIRE LES BESOINS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT POUR TOUS LES USAGES

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir validé l'ensemble des schémas directeurs eau et assainissement hors Libreville ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir démarré le rapport de l'étude de faisabilité de l'assainissement des eaux usées du Grand Libreville ;
- Résultat annuel attendu 3 : Parvenir à accroître le taux de desserte en eau potable de 65% à 85% en 2015 en milieu urbain
- Résultat annuel attendu 4 : Parvenir à accroître le taux de desserte en eau potable de 37% à 69% en 2015 en milieu rural ;
- Résultat annuel attendu 5 : Avoir réhabilité 10 stations hydrométriques sur 20 ;

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT D'ICI A 2016
Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Avoir validé le Document de Politique Nationale de l'eau et de l'assainissement ;
- Avoir validé le projet de Rapport du Code de l'eau et de l'assainissement en 2015 ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la rédaction de la Politique Nationale de l'eau et de l'assainissement	%	N/A	N/A	N/A	100	100	100

Source des données :

- Direction Générale des Ressources Hydrauliques (DGRH) ;
- Cabinet NODALIS, Adjudicataire du marché d'Assistance Technique ;
- Chronogramme d'exécution des différentes tâches.

Précisions méthodologiques :

- L'indicateur qui mesure le taux d'avancement est présenté en pourcentage.
- Mode de calcul : ratio entre le nombre de tâches réalisées (numérateur) et le nombre de tâches prévues dans le chronogramme (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mettre en place un comité interministériel de validation.
- Organiser les travaux de conduite de projet.
- Produire le projet portant sur la politique de l'eau et l'assainissement

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Aucun

OBJECTIF N°2 : D'ICI A FIN 2016, PARVENIR A SATISFAIRE LES BESOINS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET EN ASSAINISSEMENT POUR TOUS LES USAGES
Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☐ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Avoir validé l'ensemble des schémas directeurs eau et assainissement du Gabon (hors Libreville).
- Avoir validé l'étude de faisabilité des eaux usées du Grand Libreville.
- Parvenir à réhabiliter 10 stations hydrométriques sur 20.
- Parvenir à accroître le taux de desserte en eau potable de 65% à 85% en milieu urbain et de 37% à 69% en milieu rural en 2015.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la rédaction du rapport du Plan Stratégique Assainissement du Gabon (hors Libreville)	%	N/A	90	25	100	100	100
Taux d'avancement de rédaction du rapport du Schéma Directeur en eau potable du Gabon (hors Libreville)	%	N/A	75	25	100	100	100
Taux d'avancement du rapport de l'étude de faisabilité des eaux usées du Grand Libreville	%	N/A	N/A	N/A	30	100	100
Taux de réhabilitation des stations hydrométriques	%	0	0	0	50	100	100
Taux de desserte en milieu urbain	%	65	65	65	85	100	100
Taux de desserte en milieu rural	%	37	42	42	53	69	100

Source des données :

- Direction Générale des Ressources Hydrauliques (DGRH) ;
- Agence Nationale des Grands Travaux (ANGT)
- Rapport annuel 2013 de la SEEG ;
- Direction Générale de la Statistique (DGS)

Précisions méthodologiques :

Taux d'avancement de la rédaction du rapport du Plan Stratégique Assainissement du Gabon (hors Libreville) :

- La rédaction a démarré en 2014 ;
- Mode de calcul : ratio entre le nombre de tâches réalisées (numérateur) et le nombre de tâches prévues dans le chronogramme (dénominateur).

Taux d'avancement de rédaction du rapport du Schéma Directeur en eau potable du Gabon (hors Libreville) :

- La rédaction a démarré en 2014 ;
- Mode de calcul : ratio entre le nombre de tâches réalisées (numérateur) et le nombre de tâches prévues dans le chronogramme (dénominateur).

Taux d'avancement du rapport de l'étude de faisabilité des eaux usées du Grand Libreville :

- La rédaction du rapport est confiée à l'ANGT. L'étude de faisabilité est prévue pour démarrer et de s'achever en 2015 ;
- Mode de calcul : ratio entre le nombre de tâches réalisées (numérateur) et le nombre de tâches prévues dans le chronogramme (dénominateur).

Taux de réhabilitation des stations hydrométriques :

- C'est un projet financé en partie par la CYCOS (organisme de la CEAC). L'opération de réhabilitation doit démarrer en 2015 ;
- Mode de calcul : ratio entre le nombre de stations réhabilitées (numérateur) et le nombre de stations à réhabiliter (dénominateur).

Taux de desserte en milieu urbain :

- Cet indicateur fait figurer le taux de desserte urbain. Le taux est calculé sur base du recensement général de la population. On ne dispose pas encore des données issues du recensement de 2013. Ce taux sera réactualisé sur la base du dernier recensement. Le taux indiqué dans le tableau est donné à titre indicatif.
- Mode de calcul : ratio entre la population urbaine desservie (numérateur) et la population urbaine à desservir (dénominateur)

Taux de desserte en milieu rural :

- Cet indicateur fait figurer le taux de desserte rural. Le taux est calculé sur base du recensement général de la population. On ne dispose pas encore des données issues du recensement de 2013. Ce taux sera réactualisé sur la base du dernier recensement. Le taux indiqué dans le tableau est donné à titre indicatif.
- Mode de calcul : ratio entre la population rurale desservie (numérateur) et la population rurale à desservir (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Améliorer l'organisation des différents projets et les modalités de suivi.
- Formaliser les relations avec les différents opérateurs et notamment l'ANGT.
- Diagnostiquer les problèmes au préalable.

- Etudier les solutions envisagées.
- Veiller à la régularité des paiements.
- Veiller à l'exécutabilité des travaux de la part des entreprises (par la connaissance des procédures, notifier toutes décisions par PV etc.).
- Initier un partenariat dynamique avec le Ministère de l'Intérieur pour la maintenance des ouvrages hydrauliques.
- Organiser les séminaires de formation des administrations locales sur le Maintien des ouvrages.
- Organiser les séminaires de formation avec les conseils départementaux dans chaque province sur la maintenance légère des pompes et suivi d'entretien des points d'eau.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'ANGT contribue à la planification des investissements en eau et en assainissement en vue de concrétiser le projet Grand Libreville. Elle est en charge de l'étude de faisabilité des eaux usées et des études d'ingénierie des projets des eaux usées du Grand Libreville.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF(1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF(1) pour 2014	Demandés pour 2015
N°1 Gestion et planification de la ressource en eau et des Services d'assainissement	1 571 069 280	2 517 297 333	1 571 069 280	2 517 297 333
Titre 1. Charges financières de la dette				
Titre 2. Dépenses de personnel	10 956 000	10 956 000	10 956 000	10 956 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	60 113280	43 279 229	60 113280	43 279 229
Titre 4. Dépenses de transfert	0	6 000 000	0	6 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 500 000 000	2 357 062 104	1 500 000 000	2 357 062 104
Titre 6. Autres dépenses				
N°2 Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement	12 007 260 000	35 895 383 748	12 007 260 000	35 895 383 748
Titre 1. Charges financières de la dette				
Titre 2. Dépenses de personnel				
Titre 3. Dépenses de biens et services	7 260 000	5 226 918	7 260 000	5 226 918
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	12 000 000 000	35 890 156 830	12 000 000 000	35 890 156 830
Titre 6. Autres dépenses				
Total pour le programme	13 578 329 280	38 412 681 081	13 578 329 280	38 412 681 081
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>		<i>22 911 280 000</i>		
Titre 1. Charges financières de la dette				
Titre 2. Dépenses de personnel	10 956 000		10 956 000	
Titre 3. Dépenses de biens et services	67 373 280	48 506 147	67 373 280	48 506 147
Titre 4. Dépenses de transfert	0	6 000 000	0	6 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	13 500 000 000	38 347 218 934	13 500 000 000	38 347 218 934
<i>Dont : R.G</i>		<i>6 489 494 821</i>		
<i>Dont : FINEX</i>		<i>22 911 280 000</i>		
Titre 6. Autres dépenses				

DEPENSES FISCALES

(en millions de FCFA)				
Dépenses fiscales du programme		Chiffrage 2013	Chiffrage 2014	Prévision 2015
N°	Présentation			
Coût total des dépenses fiscales				

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Effectifs					
	Réalisation 2013 (1)	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Répartition prévisionnelle 2015			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4	34	34	1	23	22	56
Solde forfaitaire globale (s1)						
Catégorie A (s2)	31	31	1	17	16	47
Permanents	31	31	1	17	16	47
Non permanents						
Catégorie B (s3)	3	3		6	6	9
Permanents	3	3		6	6	9
Non permanents						
Catégorie C (s4)						
Permanents						
Non permanents						
Main d'œuvre non permanente (t)	11	10				10
Total pour les emplois de l'administration(v) = s+t	45	44	1	23	22	66

Emplois rémunérés	Effectifs		
	Réalisation2013(1)	Prévision2014	Prévision2015
Opérateur			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)			
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)			
Total pour l'opérateur			
Opérateur			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)			
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)			
Total pour l'opérateur			
Total pour le programme			

(1) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat

(2) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4	34		56		22	
Solde forfaitaire globale (s1)						
Catégorie A (s2)	31		47		16	
Permanents	31		47		16	
Non permanents						
Catégorie B (s3)	3		9		6	
Permanents	3		9		6	
Non permanents						
Catégorie C (s4)						
Permanents						
Non permanents						
Main d'œuvre non permanente (t)	10		10		0	
Emplois des opérateurs (u)						
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)						
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)						
Total pour le programme (v) = s+t+u	44		66		22	

Besoins de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Juriste	01	01		Personnel pré-inséré au sein de la Direction Générale des Ressources Hydrauliques (DGRH) et en service depuis 2011 (09 Agents), 2012 (05 Agents) et 2013 (04 Agents) et 2014 (05). Ces derniers ont été retenus par nécessité de service au cours des différentes sessions des Conférences d'Intégration.
2	Ingénieur Hydrogéologue	02	02		
3	Ingénieur Assainissement	03	03		
4	Ingénieur Génie des Procédés	01	01		
5	Ingénieur Hydrochimie	01	01		
6	Ingénieur Informatique	02	02		
7	Ingénieur Qualité eau	01	01		
8	Gestionnaire des Ressources Humaines	01	01		
9	Archiviste	01	01		
10	Assistante de Direction	04	04		
11	Manager en Communication	01	01		
12	Aide Comptable	01	01		
13	Assistante en Economie	01	01		
14	Attaché des Services Economique et Financier	01	01		
15	Ingénieur des Techniques électronique des Systèmes Industriels	01	01		
Total		23	23		

Justifications :

Le Programme Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement (PGRHA) compte en personnel 67 Agents répartis ainsi trois (03) groupes :

1. Les Fonctionnaires au nombre de 34 soit 51% (dont 12 agents d'encadrement, 13 agents techniques, 09 agents techniques)
2. Les Pré-insérés au nombre de 23 soit 34% ;
3. La MONP au nombre de 10 soit 15%.

Aussi, nous pouvons aisément constater que 22 Agents fonctionnaires soit 33% (dont 13 Agents techniques et 09 des métiers supports) constituent la base productive du PGRHA.

En définitive, la base productive du PGRHA est constituée en majorité d'Agents pré-insérés.

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires				
Total				
2. Dépenses de biens et services indispensables	Fourniture informatique	1 500 000	2 506 147	30 Imprimante-Fax-Scanner-Copie individuelles disponibles : Soit un package de : 02 cartouches noirs (30 000 F CFA), 01 cyan (15 000 F CFA), 01 magenta (15 000 F CFA) et 01 jaune (15 000 F CFA) par trimestre et par appareil ; Soit un coût de : 30 000 + (15 000 x 3) = 75 000 F CFA par appareil et par trimestres ; Soit un coût de : 75 000 x 30 = 2 250 000 F CFA pour les 30 appareils en un trimestre ; Soit à l'année : 2 250 000 x 4 = 9 000 000 F CFA / AN Pondeuse XEROX WorkCenter 7120 Besoins en photorécepteurs : 01 noir et 03 couleurs (cyan, magenta et jaune), trois (03) fois dans l'année : Soit 01 noir : 230 000 F CFA ; Soit 03 couleurs : 195 000 x 3 = 585 000 F CFA Soit un montant annuel de : (230 000 + 585 000) x 3 = 2 445 000 F CFA. Besoins en encres : 02 noirs et 03 couleurs (cyan, magenta et jaune), trois (03) fois dans l'année : Soit 02 noirs : 100 000 x 2 = 200 000 F CFA ; Soit 03 couleurs : 150 000 x 3 = 450 000 F CFA ; Soit un montant annuel de : (200 000 + 450 000) x 3 = 1 950 000 F CFA. Besoins en bacs de récupération : 02 bacs par trimestre ; Soit : 35 000 x 2 = 70 000 F CFA ; Soit un montant annuel de : 70 000 x 4 = 280 000 F CFA. Pondeuse XEROX WorkCenter 5020 Besoins en photorécepteurs : 02 photorécepteurs noirs à l'année : Soit : 174 000 x 2 = 348 000 F CFA ; Besoins en encres (noir essentiellement) : 03 encres à l'année Soit : 50 000 x 3 = 150 000 F CFA Pondeuse Canon ImageRUNNER 2318 L : Besoins en encres (noir essentiellement) : 03 encres à l'année Soit : 40 000 x 3 = 120 000 F CFA
	papeterie	7 809 600	5 500 000	Idem LFR 2014
	E & R - équipement informatique	0	1 700 000	Nous disposons de 03 « pondeuses » dont 02 XEROX WorkCenter 7120 et XEROX Workcenter 5020 et une Canon ImageRUNNER 2318 L. Pour ce qui est des XEROX, l'entretien est assuré par ELECTRA et l'entretien de la pondeuse CANON est assuré par Gabon Méca. Nous sommes modestes en demandant ce montant.
	Impression	10 800 000	4 000 000	Idem LFR 2014

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
	Carburant - véhicules de fonction	12 386 880	7 500 000	Directeurs Généraux : Nombre de véhicules : 02 ; Besoins carburant à la semaine : 01 plein / DG, soit environ 50 000 F CFA, d'où 100 000 F CFA pour les 02 D.G ; Besoins à l'année : 60 000 x 52 = 3 120 000 F CFA. Directeurs Techniques : Nombre de véhicules : 05 ; Besoins carburant à la semaine : 01 plein / DT, soit environ 35 000 F CFA, d'où 175 000 F CFA pour les 05 D.T ; Besoins à l'année : 40 000 x 52 = 2 080 000 F CFA. Chefs de Service : Nombre de véhicules : 05 ; Besoins carburant à la semaine : 01 plein / C.S, soit environ 30 000 F CFA, d'où 150 000 F CFA pour les 05 C.S ; Besoins à l'année : 40 000 x 52 = 2 080 000 F CFA.
	Carburant véhicules divers	6 628 800	4 800 000	Direction Générale (Cabinet du DG) : Nombre de véhicules : 05 ; Besoins carburant à la semaine : 01 plein / C.E, soit environ 30 000 F CFA, 150 000 F CFA pour les 05 C.E ; Besoins à l'année : 60 000 x 52 = 3 120 000 F CFA. Directions Techniques (déplacement Ingénieurs) : Nombre de véhicules : 08 ; Besoins carburant à la semaine : 01 plein, soit environ 25 000 F CFA, 20 000 F CFA ; Besoins à l'année : 20 000 x 52 = 1 040 000 F CFA.

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
	DGRH Suivi des encours du secteur ressources hydrauliques	18 000 000	10 500 000	Les frais de mission se décomposent en : Missions ordinaires du Directeur Général ; Missions périodiques des Directions Techniques ; Missions exceptionnelles sur demande de la hiérarchie ou des Parlementaires. Missions ordinaires du Directeur Général : Une (01) mission de 02 semaines / trimestre, soit 04 missions ordinaires / an ; Equipe : 01 D.G, 02 C.E.T et 01 Chauffeur En raison de : 150 000 F CFA / jr pour le D.G, 100 000 F CFA / jr pour le C.E.T et 60 000 F CFA / jr pour le Chauffeur. Soit à l'année pour le D.G : 150 000 x 15 x 4 = 9 000 000 F CFA ; Soit à l'année pour les 02 C.E.T : 200 000 x 15 x 4 = 12 000 000 F CFA ; Soit à l'année pour le chauffeur : 60 000 x 15 x 4 = 3 600 000 F CFA. Soit un montant de frais de mission ordinaire de : 24 600 000 F CFA. Missions périodiques des Directions Techniques : Une (01) mission d'une (01) semaine / mois, soit 12 missions périodiques / an pour les Direction de l'Hydraulique Urbaine et Rurale ; Equipe : 01 D.T ou C.S, 02 Ing, et 01 Chauffeurs En raison de : 120 000 F CFA / jr pour le D.T, 80 000 F CFA / jr pour l'Ingénieur et 50 000 F CFA / jr pour le Chauffeur. Soit à l'année pour le D.T : 120 000 x 7 x 12 = 10 080 000 F CFA ; Soit à l'année pour les 02 Ing : 160 000 x 7 x 12 = 13 440 000 F CFA ; Soit à l'année pour le chauffeur : 50 000 x 7 x 12 = 4 200 000 F CFA. Soit un montant de frais de mission périodique des Directions Techniques de l'Hydraulique Urbaine et Rurale de : 27 720 000 F CFA. Missions périodiques des Directions Techniques : Une (01) mission d'une (01) semaine / trimestre, soit 04 missions périodiques / an pour les Direction de l'Assainissement et de la Gestion des Ressources Hydrauliques ; Equipe : 01 D.T ou C.S, 02 Ing, et 01 Chauffeurs En raison de : 120 000 F CFA / jr pour le D.T, 80 000 F CFA / jr pour l'Ingénieur et 50 000 F CFA / jr pour le Chauffeur. Soit à l'année pour le D.T : 120 000 x 7 x 4 = 3 360 000 F CFA ; Soit à l'année pour les 02 Ing : 160 000 x 7 x 4 = 4 480 000 F CFA ; Soit à l'année pour le chauffeur : 50 000 x 7 x 4 = 1 400 000 F CFA. Soit un montant de frais de mission périodique des Directions Techniques de l'Assainissement et de la Gestion des Ressources Hydrauliques de : 9 240 000 F CFA. Missions exceptionnelles : Une (01) mission d'une (01) semaine / trimestre, soit 04 missions périodiques / an ; Equipe : 01 D.G, 02 C.E.T et 01 Chauffeur En raison de : 150 000 F CFA / jr pour le D.G, 100 000 F CFA / jr pour le C.E.T et 60 000 F CFA / jr pour le Chauffeur. Soit à l'année pour le D.G : 150 000 x 7 x 4 = 4 200 000 F CFA ; Soit à l'année pour les 02 C.E.T : 200 000 x 7 x 4 = 5 600 000 F CFA ; Soit à l'année pour le chauffeur : 60 000 x 7 x 4 = 1 680 000 F CFA. Soit un montant de frais de missions exceptionnelles de : 11 480 000 F CFA. Frais de missions au Gabon : 73 040 000 F CFA De plus nous sollicitons que nous soit reconduit le montant de frais de déplacement à l'intérieur de 7 200 000 F CFA. D'une part pour nous permettre d'accéder aux provinces difficiles telles que l'Ogooué Maritime ou la location de véhicules afin de renforcer le faible parc automobile de la DGRH. La DGRH a signé en 2014 un contrat de maintenance et d'entretien de ses véhicules avec le garage TECHNIMECA – à cet effet nous sollicitons une dotation E&R véhicules de 15 000 000 F CFA
Total		20 109 600	36 506 147	

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
3. Autres dépenses de biens et services	Atelier national	0	0	Atelier annuel de validation sur le format de rapportage pays de l'AMCOW de Suivi et évaluation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sur les engagements de SHARM EL SHEIKH ratifiés le 1 ^{er} juillet 2008. Location hôtel (salle + restauration): 3.000.000 F CFA Logistique : 2.000.000 F CFA SPG : 2.500.000 F CFA
	Renforcement des capacités	0	0	Dans le cadre de la préparation de l'après Concession : - Formation de 5 agents (à raison de 10.000.000 par agent) dans le contrôle du fonctionnement général des entreprises et organismes sous tutelle - Formation de 5 agents (à raison de 10.000.000 par agent) dans l'exploitation des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement-
	Journée Mondiale de l'Eau	12 000 000	12 000 000	CELEBRATION DE LA JOURNEE MONDIALE DE L'EAU (Montants arrêtés sur la base de l'expérience de la célébration des journées mondiales de l'eau de 2012, 2013 et 2014) Journées de sensibilisation dans les établissements scolaires du pays (en 2014, Libreville et Moanda) : 3 500 000 F CFA. Location bus pour le transport des élèves ; Frais de carburant ; Collation pour les élèves ; Organisation des visites d'installation des ouvrages hydrauliques ; Confections publicitaires : 975 000 F CFA Tee-shirts : 375 000 F CFA Polos : 500 000 F CFA Dont Badges, Prospectus, Banderoles : 100 000 F CFA Célébration de la journée du 22 mars sur un site choisi en fonction du thème de la journée : 4 000 000 F CFA Location des tentes (VIP) : 2 500 000 F CFA Location Tentes ordinaires et Chaises : 1 000 000 F CFA Repas : 1 000 000 F CFA Boissons : 1 500 000 F CFA Organisation d'une Conférence sur le thème de la journée retenue : 2 700 000 F CFA Location de la salle de conférence : 200 000 F CFA Cocktail à la fin de la conférence : 2 500 000 F CFA Couverture médiatique : 3 000 000 F CFA Reportage documentaire : 2 000 000 F CFA Frais de diffusion : 1 000 000 F CFA
	Habillement	1 368 000	0	Equipement de Protection Individuelle Pantalon M6 PAN BLEU : 14 000 X 40 = 560 000 F CFA ; Veste M6 VES BLEU : 14 000 X 40 = 560 000 F CFA ; Casquette Haute T42 Nautilus : 30 000 X 40 = 1 200 000 F CFA ; Gilet Hiviz Jaune : 4 000 X 40 = 160 000 F CFA
Total		20 383 680	12 000 000	
Total Global		40 493 280	48 506 147	

Justifications :

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
1. Transferts aux ménages				
		0	0	
Total				
2. Transferts aux collectivités locales				
		0	0	
Total				
3. Transferts aux entreprises et aux secteurs d'activité				
		0	0	
Total		0	0	
Total Global		0	0	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour étude de définition	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin) en mois	Coût global du projet	Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements extérieurs pour 2015	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx)
I. PROJETS EN COURS						
Programme d'Hydraulique Rurale (2013-2015)			34 000 000 000	22 000 000 000		12 000 000 000
Travaux d'adduction d'eau potable à Nzamaligue Marché N° 03/ MERH/ AEP NZAMALIGUE/ 2010		Travaux réalisés à 100% et réceptionnés	850 000 000	600 000 000		250 000 000
Travaux d'extension d'eau potable à Angondjé Cap Estérias Marché N° 05/ MERH/ DGERH/ DH/ 2010 (Lot N°1)		6 (En arrêt pour défaut de paiement)	372 945 630	196 000 000		176 945 630
Réalisation d'un nouveau forage et réhabilitation d'un ancien forage pour l'alimentation du CHU d'Angondjé Marché N° / MPERH/ SG/ DGRH/ DHU/ 2013		2 (Réalisé à 100% et réceptionné)	106 011 200	0		106 011 200
Plan Stratégique Assainissement du Gabon Marché N°005/MPERH/SG/DGRH/DA/2013		11	513 320 293	230 000 000		263 320 293
Plan stratégique assainissement de Libreville - (ANGT)			4 750 000 000			1 500 000 000
II. PROJETS NOUVEAUX						
Elaboration d'un Code de l'eau et de l'assainissement Marché N° / MPERH/ SG/ DGRH/DA/ 2013		15	600 000 000			298 000 000
Plan Directeur Eau des Chefs-lieux de province et des villes à fort potentiel Marché N° 004/ MPERH/ SG/ DGRH/ DHU/ 2014		18 (Avril 2014 – Août 2015)	791 483 621	0		395 741 811
Projet d'Accès aux Services de base en milieu rural et renforcement de capacité		11	30 000 000 000		2 000 000 000	400 000 000
Programme "Congo-Hycos" 2013-2018 et "outil de modélisation et d'allocation des ressources en eau du bassin du Congo"		60	4 592 000 000			45 920 000
Conception et construction d'une usine de production d'eau potable dans la commune de Ntoun – Projet Ntoun 7		18	44.000.000.000	5.000.000.000	39.000.000.000	10 500 000 000
Mobilisation des eaux brutes du Komo à Kango pour l'approvisionnement de l'usine Ntoun 7		24	122 772 646 076		61 386 323 038	12 411 280 000
Total global			46 575 760 744	23 026 000 000	2 000 000 000	38 347 218 934

Justifications :

Projets et demandes en équipement	Crédits demandés pour 2015	Justification
PROJETS EN COURS		
Programme d'Hydraulique et d'électrification Rurale (2013-2015)	12 000 000 000	Programme triennal 2013 – 2015 en cours d'exécution. Ce programme vise à accroître la desserte en eau potable dans milieu rural.
Travaux d'adduction d'eau potable à Nzamaligüe	250 000 000	Travaux réalisés à 100% et réceptionnés
Travaux d'extension d'eau potable à Angondjé Cap Estérias	176 945 630	En arrêt pour défaut de paiement
Réalisation d'un nouveau forage et réhabilitation d'un ancien forage pour l'alimentation du CHU d'Angondjé	106 011 200	Réalisé à 100% et réceptionné
Plan Stratégique Assainissement du Gabon	283 320 293	Cette dotation servira au financement du reliquat du « Plan Stratégique Assainissement du Gabon », en cours d'exécution, dont un montant de 230 000 000 F CFA est dans le processus de règlement.
Plan stratégique assainissement de Libreville - (ANGT)	1 500 000 000	« Plan Stratégique Assainissement de Libreville » avec le reliquat de 1 220 000 000 F CFA en exécution par l'ANGT. Cette dotation servira essentiellement au règlement des factures en instance pour le rapport déjà produit du PSA Grand Libreville et au financement des études de faisabilité et d'ingénierie qui en découlent.
NOUVEAUX PROJETS		
Elaboration d'un Code de l'eau et de l'assainissement	298 000 000	Priorité N°1 pour l'organisation du secteur Eau et Assainissement. Ce code permettra de fixer avec clarté les rôles, les principes de gestion et les interventions de tous les secteurs de l'eau. A ce jour, le Gabon est le seul pays en Afrique voire au monde à ne pas disposer d'un code de l'Eau et de l'Assainissement.
Plan Directeur Eau des Chefs-lieux de province et des villes à fort potentiel	395 741 811	La gestion approximative actuelle de l'approvisionnement en eau résulte de l'absence d'un cadre de planification des investissements.
Projet d'Accès aux Services de base en milieu rural et renforcement de capacité	400 000 000	Ce projet est cofinancé par la Banque Mondiale pour un coût global de 30 000 000 000 F CFA destiné au monde rural.
Programme "Congo-Hycos" 2013-2018 et "outil de modélisation et d'allocation des ressources en eau du bassin du Congo	45 920 000	Il s'agit de la contrepartie nationale d'un financement de 4 592 000 000 F CFA visant à réhabiliter les Stations Hydrométriques du Bassin du CONGO et de l'OGOOUE afin de favoriser la collecte des données sur ces fleuves et ainsi permettre une meilleure gestion des ressources en eau.
Marché de financement, Conception et construction des travaux de mobilisation des eaux brutes du Komo à Kango pour l'approvisionnement de l'usine Ntoum 7	12 411 280 000	Emprunt réalisé auprès de la Banque Société Générale. Les premiers tirages interviendront dès le mois d'octobre.
Conception et construction d'une usine de production d'eau potable dans la commune de Ntoum – Projet Ntoum 7	10 500 000 000	Emprunt réalisé auprès d'une Banque espagnole en collaboration avec l'entreprise adjudicataire ACCIONA.

PROGRAMME GESTION DE LA RADIOACTIVITE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

De l'utilisation d'une seule source de rayonnements de faible énergie jusqu'à l'exploitation d'installations complexes telles que des centrales nucléaires ou des usines de retraitement du combustible, l'éventail des installations ou des activités impliquant des sources de rayonnements ionisants est large et diversifié.

Le programme « *Gestion de la radioactivité* » regroupe l'ensemble des moyens qui concourent à la protection de l'ensemble de la population et de l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants.

Ce programme est porté par la Direction Générale des Techniques Nucléaires (DGTN). **Son Directeur Général étant de ce fait, le responsable de programme.**

Le champ du programme recouvre toutes les activités impliquant une exposition aux rayonnements ionisants, notamment :

- l'adoption, l'introduction, l'interruption ou l'arrêt, la conception, la fabrication, la construction ou le montage, l'acquisition, l'importation ou l'exportation, la distribution, la vente, le prêt ou la location, la recherche, la mise en service, le traitement, la possession, l'utilisation et l'exploitation, la maintenance ou la réparation, le transfert ou le déclassement, le démontage, le transport, le stockage ou l'évacuation d'une source de rayonnements ionisants ou de toute autre matière nucléaire ou radioactive ;
- l'extraction et le traitement de minerais radioactifs, et de tous autres minéraux, susceptibles d'accroître l'exposition aux rayonnements ionisants à des niveaux définis par la réglementation, la fermeture des installations de traitement de minerais radioactifs, la remise en l'état des sites ou la gestion des déchets radioactifs.

Le champ du programme ne recouvre pas :

- La lutte contre la pollution et les nuisances ne faisant pas intervenir des sources de rayonnements ionisants ;
- La protection et l'amélioration du cadre de vie ne faisant pas intervenir les déchets radioactifs.

Ce programme est à articuler avec les programmes « *Recherche scientifique et innovation* », « *Amélioration du cadre de vie, biodiversité et changement climatique* », « *Pilotage et soutien aux politiques énergétique et des ressources hydrauliques* », « *Prévention et sécurité sanitaire* », « *Prévention et gestion des catastrophes* ».

ACTION N° 1 : NORMES EN MATIERE DE GESTION DE LA RADIOACTIVITE

Il est indispensable que les activités impliquant des sources de rayonnements ionisants soient soumises à des normes de sûreté afin de protéger les personnes exposées ainsi que l'environnement.

Les Normes reposent donc sur l'hypothèse qu'il existe une infrastructure nationale permettant aux pouvoirs publics d'assumer leurs responsabilités en matière de protection et de sûreté radiologiques.

L'action recouvre ainsi:

- La mise en place d'un cadre juridique et réglementaire en matière de radioprotection, de sûreté et de sécurité radiologiques et nucléaires ;
- L'élaboration des normes régissant les pratiques (*guides de bonnes pratiques, manuels de procédure et de contrôle*) ;
- La mise en place d'une base de données effective, efficiente et cohérente des pratiques et des personnels exposés ;
- L'élaboration d'un plan d'urgence radiologique national ;
- L'information et sensibilisation des différents acteurs et du public.

ACTION N° 2 : CONTROLE DE L'UTILISATION DES SOURCES DE RAYONNEMENTS IONISANTS

L'action recouvre :

- L'inspection des installations où sont utilisées ou produites des sources de rayonnements ionisants à des fins médicales, industrielles, de recherche, etc. ;
- Le contrôle du transport des matières radioactives ;
- La surveillance radiologique de l'environnement et des lieux de travail ; et le suivi des expositions des travailleurs, des patients et du public.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le Gabon dans sa stratégie nationale de développement déclinée dans le Plan Stratégique « *Gabon Emergent* », ambitionne d'atteindre une croissance forte, durable et diversifiée qui repose sur la valorisation de son potentiel énergétique, minier, forestier, touristique, agricole et agroindustriel. L'action « *Renforcement de la sécurité nucléaire* » du « *Plan sectoriel Environnement* » participe à l'atteinte de l'objectif d'instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale, afin de parvenir à la consolidation des fondations de l'émergence (Axe 1).

Les premières études sur les rayons X et les minéraux radioactifs ont montré que l'exposition à de hauts niveaux de rayonnements peut provoquer de graves dommages cliniques dans les tissus du corps humain (*effets déterministes*). En outre, des études épidémiologiques de longue durée menées sur des populations exposées à des rayonnements, notamment sur les survivants des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki qui ont eu lieu au Japon en 1945, ont montré qu'une exposition aux rayonnements ionisants pouvait également induire des affections malignes à retardement (*effets stochastiques*). L'accident de Tchernobyl dû à un dysfonctionnement du cœur d'un réacteur nucléaire a causé près de 4000 cas de cancers lié à l'accident et la contamination des centaines de milliers d'hectares autour du site d'où il a fallu faire évacuer environ 250.000 habitants.

Plus récemment, au large des côtes de la province de *Tohoku*, au nord-est du Japon, le 11 Mars 2011, se déclenchait un séisme sous-marin de magnitude 9 sur l'échelle de Richter qui a provoqué un tsunami dévastateur sur plus de 500 kilomètres de côte. Dans la préfecture de Fukushima-Daiichi, quatre des six réacteurs de la centrale nucléaire de TEPCO ont subi des dommages importants qui ont laissé s'échapper de grandes quantités de particules radioactives dans l'atmosphère. L'accident de Fukushima a ainsi rappelé de façon dramatique qu'on ne transige pas avec la sûreté nucléaire. D'où l'importance pour les Etats d'établir un cadre réglementaire de sûreté nucléaire efficace, incluant la mise en place d'une autorité nationale de réglementation totalement indépendante, crédible, compétente et dotée de ressources financières adéquates.

Le Gabon n'est pas exempt de cas d'incidents radiologiques. En 2010 à Port-Gentil, une source de gammagraphie a entraîné une brûlure grave sur un travailleur gabonais (*exerçant dans le cadre du contrôle non destructif*), nécessitant une évacuation sanitaire vers un hôpital spécialisé en France.

Depuis 1964 que le Gabon est membre de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), sa politique s'est toujours axée en faveur d'une utilisation pacifique des rayonnements ionisants conformément aux recommandations de AIEA. Selon lesdites recommandations, il est indispensable que les activités qui comportent une exposition à des rayonnements ionisants soient soumises à des normes de radioprotection et de sûreté radiologiques. C'est dans cette optique que la loi n°11/2001 du 12 Décembre 2001 a créé le Centre National de Prévention et de Protection contre les Rayonnements Ionisants (CNPPRI) sous la tutelle du Ministre chargé de l'Energie. Le CNPPRI, en collaboration avec la DGTN, est l'organe chargé de veiller à la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de radioprotection et de sûreté radiologique.

Afin de remplir efficacement son programme de gestion de la radioactivité, l'Etat gabonais doit se doter d'un cadre législatif et réglementaire conforme aux recommandations internationales et parvenir à contrôler toutes les sources de rayonnements ionisants (*déclarées, orphelines, etc.*) présentes sur le territoire national.

ENJEU

- Enjeu: Protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement contre les risques liés à l'utilisation des sources de rayonnements ionisants.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : DISPOSER, D'ICI A LA FIN 2017, D'UNE REGLEMENTATION EN MATIERE DE GESTION DE LA RADIOACTIVITE CONFORME AUX NORMES INTERNATIONALES.

- Résultat annuel attendu : Produire en 2015, six (6) textes d'application de la loi n°17/2013 du 21 août 2013 portant organisation du régime de la sûreté et de la sécurité radiologiques et nucléaires et des garanties (*décret portant application de la loi, décrets relatifs aux déchets radioactifs, décret relatif au transport des sources et matières radioactives, décret relatif à la « gestion » des minerais radioactifs, décret relatif aux matières premières contenant naturellement des radionucléides, décret relatif à la sécurité des sources des rayonnements ionisants*).

OBJECTIF N°2 : METTRE EN PLACE, D'ICI A LA FIN 2017, UNE INFRASTRUCTURE NATIONALE DE REGLEMENTATION EN MATIERE DE GESTION DE LA RADIOACTIVITE CONFORME AUX NORMES INTERNATIONALES

- Résultat annuel attendu : Avoir réalisé en 2015, 50% de l'étude de dimensionnement de l'infrastructure nationale de réglementation (Réglementation produite, Autorité de réglementation mise en place et services techniques disponibles).

OBJECTIF N°3 : POURSUIVRE LA PHASE PILOTE DE SUIVI DOSIMETRIQUE

- Résultat annuel attendu : Assurer en 2015, le suivi dosimétrique de 50 personnes sur un échantillon de personnes professionnellement exposées.

OBJECTIF N°1 : DISPOSER, D'ICI A LA FIN 2017, D'UNE REGLEMENTATION EN MATIERE DE GESTION DE LA RADIOACTIVITE CONFORME AUX NORMES INTERNATIONALES

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficacité de l'Administration

Résultat annuel

- Produire les textes d'application de la loi n°17/2013 (cible : 6 décrets).

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Textes publiés	Nombre	N/A	N/A	N/A	6	6	18 (2017)

Source des données :

- Centre National de Prévention et de Protection contre les Rayonnements Ionisants (**CNPPRI**).
- Direction Générale des Techniques Nucléaires (**DGTN**).

Précisions méthodologiques :

- les indicateurs montrent le nombre de textes d'application de la loi et de guides de bonnes pratiques produits et mis à la disposition des personnes concernées.
- Mode de calcul : il s'agit d'un simple décompte arithmétique : six (6) en 2015, six (6) en 2016 et six (6) en 2017, pour un total de dix-huit (18) textes d'application de la loi.

ELEMENTS CLÉS DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Préparer les textes d'application et de renvoi de la loi en comité ad hoc.
- Soumettre les projets au Bureau des Affaires Juridiques de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (**AIEA**).
- Transmettre les textes pour adoption et publication.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Le Centre National de Prévention et de Protection contre les Rayonnements Ionisants (**CNPPRI**) met à disposition des projets de textes réglementaires et collabore à l'élaboration des textes.
L'AIEA met à disposition des projets modèles, examen et amendement des projets de textes, apporte une assistance technique pour l'élaboration des guides.

OBJECTIF N°2 : METTRE EN PLACE, D'ICI FIN 2017, UNE INFRASTRUCTURE NATIONALE DE REGLEMENTATION EN MATIERE DE GESTION DE LA RADIOACTIVITE REpondant AUX NORMES INTERNATIONALES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Avoir réalisé 50% d'actions de l'étude de dimensionnement de l'infrastructure nationale de réglementation (Cible 50%).

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'étude de dimensionnement	%	N/A	N/A	N/A	50	85	100 (2017)

Source des données : DGTN, CNPPRI

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : l'indicateur correspond au nombre d'actions réalisées (*numérateur*) rapportées au nombre d'actions prévues pour l'étude (*dénominateur*) X 100

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Validation des Termes de Référence et financement de l'étude.
- Sélection du cabinet d'études après appel d'offres international.
- Mise en place du comité de pilotage et constitution du comité technique de suivi et de contrôle.
- Programmation des opérations et réalisation des différentes séquences de l'étude.
- Rédaction et présentation des rapports d'avancement de l'étude.
- Etablissement des conclusions en termes de dimensionnement.
- Budgétisation du projet.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Le Centre National de Prévention et de Protection contre les Rayonnements Ionisants (**CNPPRI**) participe au comité de pilotage et apporte expertise et conseils.

L'AIEA donne son expertise et des conseils aux moments clés de l'avancée de l'étude.

OBJECTIF N°3 : POURSUIVRE LA PHASE PILOTE DE SUIVI DOSIMETRIQUE

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Assurer le suivi dosimétrique de cent cinquante (150) personnes sur un échantillon de personnes professionnellement exposées.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Professionnels exposés bénéficiant d'un suivi dosimétrique	Nombre	N/A	38	38	50	100	100 (2016)

Source des données : Service de Dosimétrie de la Direction des Services Techniques de la DGTN

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul : l'indicateur correspond à un échantillon de personnes professionnellement exposées bénéficiant d'un suivi dosimétrique par la DGTN. Il s'agit d'un simple décompte arithmétique :

- **En 2014**, trente-huit (38) personnes ont été suivies ;
- **En 2015** : à ces trente-huit (38) personnes seront ajoutées douze (12) autres, pour atteindre le total de cent cinquante (50) personnes ;
- **En 2016** (*qui correspond également à la cible pluriannuelle*), cent cinquante (50) autres personnes seront ajoutées aux premières cent cinquante (150) pour atteindre le total de trois cent (100) personnes prises comme cibles pour la phase pilote.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Cibler les installations à suivre.
- Identifier au sein de chacune de ces installations les personnes exposées.
- Programmer les opérations de suivi et leurs fréquences.
- Lire les dosimètres et produire les résultats.
- Emettre des avis (*de retrait du poste par exemple*) en cas de surexposition.
- Mettre en place des actions de formation des personnels exposés.
- Etablir un recensement des personnes professionnellement exposées sur la base du registre des installations du CNPPRI, en vue de préparer le déploiement futur.
- Etablir un rapport conclusif de l'expérience de mesure et préparer le déploiement.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Le Centre National de Prévention et de Protection contre les Rayonnements Ionisants (**CNPPRI**) met à disposition un début de base de données sur les installations impliquant des sources de rayonnements ionisants ;

L'AIEA contribue à la fourniture d'équipements, la formation du personnel, les exercices d'inter comparaison, etc.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandés pour 2015
N°1 : Normes en matière de radioactivité	23 840 000	75 000 000	23 840 000	75 000 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	4 000 000	-	4 000 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	19 840 000	-	19 840 000	-
Titre 4. Dépenses de transfert	-	75 000 000	-	75 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-
N° 2 : Contrôle de l'utilisation de source de Rayonnements ionisants	46 427 299	121 377 980	46 427 299	121 377 980
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	5 712 000	5 712 000	5 712 000	5 712 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	40 715 299	35 665 980	40 715 299	35 665 980
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	80 000 000	-	80 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-
Total pour le programme	70 267 299	196 377 980	70 267 299	196 377 980
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	9 712 000	9 712 000	9 712 000	9 712 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	60 555 299	35 665 980	60 555 299	35 665 980
Titre 4. Dépenses de transfert	-	75 000 000	-	75 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	80 000 000	-	80 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

DEPENSES FISCALES

(en millions de FCFA)				
Dépenses fiscales du programme		Chiffre 2013	Chiffre 2014	Prévision 2015
N°1				

Justifications :

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

	Effectifs					
Emplois de l'administration	Réalisation 2013	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Répartition prévisionnelle 2015			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	-	11		18		29
Solde forfaitaire globale (s1)	-	-	-	-	-	-
Catégorie A (s2)	-	11		10		21
Permanents	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-
Catégorie B (s3)		-		8		8
Permanents	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-
Catégorie C (s4)		-		-		-
Permanents	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-
Main d'œuvre non permanente (t)	-	3	-	3	-	6
Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t	-	14	-	21	-	35

EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

Emplois rémunérés	Effectifs		
	Réalisation 2013	Prévision 2014	Prévision 2015
Opérateur CNPPRI			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (1)	11	11	11
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (2)	-	-	-
Total pour l'opérateur	11	11	11
Total pour le programme	-	25	46

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	11	-	29	-	18	-
Solde forfaitaire globale (s1)	-	-	-	-	-	-
Catégorie A (s2)	11	-	21	-	10	-
Permanents	11	-	21	-	10	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-
Catégorie B (s3)	-	-	8	-	8	-
Permanents	-	-	8	-	8	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-
Catégorie C (s4)	-	-	-	-	-	-
Permanents	-	-	-	-	-	-
Non permanents	-	-	-	-	-	-
Main d'œuvre non permanente (t)	3	5 712 000	6	11 424 000	3	5 640 000
Emplois des opérateurs (u)	11	-	11	-	-	-
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)	-	-	-	-	-	-
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme (v) = s + t + u	25	-	46	-	21	-

Besoins de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Juriste	2	Cf. DCP/SG	-	Pour la future Direction des Normes
2	Ingénieur Informatique et Réseaux	1	Cf. DCP/SG	-	Pour le futur Service Systèmes d'Information, Etudes et Statistiques
3	Ingénieur en Maintenance Informatique	1	Cf. DCP/SG	-	Pour le futur Service Systèmes d'Information, Etudes et Statistiques
3	Ingénieur du corps de l'Industrie	1	Cf. DCP/SG	-	Pour la Direction de la Promotion des techniques Nucléaires
4	Ingénieur du corps Médical	1	-	1	Pour la Direction de la Promotion des techniques Nucléaires
4	Technicien de Laboratoire	1	Cf. DCP/SG	-	Pour la Direction des Services Techniques
5	Technicien supérieur de radiologie	1	-	1	Pour la Direction des Services Techniques
6	Assistante de Direction	2	1 Cf. DCP/SG	-	Pour la Direction Générale (agent en pré-intégration)
7	Assistant en Gestion des Ressources Humaines	2	2	-	Pour le futur Service Ressources Humaines et Moyens (agents en pré-intégration)
8	Expert en communication	1	Cf. DCP/SG	-	Pour la Direction de la Promotion des techniques Nucléaires et la future Direction de la Coopération technique
9	Interprète/Traducteur	1	Cf. DCP/SG	-	Pour la Direction Générale et la future Direction de la Coopération technique
10	Administrateur Economique et Financier	2	Cf. DCP/SG	-	Pour la Direction Générale et le futur Service Ressources Humaines et Moyens
11	Archiviste	1	Cf. DCP/SG	-	Pour le futur Service Courrier, Archives et Documentation
12	Statisticien	1	Cf. DCP/SG	-	Pour le futur Service Systèmes d'Information, Etudes et Statistiques
13	Chauffeur	2	2	-	(agents en pré-intégration)
13	Technicienne de surface	1	1	-	(agent en pré-intégration)

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires		-	-	-
		-	-	-
		-	-	-
Total		-	-	-
2. Dépenses de biens et services indispensables	Papeterie	5 329 699	2.300.000	Rames de papier A4 à 4600 la rame : 500X4.600 = 2.300.000
	fournitures informatiques	3 285 000	1.056.860	70 Cartouches pour imprimante :10.538x70= 737.660 8 Clés USB : 39.900x8=319 200
	Fournitures de bureau	3 420 000	1.870.365	5 Registres courrier arrivée/départ = 63.300 497 Chemises et sous chemises = 200.000 170 Paquets Enveloppe pour différents formats = 902.800 Boîtes de stylos ordinaires 12.875 X 20 = 257.500 Boîtes de stylos feutres 14.325 X 20= 286.500 Boîtes d'archives 875 X 50 = 43.750 Gommes 448 X 50 = 22.400 Parapheur 12.500 X 8 = 100 000
	habillement	1 368 000	864.075	Achat équipement de protection individuelle : Blouse de laboratoire 15 X 13.136F= 197.040 Ensemble 15 X 16.900F = 241 500 Combinaison 15 X 20.339F= 305.085 Gilet de haute visibilité 15 X 8030F= 120.450
	médicaments	1 641 600	1.000.000	Prise en charge forfaitaire par agent 47.619Fx 21 agents = 1.000.000
	carburant	8 184 000	8.184.000	Véhicule fonction 535Fx3589l = 1.920.000 Véhicule divers 535FX11708l= 6.264.000
	Entretien-Maintenance	4 052 000	0	
	Transport et Communication	30 140 000	18.090.680	Mission à l'étranger : 6.600.000 Frais de déplacement à l'étranger : 10.000.000 Impression : 1.490.680
Total		57 420 299	33.365.980	
3. Autres dépenses de biens et services	Séminaires et Colloques	-	2.000.000	Plateau repas 20 X 10 X 5900 = 1.180.000 10 Livraisons X 20.000 = 200.000 Location salle pour 1 séminaire : 500.000 X 1jour= 500.000 Location véhicule : 60.000 X 2 = 120.000
	Accueil et réception experts internationaux	2 000 000		
		-	-	
Total		2 000 000	2.000.000	
Total Global		59 420 299	35.665.980	

Justifications

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
1. Transferts aux ménages		-	-	-
		-	-	-
		-	-	-
Total		-	-	-
2. Transferts aux collectivités locales		-	-	-
		-	-	-
		-	-	-
Total		-	-	-
3. Transferts aux entreprises et aux secteurs d'activité	Cotisations Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)	38 000 000 (à régler par le SG sur la LFR 2014)	38.000.000	Fonds de roulement : 913 € = 598 015 FCFA Budget ordinaire : 205 395 € + 15 072\$ = 134 533 725FCFA Sur lequel est pris, selon le plan de versement des arriérés conclu en 2008 pour apurer ceux de 1995 à 2008 : 27 811 € = 7 671 648FCFA. Fonds de coopération technique : 17 112€ = 11 208 360 FCFA
		-	-	-
		-	-	-
Total		38 000 000	38.000.000	-
Total Global		38 000 000	38.000.000	-

Justifications :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature de l'équipement	Quantité actuelle	Quantité demandée				Dépenses proposées			
		Grosses réparations	Renouvellement	Développement	Total	Grosses réparations	Renouvellement	Développement	Total
Type 1 : Matériels roulants									
Equipement 1.1 : Véhicule de terrain	-	-	-	1	1	-	-	1	20.000.000
Equipement 1.1 : Véhicules de fonction				1	1			1	20.000.000
Type 2 : Equipements de haute technologie									
Equipements pour la surveillance des travailleurs radiologiquement exposés				1	1			1	34.945.895
Dosimètres d'extrémités Déecteur Inlight (case+slide)				100	100			100	1 375 521
Dosimètres environnementaux Déecteur Inlight (case+slide)				200	200			200	2 769 731
Boîtier complet (boîtier, pince...)				1	1			1	908 853
Total									80 000 000

Justifications : 80 000 000

Depuis la mise en place de la Direction Générale des Techniques Nucléaire en 2010, celle-ci n'a bénéficié d'aucun investissement en équipement de haute technologie.

Les 80 000 000 FCFA correspondent à :

- 1 Véhicule de fonction du Directeur de la dosimétrie **20 000 000FCFA**
- 1 Véhicule de terrain : **20 000 000FCFA**
Ce Véhicule accompagnera les agents sur le terrain pour les visites des installations.
- Des équipements pour la surveillance des travailleurs radiologiquement exposés **40 000 000**

TYPE 2 : EQUIPEMENTS DE HAUTE TECHNOLOGIE

EQUIPEMENTS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAILLEURS RADIOLOGIQUEMENT EXPOSES

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total (USD)
1	MicroStar Reader with laptop and software and handheld barcode scanner with set of cable and set of manuals in French + Lecteur	Lot	1	25.800.00	25,800.00
2	InLight Badges : InLight detector (slide and filter case)	Unité	400	27.80	11,120.00
3	InLightBadges :Hold with clip	Unité	1200	5.50	6,600.00
4	Pocket Annealer	Unité	1	10,250.00	10,250.00
5	Calibration Dosimeter Set	Série	1	250.00	250.00
6	QC Dosimeter Set	Série	1	150.00	150.00
7	Etiquetteuse QLS 4100 autre	Lot	1	1,000.00	1,000.00
8	Installation du matériel et Formation de 4 jours				9,475.00
GRAND TOTAL (USD)					64,595.00
GRAND TOTAL (F.CFA)					34.945.895

- Dosimètres d'extrémité/Déecteur Inlight (case+slide)

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total (USD)
Dosimètres d'extrémité/Déecteur Inlight (case+slide)	Unité	100	20,54	2,054.000
Dosimètres environnementaux Déecteur Inlight (case+slide)	Unité	49	26,589	1302,861

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET NUCLEAIRES

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme soutien du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, piloté par le Secrétaire Général, est composé du Secrétariat Général (SG), du Cabinet du Ministre (CABM) et de l'Inspection Générale des Services (IGS).

Le Secrétariat Général est chargé de la gestion administrative et des ressources humaines et matérielles du Ministère. Elle est accompagnée dans sa responsabilité de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH), la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF), la Direction des Etudes et de la Programmation des Projets/Investissements (DEPP) et la Direction Centrale du Système d'Information (DCSI).

Le Cabinet du Ministre est chargé d'assister, par ses avis, le Ministre dans le choix des options techniques de sa mission.

L'Inspection Générale des Services est chargé de proposer, d'assurer le suivi et l'évaluation des procédures et des normes de travail au sein des services centraux.

Le champ du programme recouvre :

- l'élaboration, le suivi et l'application des textes réglementaires dans les domaines de compétence du Ministère (CABM) ;
- la gestion des ressources humaines du Ministère (DCP/DCRH) ;
- la gestion des ressources financières, des moyens généraux et du patrimoine immobilier alloués au Ministère (DCAF) ;
- la conduite/réalisation des études spécifiques dans les domaines de compétence du Ministère ainsi que la production et la publication des données statistiques sectorielles (DEPP) ;
- la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunication au sein du Ministère (DCSI) ;

Ce programme ne recouvre pas :

- la gestion et la planification hydrologiques, la préservation de la ressource en eau ;
- le développement et la gestion des infrastructures hydrauliques en milieu urbain ;
- le développement et la gestion des infrastructures hydrauliques en milieu rural ;
- la normalisation, le développement, le contrôle et la gestion de l'assainissement ;

Car ils relèvent du programme « Gestion des ressources hydrauliques et assainissement » :

- le développement des infrastructures énergétiques ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- l'électrification et le contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain ;
- l'électrification et le contrôle du service public de l'électricité en milieu rural ;
- la maîtrise de l'énergie ;

Car ils relèvent du programme « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » :

- la gestion administrative des agents civils, car elle relève du programme « Fonction Publique » ;
- la gestion administrative des magistrats, car relevant d'un centre de gestion propre au pouvoir judiciaire ;
- la gestion administrative des militaires, car elle relève d'un centre de gestion propre aux personnels des Forces de Défense et de Sécurité ;
- la gestion de la trésorerie, car elle relève du programme "comptabilité et trésorerie" ;
- la réforme budgétaire et comptable relevant d'un programme dédié ;
- le paiement de la dépense relevant du programme "comptabilité et trésorerie".

Compte tenu de son caractère transversal, ce programme, devrait être en cohérence avec les programmes :

- « Gestion des ressources hydrauliques et assainissement » ;
- « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » ;
- « Gestion de la radioactivité » ;
- « Réforme budgétaire et comptable » dès lors que les productions issues de ce programme devraient être appliquées par le programme gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources ;
- « Fonction Publique » dès lors que les décisions prises dans ce programme ont un impact sur la masse salariale ;
- « Gestion fiscale » pour son impact sur le budget de l'Etat en matière de ressources ;
- « Engagements financiers de l'Etat » pour son impact sur le budget de l'Etat en matière de dépenses.

Plusieurs structures interviennent soit au titre d'entités administratives, soit au titre de partenaires dans le cadre de ce programme :

Entités administratives : DGE, DGRH, DGTN ;

Partenaires : ANINF, DGFP, DGB, etc.

Les textes d'orientation qui présentent les politiques publiques à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue à cet effet sont :

- Le PSGE ;
- Le schéma national et de développement des infrastructures ;
- Les textes organiques du Ministère.

Ce programme est piloté par le Secrétaire Général qui en est le principal responsable (RPROG).

PRESENTATION DES ACTIONS

Dans le cadre de la mise en place de la budgétisation par objectifs de programmes en vue d'une nouvelle politique de gestion des finances publiques, le programme pilotage et soutien vise à « assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère » et « développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère ». Il est structuré en deux (2) actions :

- Pilotage de la stratégie ministérielle ;
- Coordination administrative.
-

ACTION N° 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE

Cette action est sous la tutelle du Directeur de Cabinet du Ministre qui en est le Chef de file.

L'autre entité qui concerne cette action est l'Inspection Générale des Services (IGS). Elle est chargée de contrôler et de suivre la régularité de l'activité de l'ensemble des services du Ministère. Elle est également chargée de mettre à jour les manuels de procédures ainsi que les manuels d'organisation des services du Ministère en collaboration avec le Secrétariat Général. Elle est sous la responsabilité de l'Inspecteur Général des Services qui en est le Chef de file.

ACTION N° 2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE

Portée par le Secrétariat Général, cette action est sous la tutelle du Secrétaire Général qui en est le Responsable du Budget Opérationnel du Programme (RBOP).

Les autres services concernés par cette action sont :

- **La Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH)** : elle est chargée de mettre en œuvre les politiques en matière de gestion des ressources humaines et des structures arrêtées par les autorités compétentes. Cette Direction est sous la tutelle du Directeur Central du Personnel qui en est le Chef de file.

La DCP est composée :

- du Service gestion des ressources humaines ;
- du Service formation et parcours professionnel ;
- du Service politiques sociales et conditions du travail ;
- du Service actes de gestion du personnel ;
- du Services document et archives.

A ce jour, aucun de ces services n'est opérationnel ni pourvu de responsable.

- **La Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF)** : elle est chargée de mettre en œuvre les politiques en matière de gestion des ressources humaines et des structures arrêtées par les autorités compétentes. Cette Direction est sous la tutelle du Directeur Central des Affaires Financières qui en est le Chef de file.

La DCAF est composée de quatre (4) services, à savoir :

- le Service du Budget ;
- le Service Financier et Comptable ;
- le Service du patrimoine ;
- le Service des marchés.

A ce jour, tous ces services sont opérationnels et les responsables nommés.

- **La Direction des Etudes et de la Programmation des Projets (DEPP)** : elle est chargée de produire, publier les statistiques, conduire les études spécifiques, élaborer les indicateurs de performance et mettre en œuvre les mécanismes/outils d'évaluation des projets du Ministère. Elle est sous la tutelle du Directeur des Etudes et de la Programmation des Projets qui en est le Chef de file.

La DEPP est composée de trois (3) Services, à savoir :

- le Service des Etudes des Projets ;
- le Service Etudes Economiques et Financières des Projets ;
- le Service de la Programmation et de l'Evaluation des Projets.

A ce jour, aucun de ces services n'est opérationnel ni pourvu de responsable.

- **La Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI)** : elle est chargée de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunications au sein du Ministère. Elle est sous la conduite du Directeur Central des Systèmes d'Information qui en est le Chef de file.

La DCSI est composée de trois (3) services, à savoir :

- le Service Exploitation ;
- le Service Infrastructure et Sécurité ;
- le Service du patrimoine ;
- le Service Logistique et Moyens.

A ce jour, tous ces services ne sont pas opérationnels, ni pourvus de responsables.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le programme « Pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires » a pour but d'appuyer ou porter les actions des entités administratives opérationnelles du Ministère. Il s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), des plans sectoriels en matières d'énergie, de ressources hydrauliques, des techniques nucléaires, des programmes de travail gouvernemental (PTG) et ministériel (PTM) puis de la politique de cadrage du Ministre, Responsable de la Mission « *Gestion et contrôle des ressources énergétiques, hydrauliques et pétrolières* ». Sont enfin pris en compte, les attentes et la satisfaction du personnel, des entités administratives opérationnelles (des partenaires et opérateurs qui sont les principaux usagers/bénéficiaires du programme).

Les attentes du personnel/agents :

- facilitation/amélioration des conditions de travail (bâtiment, conditions hygiénique et sanitaire, etc.) ;
- forte sécurisation des lieux de travail ;
- dotation en matériel et équipements de travail ;
- renforcement des capacités (formations continues, séminaires/ateliers, etc.) ;
- définition d'un plan gestion de carrière opérationnelle ;
- meilleur management des agents ;
- application des dispositions statutaires de la Fonction Publique.

Les attentes des usagers :

- meilleur accueil ;
- temps d'attente moins long ;
- disponibilité, diffusion/publication des informations relatives aux domaines de compétence du Ministère ;
- facilitation de certaines procédures administratives ;
- meilleur pilotage.

Pour y répondre, le programme « Pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires » doit améliorer son fonctionnement, notamment en apportant des solutions concrètes à certains de ses points faibles.

Les points forts :

- Implication du ministère dans les projets pilotes BOP;
- Existence des plans sectoriels;
- Avantages sociaux (primes d'incitation à la performance, dialogue social);
- Assistance/appui technique et financière des PTF;
- Connexion à Internet/Intranet;
- Notoriété du ministère dans la mise en œuvre du PSGE;
- Existence des organes de régulation et des sociétés étatiques;
- Existence des fiches de postes dans certaines entités.

Les points faibles :

- Cohabitation de deux fonctions soutien au sein de la même mission
- Non existence d'un siège du Ministère;
- Capacité d'accueil insuffisante;
- Non existence d'un site Web ;
- Nombre d'outils techniques de travail limité (logiciels, etc.) ;
- Non existence d'un programme de recrutement ;
- Absence des fiches de poste dans les différentes entités du Ministère ;
- Absence d'un plan d'acquisition, de maintenance de matériels et équipements;
- Dispersion des entités du Ministère;
- Cadre réglementaire insuffisant;
- Absence d'un système de production et de diffusion des statistiques du secteur;
- Absence d'outils/procédures de suivi-évaluation des projets;
- Absence de déconcentration des services centraux du Ministère;
- Absence d'une plate forme d'échanges inter et intra permettant la coordination des projets ;
- Absence de synergie entre entités ;
- Sous effectif du personnel ;
- Absence de plan de gestion de carrière des agents ;
- Insuffisance des équipements de travail (logiciels, photocopieur, imprimante, ordinateur, véhicules etc.) ;

Modalités de gestion

La mise en œuvre opérationnelle du « Pilotage et soutien à la politique de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires » relève de la responsabilité du Secrétaire Général, des différents responsables (Directeur de Cabinet, Inspecteur Général des Services et autres Directeurs centraux. En fait, ceux-ci sont responsables de la conduite opérationnelle des actions.

Pour atteindre les objectifs stratégiques fixés, le programme compte sur les ressources humaines (personnel en service) et financières (budget de l'Etat) mises à sa disposition.

ENJEUX

Les principaux enjeux du programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires » sont :

- Enjeu 1 : Assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère ;
- Enjeu2 : Développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : CONSTRUIRE ET FAIRE ABOUTIR LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DES ACTIVITES DU MINISTERE D'ICI 2017.

- Résultat annuel attendu 1 : 30 projets de textes sont initiés/élaborés
- Résultat annuel attendu 2 : 27 projets de textes sont transmis au SGG pour adoption.

OBJECTIF N°2 : METTRE EN PLACE UN SYSTEME EFFICACE D'ALLOCATION ET DE GESTION DES RESSOURCES

- Résultat annuel attendu 1 : Un (1) plan de recrutement est élaboré ;
- Résultat annuel attendu 2 : 100 fiches de poste sont élaborés ;
- Résultat annuel attendu 3 : 50% d'agents du Ministère sont évalués ;
- Résultat annuel attendu 4 : 100% du taux d'exécution du budget

OBJECTIF N°3 : AMELIORER LE SYSTEME DE MANAGEMENT

- Résultat annuel attendu 1 : Plan de travail annuel du Secrétariat Général élaboré et validé ;
- Résultat annuel attendu 2 : Rencontres périodiques tenues avec les représentants du personnel ;
- Résultat annuel attendu 3 : Manuels des procédures élaborés et adoptés ;
- Résultat annuel attendu 4 : Texte organique de l'IGS élaboré et adopté ;
- Résultat annuel attendu 5 : Modèle de rapport d'activité élaboré et validé ;
- Résultat annuel attendu 6 : Missions d'inspection réalisées ;
- Résultat annuel attendu 7 : Rapports d'inspection produits ;
- Résultat annuel attendu 8 : Les entités du Ministère sont inspectées ;
- Résultat annuel attendu 9 : Réunions organisées en matière de concertation et de consultation des informations sur les programmes/projets inter sectoriels ;
- Résultat annuel attendu 10 : Banque de projets mise en place.

OBJECTIF N°4 : OPERATIONNALISER LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DES STATISTIQUES SECTORIELLES DU MINISTERE D'ICI 2017.

- Résultat annuel attendu 1 : Production et publication du premier numéro de l'Annuaire statistique du Ministère ;
- Résultat annuel attendu 2 : Production et publication de deux numéros du Tableau de bord des indicateurs de performance du Ministère.

OBJECTIF N°1 : CONSTRUIRE ET FAIRE ABOUTIR LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DES ACTIVITES DU MINISTERE D'ICI 2017
Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- 30 textes initiés/élaborés ;
- Au moins 27 textes transmis au SGG pour adoption.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Taux de transmission des projets de textes au SGG pour adoption	%	56	70	60	90	100	100 (2016)

Source des données : les données relatives au calcul du taux de transmission des projets de textes au SGG sont fournies par le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, les Directions Générales ainsi que les agences sous tutelle à travers les rapports d'activités ou les demandes expresses.

Précisions méthodologiques :

Le taux de transmission des projets de textes au SGG pour adoption est exprimé en pourcentage (%). Il rapporte le nombre de projets de textes transmis (numérateur) au nombre total de projets de textes prévus (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mettre en place une commission interne de rédaction, révision et validation des textes ;
- Elaborer un recueil des textes du secteur et le mettre à la disposition des responsables d'entités ;
- Mettre en place un cadre d'échanges avec les opérateurs/partenaires sur des questions juridiques.
- Elaborer, en collaboration avec les autres services compétents, les projets de textes législatifs ou réglementaires dans les domaines de compétence du Ministère ;
- Transmettre les projets de textes initiés au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) pour adoption ;
- Représenter le Ministère auprès des organes consultatifs saisis d'un projet de texte initié par le Ministère ;

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Les principaux acteurs du secteur seront sollicités lors de l'élaboration des textes.

OBJECTIF N°2 : METTRE EN PLACE UN SYSTEME EFFICACE D'ALLOCATION ET DE GESTION DES RESSOURCES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- 100% du taux d'exécution du budget ;
- Un (1) plan de recrutement élaboré ;
- 100 fiches de postes élaborées pour les agents du Ministère ;
- 50% d'agents du Ministère sont évalués.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'exécution du budget	%	-	-	-	100	100	100 (2017)
Taux d'évaluation des agents	%	0	20	0	50	80	100 (2017)
Fiches de postes élaborés	nombre	50	50	30	100	100	302 (2017)
Plan de recrutement élaboré	nombre	0	0	0	1	1	1 (2015)

Source des données : Les données relatives aux indicateurs susmentionnés proviennent principalement du Secrétariat Général, de la DCAF, DCP/DCRH, de l'IGS, de la DEPP/DCSE, DCSI, DGE, DGRH, DGTN à travers leurs rapports d'activité et sur demande expresse.

Précisions méthodologiques :

- le taux d'exécution du budget, exprimé en pourcentage, représente le rapport du montant des crédits engagés ou exécutés (numérateur) sur le montant total des crédits alloués (dénominateur) ;
- le taux de branchement des ordinateurs à un onduleur, exprimé en pourcentage (%), traduit le rapport du nombre d'ordinateurs branchés à un onduleur (numérateur) sur le nombre total d'ordinateurs (dénominateur) dans les différents services du Ministère ;
- la proportion de titulaires de fonction ayant un véhicule de service est exprimée en pourcentage. Il représente le rapport du nombre de titulaires de fonction ayant un véhicule de service (numérateur) sur le nombre total de titulaires de fonction (dénominateur) ;
- le taux d'évaluation des agents (en %) représente le rapport entre le nombre d'agents évalués (numérateur) et le nombre total d'agents du Ministère (dénominateur) ;
- les fiches de postes élaborées s'expriment en nombre et sont déterminées par simple comptage ;
- la proportion de services disposant d'un photocopieur, exprimée en pourcentage (%), traduit le rapport du nombre de services du Ministère disposant d'un photocopieur (numérateur) sur le nombre total de services du Ministère (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Élaborer et valider le plan de recrutement ;
- Elaborer et valider les fiches de postes ;
- Définir les critères d'évaluation des agents ;
- Assister les responsables des services dans la définition des profils de poste de travail ;
- Inventorier et recenser le patrimoine du Ministère ;
- Identifier les besoins (cahier de charge) ;
- Confectionner les plans d'engagement, de déblocage et de passation des marchés ;
- Transmettre aux ADC les différents plans susmentionnés ;
- Réceptionner les dossiers d'engagement ;
- Contrôler, saisir et éditer les titres d'engagement ;
- Transmettre et suivre jusqu'à la liquidation ;
- Rédiger un rapport d'activité trimestriel, puis annuel ;
- Assister les ADC dans le suivi et l'exécution budgétaire.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

OBJECTIF N°3 : AMELIORER LE SYSTEME DE MANAGEMENT

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- 5 manuels des procédures sont élaborés et adoptés ;
- 3 missions d'inspection sont réalisées ;
- 7 entités administratives du Ministère sont inspectées ;
- 1 outil de reporting est élaboré et validé
- 1 modèle de rapport d'activités est élaboré et validé

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Manuels des procédures	Nombre	0	10	2	5	8	10 (2017)
Missions d'inspection	Nombre	-	3	0	3	4	5 (2017)
Entités inspectées	Nombre	-	6	6	7	9	10 (2017)
Outils de reporting élaborés et validés	Nombre	0	1	0	1	1	1 (2015)
modèle de rapport d'activités élaboré et validé	Nombre	0	1	0	1	1	1 (2015)

Source des données : l'ensemble des informations sur les indicateurs ci-dessus énumérés proviennent du Secrétariat Général et de l'Inspection Général des Services.

Précisions méthodologiques : Tous ces indicateurs se mesurent en nombre par rapport à leur réalisation ou par comptage.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Élaborer un plan de travail annuel du Secrétariat Général ;
- Elaborer et mettre en place un plan de supervision et d'évaluation des activités ;
- Tenir des rencontres périodiques avec les représentants du personnel ;
- Tenir des rencontres périodiques avec les responsables d'entités ;
- Elaborer les manuels de procédures de l'IGS ;
- Elaborer et valider les TDR permettant aux entités de rédiger leurs manuels de procédures et de travail ;
- Renforcer les missions d'audit et de contrôle de l'IGS ;
- Faire adopter le texte organique de l'IGS ;
- Elaborer et mettre en place le système de reporting ;
- S'assurer de l'application ou de l'utilisation du système de reporting par les entités ;
- Mettre en place un système de gestion moderne de la documentation et des archives ;
- Mettre en place un système de gestion informatisée du courrier

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

RAS

OBJECTIF N°4 : OPERATIONNALISER LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DES STATISTIQUES SECTORIELLES DU MINISTÈRE D'ICI 2017.

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- 60% d'avancement du projet de mise en place du Système d'information statistique sectorielle (SIS) ;
- 1 premier numéro de l'Annuaire statistique du Ministère est produit et diffusé ;
- 1 numéro du Tableau de bord des indicateurs de performance du Ministère sont produits et diffusés.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du projet de mise en place du système d'information statistique sectorielle (SIS)	%	10	30	20	60	80	100 (2017)
Publication de l'Annuaire statistique du Ministère	Nombre	0	1	0	1	1	3 (2017)
Publication du tableau de bord des indicateurs de performance du Ministère	Nombre	0	1	0	1	1	3 (2017)

Source des données : Les données sur les indicateurs de cet objectif proviennent principalement de la Direction des Etudes et de la Programmation des Projets (DEPP)/DCSE.

Précisions méthodologiques :

- Le taux d'avancement du SIS s'exprime en pourcentage (%). C'est le ratio entre les tâches réalisées (numérateurs) sur le total des tâches programmées (dénominateur) ;
- Les publications s'expriment en nombre et s'obtiennent par comptage.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Réaliser un état des lieux sur la situation des statistiques sectorielles du Ministère.
- Elaborer et adopter une stratégie ministérielle de développement de la statistique.
- Elaborer et faire adopter les textes réglementaires instituant le Système d'Information Statistique.
- Elaborer et valider les documents techniques de collecte des données sectorielles.
- Mettre en place un comité de pilotage et une cellule technique du SIS.
- Désigner les points focaux/correspondants sectoriels.
- Recueillir les besoins en matière d'information statistique des principaux acteurs du secteur.
- Organiser des ateliers de validation des données sectorielles.
- Assurer ou superviser régulièrement l'exécution des activités de collecte, de centralisation, de traitement et d'analyse des données statistiques des différents secteurs du Ministère.
- Former le personnel en matière de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques.
- Solliciter l'appui technique et financier des partenaires.
- Préparer le plan de publications.
- Organiser la diffusion du premier annuaire, le mettre à disposition sous forme électronique des principaux acteurs.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Concernant la production de certaines statistiques et la réalisation des opérations ou études spécifiques, la collaboration de la Direction Générale de la Statistique (DGS) sera souvent sollicitée. Elle sera donc un partenaire indispensable, entre autres.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandés pour 2015
Action N°1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	32 942 00	32 187 638	32 942 000	32 187 638
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	10 242 000	10 242 000	10 242 000	10 242 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	22 700 000	21 945 638	22 700 000	21 945 638
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Action N°2 : Coordination administrative	128 225 974	459 908 636	128 225 974	459 908 636
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	35 136 000	35 136 000	35 136 000	35 136 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	93 089 974	89 996 427	371 068 328	71 942 065
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	334 776 209	0	334 776 209
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	161 167 974	492 096 274	161 167 974	492 096 274
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	45 378 000	43 980 000	56 628 000	43 980 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	493 189 081	111 942 065	493 189 081	111 942 065
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	222 647 207	0	222 647 207
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0

- (1) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Effectifs					
	Réalisation 2013	Ouverts en LF pour 2014	Répartition prévisionnelle 2015			Total
	(1)	(a)	Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	277	277	9	40	+31	308
Solde forfaitaire globale (s1)	7	7	0	3	+3	10
Catégorie A (s2)	162	162	6	23	+17	179
Permanents	128	128	6	23	+17	145
Non permanents	34	34	0	0	+0	34
Catégorie B (s3)	94	94	3	12	+4	98
Permanents	57	57	3	12	+4	61
Non permanents	37	37	0	0	+0	37
Catégorie C (s4)	14	14	0	2	+2	16
Permanents	7	7	0	2	+2	9
Non permanents	7	7	0	0	+0	7
Main d'œuvre non permanente (t)	28	28	0	20	+20	48
Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t	305	305	9	60	+51	356

EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

Le programme pilotage et soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire n'est pas concerné par la rubrique relative aux emplois des opérateurs de l'Etat.

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	277	-	308	-9	+31	-
Solde forfaitaire globale (s1)	7	-	10	-	+3	-
Catégorie A (s2)	162	-	179	-	+17	-
Permanents	128	-	145	-	+17	-
Non permanents	34	-	34	-	+0	-
Catégorie B (s3)	94	-	98	-	+4	-
Permanents	57	-	61	-	+4	-
Non permanents	37	-	37	-	+0	-
Catégorie C (s4)	14	-	16	-	+2	-
Permanents	7	-	9	-	+2	-
Non permanents	7	-	7	-	+0	-
Main d'œuvre non permanente (t)	28	-	48	-	+20	-
Emplois des opérateurs (u)	0	-	0	-	0	-
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)	305	-	356	-	+51	-
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)	0	-	0	-	0	-
Total pour le programme (v) = s + t + u	305	-	356	-	+51	-

Besoins de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Economistes	5	0	5	- Pour le renforcement des capacités en matière de réalisation des études économiques et autres études spécifiques des secteurs du Ministère ; - Pour doter les services de la Direction des Etudes et de la Programmation des Projets en personnels qualifiés.
2	Statisticiens	3	0	3	Un (1) Ingénieur et deux (2) Techniciens supérieurs : - Pour la réalisation des études spécifiques et production des informations statistiques du Ministère ; - Doter les services de la Direction des Etudes et de la Programmation des Projets en personnels qualifiés.
3	Sociologues	3	0	3	- Pour la réalisation des études spécifiques auprès des différents usagers ; - Pour doter les services de la Direction des Etudes et de la Programmation des Projets en personnels qualifiés.
4	Spécialistes en gestion des ressources humaines	4	0	4	- Pour l'optimisation de la gestion du personnel ; - Pour doter les services de la Direction Centrale des Ressources Humaines en personnels qualifiés.
5	Informaticiens	4	0	4	Deux (2) Ingénieurs et deux (2) Techniciens supérieurs en informatique : - Pour doter les services de la Direction Centrale des Systèmes d'Information en personnels qualifiés ; - Assurer la maintenance des équipements informatiques ; - Gestion des bases de données ; - Gestion du site Web ; - Etc.
6	Juristes	4	0	4	- Doter la Cellule juridique du Secrétariat Général en personnel qualifié - Assurer le suivi et la gestion des dossiers juridiques.
7	Documentalistes	2	0	2	- Assurer une gestion optimale des archives et de la documentation du Ministère ; - Doter les services de la DCRH en personnels qualifiés.
8	Spécialistes en gestion des projets	3	0	3	- Renforcer les capacités en matière de suivi et évaluation des projets sectoriels du Ministère ; - Doter les services de la Direction des Etudes et de la Programmation des Projets en personnels qualifiés.
9	Planificateurs	2	0	2	- Renforcer les capacités en matière de programmation et de planification des projets sectoriels du Ministère ; - Doter les services de la Direction des Etudes et de la Programmation des Projets en personnels qualifiés.
10	Secrétaires de Direction	10	10	0	Doter les différentes entités du programme en personnels de direction qualifiés/ - CABM : 2 - SG : 4 - IGS : 1 - DEPP : 1 - DCRH : 1 - DCSI : 1
11	Chauffeurs (MONP)	12	12	0	Ces agents seront recrutés à l'extérieur et seront utilisés pour assurer les différentes missions du Cabinet du Ministre (2), du Secrétariat Général (6), de la nouvelle Inspection Générale des Services (1) et des directions Centrales du Ministère (DEPP=1 ; DCSI=1 ; DCRH=1).
12	Techniciennes de surface (MONP)	8	8	0	Ce personnel contribuera au renforcement de l'entretien des locaux (bâtiments, bureaux etc.) du Ministère.

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires	Location bâtiment ministériel	0	40 000 000	Charges annuelles locatives bureaux administratifs : 33 333 333 f x 12 = 40 000 000 F
	Gardiennage bâtiment	150 000 000	5 000 000	Frais annuel de gardiennage : 416 667 x 12 = 5 000 000 F
	Total	150 000 000	5 000 000	Frais annuel de gardiennage : 416 667 x 12 = 5 000 000 F
2. Dépenses de biens et services indispensables	Fournitures diverses	6 727 200	15 000 000	- Prise en compte des équipements informatiques et des niveaux moyens de consommation (papier, fournitures diverses etc.) du CABM, du SG, de l'IGS et des Directions centrales; - Impression des documents de travail dans l'ensemble des entités du programme; - Photocopies (courriers, notes de service etc.); - Elaboration et édition de l'Agenda annuel du Ministère : ➢ 1000 rames de papier A4 à 5000 la rame : 1000X5000 = 5 000 000; ➢ 100 rames de papier A3 à 12 000 la rame=1 200 000 ; ➢ 50 bloc note pour différents formats : 1000*50 = 50 000 ; ➢ 500 baguettes pour différents numéros : 500*100 = 50 000 ; ➢ 20 registres courrier arrivée/départ : 12000*20 = 240 000 ; ➢ 15 parapheurs : 15 000*15 = 225 000 ; ➢ 1000 chemises et sous chemises : 1000*200=200 000 ; ➢ 1000 enveloppes pour différents formats : 1000*250 = 250 000 ; ➢ 15 paquets de couvertures A4 : 15*5000 = 75 000 ; ➢ 15 paquets de papier bristol : 15*4000 = 60 000 ; ➢ 500 spirales (5, 10, 28, 36,45) : 200*500 = 100 000 ; ➢ Forfait cartouches d'encre (imprimantes et pondeuse) = 5 180 000 ; ➢ Forfait crayons markers (toutes les couleurs) = 30 000 ; ➢ Forfait stylos à billes (toutes les couleurs) = 100 000 ; ➢ Forfait pots de colle = 30 000 ; ➢ Forfait agrafeuses et agrafes = 50 000 ; ➢ Forfait paires de ciseaux à papier = 20 000 ➢ Forfait tailles crayons = 10 000 ➢ Forfait rouleaux adhésifs = 30 000 ; ➢ Forfait pochettes cartonnées = 50 000 ; ➢ Forfait papier cartonné lot 100 = 200 000 ; ➢ Forfait boîtes d'archives = 30 000 ; ➢ Forfait classeurs de bureaux = 100 000 ; ➢ Forfait transparents lots de 100= 100 000 ; ➢ Forfait antivirus = 300 000 ; ➢ 30 clés USB pour différentes capacités (coût moyen 15 000 l'unité) = 450 000 ; ➢ 5 parasurtenseurs : 12 000 *5 = 60 000 ; ➢ 2 vidéos projecteurs In focus IN 122 a DLP : 2 x 305 000 = 610 000 ; ➢ Forfait papier Ministre = 150 000 ; ➢ Forfait trombones = 50 000.
	Entretiens et réparations	4 050 000	7 000 000	- Forfait entretien de 15 véhicules (vidanges, changement de pneus, batteries etc.) = 4 000 000 - Forfait entretien et maintenance des équipements informatiques (35 ordi, 20 imprim, 3 photocop)= 1 500 000 - Forfait entretien des climatiseurs = 1 500 000
	Missions, transport, communication et carburant	41 051 400	37 000 000	- Carburant pour environ 15 véhicules divers avec une consommation moyenne journalière de 5000 soit : 5000F x 264j x 15 véhicules = 19 800 000; - Environ 3 missions au Gabon et hors du Gabon dans l'année y compris frais de déplacement pour 5 agents avec un coût total forfaitaire de 17 200 000
	Total	51 828 600	59 000 000	
3. Autres dépenses de biens et services	Réceptions et restauration	1 750 000	3 000 000	- Organisation de 10 cérémonies (réceptions des invités de marque et autres événements) en moyenne dans l'année pour un coût forfaitaire de 300 000 F la cérémonie: 300 000*10 = 3 000 0000
	Séminaires et ateliers	14 717 000	4942 065	Organisation de 1 séminaire : 2 942 065 FCFA - Pause-café (4000f par personne pour 20 personnes pendant 3 jours) = 4000x20x3 = 240 000 ; - Location de salle pour le séminaire : 400 000 x 3 = 1 200 000 ; - Plateaux repas : 3 x 20 x 5 000 = 300 000 ; - Service hôtesse : 20 000 x 10 x 3 = 600 000 - Forfait location sonorisation : 602 065 Organisation de 2 ateliers : 2 000 000 FCFA - Pause-café (4000f par personne pour 10 personnes pendant 15 jours) = 5000x10x15 = 600 000 ; - Location de salle pour les 2 ateliers : 400 000 x 2 = 800 000 ; - Plateaux repas : 10 personnes x 15jours x 4 000f par personne = 600 000 ;
Total		63 524 839	7 942 065	
Total Global		1 636 182 624	111 942 065	

DEPENSES DE TRANSFERTS

Il n'existe aucune dépense de transfert pour le présent programme pilotage et soutien.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature de l'équipement	Quantité actuelle	Quantité demandée				Dépenses proposées			
		Grosses réparations	Renouvellement	Développement	Total	Grosses réparations	Renouvellement	Développement	Total
Type 1 : Equipements administratifs roulants									
Equipement 1.1 : Véhicules de fonction				2	2				40 000 000
Type 2 : Equipements et matériel informatique									
Equipement 2.1 : Ordinateurs fixes	-	0	0	50	50	-	-	-	45 454 550
Equipement 2.2 : Ordinateurs portables	-	0	0	30	30	-	-	-	24 041 640
Equipement 2.3 : Onduleurs	-	0	0	66	66				6 600 000
Equipement 2.4 : Imprimantes	-	0	0	28	28				10 200 000
Type 3 : Mobilier de bureaux									
Equipement 3.1 : Tables de travail (bureaux)	-	0	0	45	45	-	-	-	40 500 000
Equipement 3.2 : Fauteuils	-	0	0	177	177				8 851 017
Equipement 3.3 : Chaises	-	0	0	250	250				5 000 000
Equipement 3.4 : Armoires de rangement	-	0	0	45	45				27 000 000
Equipement 3.5 : Placards	-	0	0	75	75				15 000 000
Total									222 647 207

Justifications :

Les équipements susmentionnés sont tous indispensables et concourent au bon déroulement des activités dans les différentes entités du programme pilotage et soutien du Ministère de l'Energie qui n'a bénéficié d'aucun investissement en équipement dans la loi de finances 2014 (LFI et LFR). Cette demande tient compte des actuels besoins du Cabinet du Ministre, du Secrétariat Général, des Directions Centrales existantes (DCRH, DEPP, DESI) et de la nouvelle Inspection Générales des Services.

Les crédits d'investissement sollicités pour l'exercice 2015 se justifient ainsi qu'il suit :

1- Véhicules divers : 40 000 000 FCFA

Destinés au Secrétariat Général le montant global pour l'achat desdits véhicules se justifie ainsi qu'il suit :

- 2 véhicules divers : 2 véhicules de 20 000 000 = 40 000 000 FCFA

2- Equipements et matériel informatique : 86 296 190

- 50 ordinateurs fixes, avec un coût moyen de 909 091 l'unité, soit 45 454 550 ;
- 30 ordinateurs portables, avec un coût moyen de 801 388,4 l'unité, soit 24 041 640
- 66 onduleurs, avec un coût moyen de 100 000 l'unité, soit 6 600 000 ;
- 28 imprimantes multifonctions, avec un coût moyen de 364 286 l'unité, soit 10 200 000.
-

3- Mobilier de bureaux : 96 350 000

- 45 tables, avec un coût moyen de 900 000 l'unité, soit; 40 500 000
- 177 fauteuils, avec un coût moyen de 50 000 l'unité, soit 8 851 017
- 250 chaises, avec un coût moyen de 20 000 l'unité, soit 5 000 000 ;
- 45 armoires de rangement, avec un coût moyen de 600 000 l'unité, soit; 27 000 000
- 75 placards, avec un coût moyen de 200 000 l'unité, soit 15 000 000.

AUTRES DEPENSES

Cette rubrique n'existe pas pour ce programme.

PROGRAMME CONTROLE ET GESTION DES ACTIVITES PETROLIERES

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Nonobstant l'augmentation de la contribution des secteurs hors pétrole au budget de l'Etat, le secteur des hydrocarbures demeure toujours le plus important avec plus de 60% des recettes budgétaires.

La décision de l'Etat de mettre en place un nouvel outil de gestion des finances publiques, par l'introduction de la budgétisation par objectifs de programme (BOP), vise non seulement à apporter plus d'efficacité à la dépense publique mais aussi à tenir compte des projets productifs à forte valeur ajoutée, notamment celui de la « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières » pour l'optimisation des recettes en hydrocarbures.

De ce fait, une meilleure transparence de la gestion des fonds publics, par une responsabilité directe plus accrue des acteurs publics telle que préconisée par la BOP est inéluctable.

Pour tirer un meilleur profit des ressources générées par le secteur des hydrocarbures, la mise en adéquation avec les exigences de développement déclinées dans le PSGE s'avère nécessaire. La réforme de ce secteur s'impose, au regard du rôle majeur qui lui est défini pour l'édification du Gabon Industriel.

L'étape préalable de cette réforme consiste en la mise en place d'un nouveau cadre légal et réglementaire visant à créer un environnement plus attractif et incitatif pour les investisseurs afin d'assurer une meilleure valorisation de notre bassin sédimentaire.

Le Projet Annuel de Performances (PAP) du programme Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières permet de définir les actions et les enjeux du secteur des hydrocarbures. De ces actions et enjeux, il ressort des objectifs donnant lieu à un cadrage pluriannuel et annuel. Ces objectifs sont évalués par des indicateurs clairement identifiés pour mesurer la performance de l'exécution du programme.

PRESENTATION DES ACTIONS

La mise en œuvre du programme, Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières, nécessite que soient exécutées plusieurs actions qui relèvent des missions principales du Service des Hydrocarbures. Ces actions se décomposent en quatre points présentés comme suit :

- Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures ;
- Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures ;
- Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés ;
- Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières.

ACTION N° 1 : GESTION ET SUIVI DES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION DES HYDROCARBURES

Dans le cadre de l'exécution de cette action, le Service des Hydrocarbures doit prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le suivi et le contrôle des travaux de recherche et d'exploitation des hydrocarbures.

Pour intensifier la recherche des hydrocarbures, la promotion de notre bassin sédimentaire demeure une priorité. Aussi, la mise en ligne de nos données pétrolières s'avère primordiale.

Le Service des Hydrocarbures examine et approuve tous les programmes de recherche, d'appréciation, de développement et de production qui lui sont soumis par les différentes sociétés. A cet effet, pour s'assurer de leur mise en œuvre, il effectue des inspections, des contrôles et des audits.

Pour l'optimisation de la ressource, des efforts sont déployés pour une récupération efficiente des gisements exploités. Cette optimisation passe aussi par la redynamisation des champs abandonnés et la mise en production des champs marginaux.

ACTION N° 2 : GESTION ET SUIVI DES ACTIVITES DE RAFFINAGE ET DE TRANSFORMATION DES HYDROCARBURES

Pour réaliser cette action, le Service des Hydrocarbures doit contrôler le fonctionnement et suivre l'activité des entreprises ou établissements exerçant dans le domaine du raffinage, de la transformation et de l'entreposage des produits pétroliers ou des produits dérivés.

De même, il doit aussi veiller à la satisfaction de la demande nationale en produits pétroliers, s'assurer de leur qualité et de la sécurité des approvisionnements.

Par ailleurs, le Service des Hydrocarbures participe aux négociations du projet de construction d'une raffinerie moderne avec les partenaires. Cette nouvelle raffinerie doit répondre aux normes AFRI pour assurer la qualité des produits utilisés afin de satisfaire aux exigences environnementales. Le volume des produits issu de la nouvelle raffinerie doit prendre en compte la satisfaction des besoins du marché.

La mise en valeur du gaz naturel a commencé par l'électrification de la ville de Libreville et Port – Gentil. L'augmentation de la demande en électricité a nécessité la construction d'une nouvelle centrale thermique par la société Telemenia à Alenakiri. De ce fait, le renforcement des installations de transport du gaz vers ces villes doit se poursuivre.

Enfin, la transformation du gaz trouve également un débouché avec la société OLAM par son utilisation dans la pétrochimie pour générer les engrais.

ACTION N° 3 : VALORISATION ET COMMERCIALISATION DES HYDROCARBURES ET DE LEURS DERIVES

La réalisation de cette troisième action par le Service des Hydrocarbures nécessite un meilleur suivi de l'évolution des facteurs déterminants du marché pétrolier national et international. En tenant compte de la conjoncture internationale, le Service des Hydrocarbures examine les ventes réalisées par les sociétés pétrolières afin de proposer au Gouvernement les prix de cession officiels (PCO) des bruts gabonais produits sur le territoire national pour sanction.

En relation avec les autres administrations, le Service des Hydrocarbures calcule le prix parité importation sur la base des cotations du marché national et international, qu'il officialise en sa qualité de Président de la Commission Nationale des Prix des Produits Pétroliers (CNPPP) auprès de la raffinerie et des marketers.

Le Service des Hydrocarbures, conformément aux prérogatives qui lui sont dévolues, assure la commercialisation de la production qui revient à l'Etat dans le cadre des contrats pétroliers. Ce rôle peut être partiellement ou totalement confié à un tiers. Aujourd'hui, la commercialisation du brut gabonais est confiée à la GOC, cependant le Service des Hydrocarbures veille au bon déroulement des opérations afférentes.

ACTION N° 4 : ELABORATION DE LA REGLEMENTATION ET LE CONTROLE DES ACTIVITES PETROLIERES

Cette action menée par le Service des Hydrocarbures vise à élaborer les lois et règlements applicables aux activités pétrolières et gazières qui tiennent compte de l'environnement international. Ceci l'amène à suivre les textes juridiques internationaux et l'évolution des normes et standards observés dans l'industrie pétrolière.

Par ailleurs, en application des dispositions légales et réglementaires, le Service des Hydrocarbures négocie avec les sociétés et élabore des contrats pétroliers qu'il soumet à la sanction des Autorités. Ces contrats signés entre l'Etat et ces sociétés constituent la loi des parties à observer, en plus de la réglementation en vigueur, dans la conduite des activités pétrolières.

Aussi, la réalisation de cette action conduit le Service des Hydrocarbures à mettre en application les lois et règlements qui régissent l'activité pétrolière. Il doit également faire respecter la réglementation en vigueur en République gabonaise, notamment en matière de protection de l'environnement.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le bassin sédimentaire gabonais constitue l'un des maillons du domaine pétrolier du Golfe de Guinée dont est issue une part importante de la production pétrolière du continent africain et même mondiale.

Le rythme des découvertes enregistrées dans les bassins sédimentaires similaires à celui du Gabon montre à juste titre que notre pays dispose, d'un potentiel non négligeable dans l'offshore profond et très profond dont la thématique du pré – sel n'est pas suffisamment explorée.

Par ailleurs, l'entrée de pays voisins dans le cercle fermé des pays producteurs de pétrole, place le Gabon dans un environnement concurrentiel très intense qui lui impose d'adopter et de développer des stratégies.

C'est en revisitant son cadre légal et réglementaire que le Gabon sera en mesure de mieux promouvoir et valoriser son potentiel en hydrocarbures ainsi que d'attirer les investisseurs. La mise en place de ce nouveau dispositif doit favoriser l'optimisation des recettes de l'Etat qui constituent le carburant de l'émergence du Gabon à l'horizon 2025 tel que prôné par le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA dans le PSGE.

De ce fait, les réformes à initier visent notamment à mieux assurer la promotion du bassin sédimentaire par :

- la mise aux enchères des blocs libres dans les zones d'exploration en eaux profondes et ultra – profondes ;
- la redéfinition du cadre législatif et réglementaire qui régule les activités d'hydrocarbures aux fins de l'adapter à l'environnement actuel de l'industrie pétrolière ;
- l'amélioration du contrôle desdites activités en vue de créer un cadre incitatif et attractif pour les investisseurs et partant optimiser les recettes budgétaires qui en découleraient ;
- la meilleure prise en compte des aspects relatifs à la préservation de l'environnement pour un développement durable.

A cet effet, l'exécution du programme « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières » relève de la responsabilité du Directeur Général du Service des Hydrocarbures, dans le cadre des enjeux fixés au secteur des hydrocarbures par le PSGE.

ENJEUX

Le programme de Gestion et Contrôle des activités pétrolières trouve ses enjeux dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) qui découle de la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA.

Ce programme porte notamment sur les enjeux suivants :

- Enjeu 1 : Relancer la production pétrolière et gazière ;
- Enjeu 2 : Améliorer le cadre légal et réglementaire du secteur des hydrocarbures ;
- Enjeu 3 : Optimiser les recettes pétrolières ;
- Enjeu 4 : Réduire l'impact de l'activité des hydrocarbures sur l'environnement.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : RENFORCER LA REGLEMENTATION ET LE CONTROLE DU SECTEUR PETROLIER PAR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

- Résultat annuel attendu : En 2015, élaborer et valider 9 textes législatifs ou réglementaires.

OBJECTIF N°2 : SURVEILLER A DISTANCE ET ASSURER LA TRANSMISSION EN TEMPS REEL A LA DIRECTION GENERALE DES HYDROCARBURES DES DONNES DE PRODUCTION A L'EXPORT

- Résultat annuel attendu : En 2015, avoir équipé 3 terminaux pétroliers d'un système automatisé.

OBJECTIF N°3 : AMELIORER LE CONTROLE DE LA PRODUCTION PETROLIERE PAR LA CONSTRUCTION DU BANC NATIONAL D'ETALONNAGE

- Résultat annuel attendu : En 2015, Avoir réalisé les termes de référence (TDR)

OBJECTIF N°4 : TRANSCRIRE ET METTRE EN FORME LES DONNEES PETROLIERES

- Résultat annuel attendu : Avoir transcrit 1200 supports de données géologiques du bassin sédimentaire pétrolier d'un format obsolète vers un format utilisable

OBJECTIF N°1 RENFORCER LA REGLEMENTATION ET LE CONTROLE DU SECTEUR PETROLIER PAR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- 2015, élaborer et valider 9 textes législatifs ou réglementaires

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Textes réalisés	nombre		8	2	9	5	4	20 (2017)

Source des données : Direction Générale des Hydrocarbures (DGH)

Précisions méthodologiques : Le calcul de ces indicateurs se fait au moyen du décompte du nombre de nouveaux textes élaborés et de textes anciens actualisés. C'est le nombre de textes élaborés dans l'année qui figure dans le tableau (non cumulé). La cible de l'échéance annuelle représente le total de textes qui auront été élaborés ou actualisés depuis 2014.

Les 2 textes réalisés en 2014 sont la loi pétrolière constituée du code des hydrocarbures et des textes d'application (en attente de promulgation) et un texte fixant les conditions de renouvellement des autorisations exclusives d'exploration et d'exploitation.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Désigner un chef de file par texte;
- Constituer un comité de rédaction ;
- Réaliser un état des lieux de l'existant ;
- Faire du Benchmarking ;
- Elaborer le projet de texte ;
- Transmettre le projet de texte au cabinet d'assistance technique pour un examen du fond et de la forme ;
- Faire valider par un comité de validation le projet de texte examiné par le cabinet d'assistance technique ;
- Faire transmettre le projet de texte au SGG par le Ministre.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Les principaux acteurs du secteur pourront être sollicités en fonction de la nature des textes à élaborer. Les principales instances internationales (FMI, Banque Mondiale, les organismes spécialisés...) pourront être consultées en fonction des thématiques.

OBJECTIF N°2 : SURVEILLER A DISTANCE ET ASSURER LA TRANSMISSION EN TEMPS REEL A LA DIRECTION GENERALE DES HYDROCARBURES DES DONNEES DE PRODUCTION A L'EXPORT

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☐ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

Avoir équipé 3 terminaux pétroliers d'un système automatisé

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Terminals pétroliers raccordés à la DGH	nombre		3	0	3	0	3	6 (2017)

Source des données : Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) et opérateurs des terminaux à l'export.

Précisions méthodologiques :

Le calcul de ces indicateurs se fait au moyen du décompte du nombre de terminaux raccordés à la DGH. En 2015, nous équiperons trois (03) terminaux. 2016 sera la phase d'observation du fonctionnement des équipements installés en 2015. Le nombre de terminaux raccordés par an ne constitue pas un cumul.

ELEMENTS CLÉS DE LA STRATÉGIE D'ACTION

- Constituer une équipe projet ;
- Faire un Etat des lieux des terminaux cibles ;
- Elaborer un cahier de charges ;
- Choisir un cabinet d'expertise ;
- Signer le contrat avec le cabinet sélectionné ;
- Présenter aux opérateurs des terminaux la solution envisagée ;
- Aménager à la DGH une salle sécurisée dédiée à la surveillance des opérations d'export et à l'acquisition des données ;
- Installer les équipements à la DGH ;
- Faire apprêter par les opérateurs les équipements devant accueillir les appareils de surveillance et de transmission des données ;
- Installer les équipements de surveillance et de transmission des données chez les opérateurs ;
- Procéder à la connexion sécurisée de la DGH aux opérateurs ;
- Réaliser les tests de conformité ;
- Former des agents de la DGH à l'utilisation et à la maintenance de l'outil ;
- Réceptionner le projet.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Appel à un partenaire technique pour implémenter le système.

OBJECTIF N°3 : AMELIORER LE CONTROLE DE LA PRODUCTION PETROLIERE PAR LA CONSTRUCTION DU BANC NATIONAL D'ETALONNAGE

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Avoir réalisé les termes de référence (TDR)

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2017)
Taux d'avancement de l'élaboration des termes de référence	%				100	100	100

Source des données : Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) ; PERENCO Oil & Gas GABON

Précisions méthodologiques :

Le calcul de cet indicateur se fait au moyen du taux d'avancement de l'élaboration des termes de référence du projet.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mettre en place l'équipe chargée de rédiger les TDR
- Rédiger les TDR
- Faire valider les TDR par le RPROG
- Transmettre les TDR pour validation par la DGB

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

OBJECTIF N°4 : TRANSCRIRE ET METTRE EN FORME LES DONNEES PETROLIERES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Avoir transcrit 400 supports de données géologiques du bassin sédimentaire pétrolier d'un format obsolète vers un format utilisable ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	2017 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2017)
Nombre de supports transcrits	nombre	0	0	0	400	1200	1300	2900

Source des données : Direction Générale des Hydrocarbures (DGH)

Précisions méthodologiques :

Organisation du transfert des données pétrolières anciennes sur les supports modernes.
Sauvegarde des données pétrolières contenues actuellement sur des supports obsolètes

Mode de calcul : Simple comptage des supports.

Le calcul de ces indicateurs se fait au moyen du décompte du nombre de support. La cible de l'échéance annuelle représente le total de supports qui auront été transcrits depuis 2015.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mettre en place un comité de suivi
- Cibler les données à transcrire
- Elaborer les cahiers des charges (TDR)
- Choix du prestataire
- Expédier auprès du prestataire les anciens supports
- Décoder les données des anciens supports
- Transcrire les données sur les nouveaux supports
- Rapatrier les supports
- Enrichir la base de données existante.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- 2G Together, Geonumeric

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF(1)	Demandées	Votés en LF(1)	Demandés
	pour 2014	pour 2015	pour 2014	pour 2015
Action 1: Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures	87 200 584	1 223 654 759	87 200 584	1 223 654 759
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	47 748 000	-	47 748 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	39 452 584	223 654 759	39 452 584	223 654 759
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	1 000 000 000	-	1 000 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-
Action 2: Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures	563 585 283	28 689 606	563 585 283	28 689 606
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	72 946 000	-	72 946 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	490 639 283	28 689 606	490 639 283	28 689 606
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-
Action 3: Valorisation et Commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés	1 600 000	408 909 336	1 600 000	408 909 336
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 600 000	22 951 685	1 600 000	22 951 685
Titre 4. Dépenses de transfert	-	385 957 651	-	385 957 651
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Action 4: Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières	104 368 074	578 303 950	104 368 074	578 303 950
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	4 368 074	78 303 950	4 368 074	78 303 950
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	100 000 000	500 000 000	100 000 000	500 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-
Total pour le programme	756 753 941	2 239 549 651	756 753 941	2 239 569 651
Dont: FDC, ADP (2) et autres ressources attendus				
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	120 694 000	-	120 694 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	536 059 941	129 945 241	536 059 941	129 965 241
Titre 4. Dépenses de transfert	-	385 949 651	-	385 949 651
Titre 5. Dépenses d'investissement	100 000 000	1 500 000 000	100 000 000	1 500 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Effectifs					
	Réalisation 2013	Ouverts en LF pour 2014	Répartition prévisionnelle 2015			Total
	(1)	(a)	Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4	175	218	3	8	6	223
Solde forfaitaire globale (s1)	0	2	0	7	7	9
Catégorie A (s2)	130	164	2	1	-1	163
Permanents	130	129	2	1	-1	128
Non permanents	0	35	0	0	0	35
Catégorie B (s3)	25	33	1	0	-1	32
Permanents	25	27	1	0	-1	26
Non permanents	0	6	0	0	0	6
Catégorie C (s4)	20	19	0	0	0	19
Permanents	20	17	0	0	0	17
Non permanents	0	2	0	0	0	2
Main d'œuvre non permanente (t)	9	10	0	0	0	10
Total pour les emplois de l'administration(v) = s+t	184	228	3	8	6	233

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4	218		223		5	
Solde forfaitaire globale (s1)	2		9		7	
Catégorie A (s2)	164		163		-1	
Permanents	129		128		-1	
Non permanents	35		35		0	
Catégorie B (s3)	33		32		-1	
Permanents	27		26		-1	
Non permanents	6		6		0	
Catégorie C (s4)	19		19		0	
Permanents	17		17		0	
Non permanents	2		2		0	
Main d'œuvre non permanente (t)	10		10		0	
Emplois des opérateurs (u)						
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)						
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)						
Total pour le programme (v) = s+t+u	228		233		5	

(1) Les emplois dont les rémunérations sont versées en direct par l'Etat.

(2) Les emplois dont les rémunérations sont versées par l'opérateur sur ressources émanant du programme.

Besoins de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Gestion des Ressources Humaines	2	2		Agents de catégorie A Pré-insérés
2	Documentaliste	3	3		Agents de catégorie B Pré-insérés
3	Administration des Entreprises	3	3		Agents de catégorie A Pré-insérés
4	Géologues	6	6		Agents de catégorie A Pré-insérés
5	Secrétaire	4	4		Agents de catégorie B et C Pré-insérés
6	Ingénieur Electromécanique	2	2		Agents de catégorie A Pré-insérés
7	Génie chimique	2	2		Agents de catégorie A Pré-insérés
8	Commerce International	1	1		Agents de catégorie A Pré-insérés
9	Finance et Banque	4	4		Agents de catégorie A Pré-insérés
10	Droit	10	10		Agents de catégorie A Pré-insérés
11	Economie et politique de l'environnement	2	2		Agents de catégorie A Pré-insérés
12	Informatique	4	4		Agents de catégorie A et B Pré-insérés

Agents Pré-insérés déjà en activité dans les services de la direction générale des hydrocarbures. Ils constituent un effectif nécessaire au bon accomplissement des tâches administratives de la direction au regard des attributions qui lui sont dévolues.

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires	Autres abonnements (Reuters, Platt's, Psaphir, Pétrel, lettre du continent...)	414 699 024	0	Reuters/Platt's Arrière 2014 : 168 834 844 Pétrel Arrière 2014 : 142 942 180.64 Psaphir Arrière 2014 : 102 922 000
	SPI Services Professionnels Internationaux	164 000 000	0	Arrière 2014 sur l'élaboration projet de loi sur les mesurages des hydrocarbures brut : 164 000 000
	Total	578 699 024	0	
2. Dépenses de biens et services indispensables	Maintenance des équipements	0	68 394 216	Montant 2015 de : Microsoft : 20 011 117 Onduleur de 120kva: 11 673 152 Protection de tous les équipements DGH équipent de la DGH Mail Manager : 6 670 372 Gestion Electronique du courrier Serveurs : 3 301 834 serveurs virtualisés des applications métiers de la DGH Imprimantes de pool : 18 343 524 Site web : 9 500 000
	Autres abonnements (Reuters, Platt's, Psaphir, Pétrel, lettre du continent...)	0	149 751 926	Reuters/Platt's Montant 2015 : 60 967 935 Pétrel Montant 2015 : 51 617 838 Psaphir Montant 2015 : 37 166 154
	SPI Services Professionnels Internationaux	0	89 916 367	2015 : 89 916 367
	Frais de mission et transport	2 354 000	10 865 797	Nombre de missions : 10 Nombre de personne/ mission: 5 Nombre de jour par mission: 5 1 mission : 3 090 000 Billet d'avion /personne : 250 000/personne soit 1 040 000/ mission : Frais de mission (Hébergement, restauration.) : 2 050 000: - Directeur Général : 750 000 - Directeur : 600 000 - Chef de service : 500 000 - Chargé d'Etudes : 400 000 - Agent : 250 000
	E&R – équipement informatique	10 837 500	4 304 881	Poste de travail : 2 062 945 Bombes dépoussiérante : 83 291 Switch (6 switch) : 493 081 Switch Cisco catalyst 2950 : 1 199 137 (4 switch) Cordons de raccordement : 133 265 Prises RJ45 catégorie 6 : 333 163
	Papeterie	16 710 184	6 802 281	Nombre de rames de papier : 1 463 Cout de la rame : 4650
	Carburant véhicules divers	11 680 000	8 233 306	Parc automobile Direction Générale Nombre de voiture : 6 Cout carburant : 2 599 991 Parc automobile Direction Nombre voiture : 13 Cout carburant : 5 633 315

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
	Fournitures informatiques	15 004 824	7 819 416	Consommable (cartouches d'encre, toner, clés USB, piles) Nombre cartouches d'encre par imprimante : 4 Nombre de cartouche mensuel par imprimante : 4 Nombre d'imprimantes : 10 Cout par kit : 60 085 TTC Nombre d'imprimante laser : 5 Nombre toner par imprimante : 4 (4 couleurs) soit 1 kit Nombre de toner mensuel par imprimante : 4 soit 1 kit Cout unitaire du kit : 284174 TTC Nombre de kit par an par imprimante : 12 : Nombre clés USB : 50 Cout unitaire : 40 000 Total clés USB : 2 000 000 Nombre de piles : 80 Cout unitaire du kit de 4 piles:2500 Total piles : 200 000
Total		58 586 508	346 088 192	
3. Autres dépenses de biens et services	Réception et Restauration	150 000 000	7 511 808	Nombre de Repas : 120 Prix d'un repas 15 000 Nombre de personne : 10 Total repas : 6 499 978 Viennoiserie : 541 665 Café : 2 boites/mois Prix d'une boite de café : 4500 Total café : 2*12*4500= 39 000 chocolat nombre de boite de Nesquick 12 prix d'une boite de Nesquick : 1 600 Total : 6 933 Thé Lipton : 12 paquets Total Lipton : 4 333 eau minérale Andza 1200 Prix d'une petite bouteille : 270 Total eau Andza : 117 000 jus de fruit : 96 palettes de jus/ prix d'une palette : 7 800 total jus de fruit : 270 399 Sucre : 2 paquets /mois soit 24 paquets pour l'année Total sucre : 6 500 Serviettes 4 rouleaux/mois soit 48 rouleaux à l'année Prix d'un rouleau : 1500 Total rouleaux papier : 26 000
Total		150 000 000	7 511 808	
Total Global		787 284 532	353 600 000	

Justifications :

Ces demandes sont importantes parce qu'elles concernent des dépenses qui sont nécessaires au bon fonctionnement des services dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes : assurer le bon fonctionnement des équipements informatiques, réalisation des missions de suivi et de contrôle des activités des opérateurs, etc.

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
4 Autre transfert	APPA	56 096 526	56 096 526	Cotisations internationales
	Congrès mondial sur les hydrocarbures	6 000 000	6 000 000	Cotisations internationales
	Fonds International d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	20 000 000	20 000 000	Cotisations internationales
Total Global		82 096 526	82 096 526	

Justifications :

Ces dépenses de transfert permettent à la direction générale de respecter les engagements souscrits en tant que membre actif auprès des organismes internationaux dans le domaine des hydrocarbures. Cette participation permet de suivre les évolutions qui ont cours dans ce secteur et d'adapter l'industrie nationale aux nouvelles exigences concurrentielles afin d'attirer plus d'investisseurs.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour étude de définition	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements extérieurs pour 2015	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx)
Transmission en temps réel à la DGH des données d'exportation	1 000 000 000					1 000 000 000
Transcription des données pétrolières	500 000 000					500 000 000
Total global						1 500 000 000

Justifications :

Ce projet de développement est porteur d'une valeur ajoutée indispensable au bon développement de l'industrie nationale des hydrocarbures et partant de l'Etat :

- la transmission en temps réel des données d'exportation à la DGH doit permettre à la DGH de disposer de manière simultanée des mêmes informations sur la production que les sociétés pétrolières. Cela va favoriser une meilleure maîtrise de la production nationale par un contrôle plus efficace des déclarations effectuées par les opérateurs pétroliers ;
- la transcription des données pétrolières doit non seulement permettre à l'Etat de disposer d'une base de données pétrolières plus enrichies, en rendant exploitables les anciennes données recueillies existant sur des supports obsolètes mais va aussi générer des revenus du fait des consultations que vont opérer les investisseurs pour la recherche des hydrocarbures.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE GESTION ET DE CONTROLE DES RESSOURCES PETROLIERES

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme soutien du Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures, piloté par le Secrétaire Général, est composé du Cabinet du Ministre (CABM), du Secrétariat Général (SG), de l'Inspection Générale des Services (IGS), du Comité Permanent des Hydrocarbures (CNH) et de la Direction Générale des Etudes et Laboratoires (DGEL).

Le Secrétariat Général est chargé de la gestion administrative et des ressources allouées au Ministère. Elle est accompagnée dans sa responsabilité de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH), la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) et la Direction Centrale du Système d'Information (DCSI).

Le Cabinet du Ministre est chargé d'assister, par ses avis, le Ministre dans le choix des options techniques de sa mission.

L'Inspection Générale des Services est chargé de proposer, d'assurer le suivi et l'évaluation des procédures et des normes de travail au sein des services centraux.

Le Comité National des Hydrocarbures est chargé de donner son avis sur toute question relevant de la matière des hydrocarbures, soumis à son examen, notamment sur la réglementation applicable au secteur des hydrocarbures liquides et gazeux ; la bonne gouvernance dans les industries pétrolières et gazières nationales ; les mesures de conservation et de valorisation des gisements d'hydrocarbures et leur application.

La Direction Générale des Etudes et Laboratoires est notamment chargée d'effectuer, pour le compte des différents services du département ministériel ou des tiers, des essais, des études ou des analyses, relatifs aux roches, au pétrole et ses dérivés, aux ressources hydrauliques pour le suivi de la qualité. Elle s'occupe également du suivi environnemental des sites miniers et pétroliers.

Le champ du programme recouvre :

- l'élaboration, le suivi et l'application des textes réglementaires dans les domaines de compétence du Ministère (CABM) ;
- la gestion des ressources humaines du Ministère (DCRH) ;
- la gestion des ressources financières, des moyens généraux et du patrimoine immobilier alloués au Ministère (DCAF) ;
- la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunication au sein du Ministère (DCSI) ;
- la gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures ;
- la gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures ;
- la valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés ;
- l'élaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières.

Car ils relèvent du programme « Gestion et contrôle des activités pétrolières »

Compte tenu de son caractère transversal, ce programme devrait être en cohérence avec le programme susmentionné

Plusieurs structures interviennent soit au titre d'entités administratives, soit au titre de partenaires, dans le cadre de ce programme :

Entités administrative : DGH.

Partenaires : ANINF, DGFP, DGB, etc.

Ce programme est piloté par le Secrétaire Général qui en est le principal responsable (RPROG).

Les textes d'orientation qui présentent les politiques publiques à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue à cet effet sont :

- Le PSGE ;
- Les textes organiques du Ministère.

PRESENTATION DES ACTIONS

Dans le cadre de la mise en place de la budgétisation par objectifs de programmes en vue d'une nouvelle politique de gestion des finances publiques, le programme pilotage et soutien vise à « assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère » et « développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère ». Il est structuré en deux (2) actions :

- Pilotage de la stratégie ministérielle ;
- Coordination administrative.

ACTION N° 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE

Cette action est sous la tutelle du Directeur de Cabinet du Ministre qui en est le Chef de file.

L'autre entité qui concerne cette action est l'Inspection Générale des Services (IGS). Elle est chargée de contrôler et de suivre la régularité de l'activité de l'ensemble des services du Ministère. Elle est également chargée de mettre à jour les manuels de procédures ainsi que les manuels d'organisation des services du Ministère en collaboration avec le Secrétariat Général. Elle est sous la responsabilité de l'Inspecteur Général des Services qui en est le Chef de file.

Enfin, le Comité National des Hydrocarbures (CNH), organe de conseil rattaché au Cabinet du Ministre, est chargé de donner son avis sur toute question relevant de la matière des hydrocarbures, soumise à son examen, notamment sur la réglementation applicable au secteur des hydrocarbures liquides et gazeux ; la bonne gouvernance dans les industries pétrolière et gazière nationales ; les mesures de conservation et de valorisation des gisements d'hydrocarbures et leur application. Cette entité est sous la responsabilité du Secrétaire Permanent qui en est le Chef de file.

ACTION N°2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE

Portée par le Secrétariat Général, cette action est sous la tutelle du Secrétaire Général qui en est le Responsable du Budget Opérationnel du Programme (RBOP).

Les autres services concernés par cette action sont :

- **La Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH)** : Elle est chargée de mettre en œuvre les politiques en matière de gestion des ressources humaines et des structures arrêtées par les autorités compétentes. Cette Direction est sous la tutelle du Directeur Central du Personnel qui en est le Chef de file.

La DCP est composée :

- du Service gestion des ressources humaines ;
- du Service formation et parcours professionnel ;
- du Service politiques sociales et conditions du travail ;
- du Service actes de gestion du personnel ;
- du Services document et archives.

A ce jour, aucun de ces services n'est opérationnel ni pourvu de responsable.

- **La Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF)** : Elle est chargée de mettre en œuvre les politiques en matière de gestion des ressources humaines et des structures arrêtées par les autorités compétentes. Cette Direction est sous la tutelle du Directeur Central des Affaires Financières qui en est le Chef de file.

La DCAF est composée de quatre (4) services, à savoir :

- le Service du Budget ;
- le Service Financier et Comptable ;
- le Service du patrimoine ;
- le Service des marchés.

A ce jour, tous ces services sont opérationnels et les responsables nommés.

- **La Direction Générale des Etudes et Laboratoires (DGEL)** : Elle est notamment chargée d'effectuer, pour le compte des différents services du département ministériel ou des tiers, des essais, des études ou des analyses, relatifs aux roches, au pétrole et ses dérivés, aux ressources hydrauliques pour le suivi de la qualité. Elle s'occupe également du suivi environnemental des sites miniers et pétroliers. Elle est sous la conduite du Directeur Général des Etudes et Laboratoires qui en est le Chef de file.

La DGEL comprend :

- La Direction du laboratoire des Hydrocarbures ;
 - La Direction du laboratoire des roches et des eaux ;
 - La Direction des Etudes et des Statistiques ;
 - Le Service de l'approvisionnement, de la maintenance et de la sécurité.
- **La Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI)** : Elle est chargée de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunications au sein du Ministère. Elle est sous la conduite du Directeur Central des Systèmes d'Information qui en est le Chef de file.

La DCSI est composée de trois (3) services, à savoir :

- le Service Exploitation ;
- le Service Infrastructure et Sécurité ;
- le Service du patrimoine ;
- le Service Logistique et Moyens.

A ce jour, tous ces services ne sont pas opérationnels ni pourvus de responsables.

- **Le Service de la Documentation et de l'Informatique (SDI)** : Il est chargé de la gestion des documents d'archives, des ouvrages de la bibliothèque et des dossiers documentaires du Ministère. Le Chef de Service est un des contributeurs.
- **Le Service Central du Courrier (SCC)** : Il est notamment chargé de réceptionner, d'enregistrer, de centraliser, de classer et tenir à jour les registres ou dossiers chronologiques du courrier, de ventiler, à l'exception du courrier confidentiel, le courrier de l'ensemble du Ministère. Le Chef de Service est un des contributeurs.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » a pour but d'appuyer ou porter les actions des entités administratives opérationnelles du Ministère. Il s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), des plans sectoriels en matières d'énergie, de ressources hydrauliques, des techniques nucléaires, des programmes de travail gouvernemental (PTG) et ministériel (PTM) puis de la politique de cadrage du Ministre, Responsable de la Mission « *Gestion et contrôle des activités pétrolières* ». Sont enfin pris en compte, les attentes et la satisfaction du personnel, des entités administratives opérationnelles (des partenaires qui sont les principaux usagers/bénéficiaires du programme).

Les attentes du personnel/agents :

- facilitation/amélioration des conditions de travail (bâtiment, conditions hygiénique et sanitaire, etc.) ;
- forte sécurisation des lieux de travail ;
- dotation en matériel et équipements de travail ;
- renforcement des capacités (formations continues, séminaires/ateliers, etc.) ;
- définition d'un plan gestion de carrière opérationnelle ;
- meilleur management des agents ;
- application des dispositions statutaires de la Fonction Publique.

Les attentes des usagers :

- meilleur accueil ;
- temps d'attente moins long ;
- disponibilité, diffusion/publication des informations relatives aux domaines de compétence du Ministère ;
- facilitation de certaines procédures administratives ;
- meilleur pilotage.

Pour y répondre, le programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » doit améliorer son fonctionnement, notamment en apportant des solutions concrètes à certains de ses points faibles.

Les points forts :

- Implication du ministère dans les projets pilotes BOP;
- Existence des plans sectoriels;
- Avantages sociaux (primes d'incitation à la performance, dialogue social);
- Assistance/appui technique et financière des PTF;
- Connexion à Internet/Intranet;
- Notoriété du ministère dans la mise en œuvre du PSGE;
- Existence des organes de régulation et des sociétés étatiques;
- Existence des fiches de postes dans certaines entités.

Les points faibles :

- Capacité d'accueil insuffisante;
- Non existence d'un site Web ;
- cohabitation de deux fonctions soutien au sein de la même mission
- Nombre d'outils techniques de travail limité (logiciels, etc.) ;
- Inexistence d'un programme de recrutement ;
- Absence des fiches de poste dans les différentes entités du Ministère ;
- Absence d'un plan d'acquisition, de maintenance de matériels et équipements;
- Dispersion des entités du Ministère;
- Cadre réglementaire insuffisant;
- Absence de déconcentration des services centraux du Ministère;
- Sous effectif du personnel pour certaines entités ;
- Insuffisance de profil type pour certains secteurs d'activité ;
- Absence de plan de gestion de carrière des agents ;
- Insuffisance et obsolescence des équipements de travail (logiciels, photocopieur, imprimante, ordinateur, véhicules etc.) ;
- Etc.

Modalités de gestion

La mise en œuvre opérationnelle du « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » relève de la responsabilité du Secrétaire Général, des différents responsables (Directeur de Cabinet, Inspecteur Général des Services, SP du SNH, DGEL et autres Directeurs centraux). En fait, ceux-ci sont responsables de la conduite opérationnelle des actions.

Pour atteindre les objectifs stratégiques fixés, le programme compte sur les ressources humaines (personnel en service) et financières (budget de l'État) mises à sa disposition.

ENJEUX

Les principaux enjeux du programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires » sont :

- Enjeu 1 : Assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère ;
- Enjeu 2 : Développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : AMELIORER LE CADRE JURIDIQUE

- Résultat annuel attendu 1 : 80% de projets de textes initiés/élaborés sont transmis au SGG pour adoption

OBJECTIF N°2 : PARVENIR A UNE GESTION MODERNE ET PLANIFIEE DES RESSOURCES ALLOUEES AU MINISTERE

- Résultat annuel attendu 1 : un (1) plan de recrutement élaboré ;
- Résultat annuel attendu 2 : 150 fiches de poste élaborés ;
- Résultat annuel attendu 3 : 50% des agents du Ministère évalués ;
- Résultat annuel attendu 8 : 100% de budget exécuté ;

OBJECTIF N°3 : METTRE EN PLACE DES OUTILS/POLITIQUES EFFICACES DE PILOTAGE DE L'ADMINISTRATION

- Résultat annuel attendu 1 : 6 entités inspectées;
- Résultat annuel attendu 2 : 1 modèle de rapport d'activités est élaboré et distribué ;
- Résultat annuel attendu 3 : 6 manuels des procédures élaborés;
- Résultat annuel attendu 4 : 1 outil de reporting est élaboré et mis en place.

OBJECTIF N°4 : PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE DANS LES INDUSTRIES PETROLIERES ET GAZIERES

- Résultat annuel attendu 1 : 1 manuel des procédures de contrôle et des TDR du CNH est élaboré ;
- Résultat annuel attendu 2 : 50% des entreprises exécutent/respectent les procédures réglementaires ;
- Résultat annuel attendu 3 : 85% des entreprises exécutent/respectent les dispositions contractuelles ;
- Résultat annuel attendu 4 : 80% des entreprises respectent les normes.

OBJECTIF N°5 : ANALYSER ET CONTROLER LA QUALITE DES PRODUITS DANS LES UNITES DE PRODUCTION DU PAYS

- Résultat annuel attendu 1 : un (1) système qualité dans les laboratoires pour l'accréditation selon ISO 17025: 2005 est mis en place ;
- Résultat annuel attendu 2 : un (1) système métrologique et suivi des équipements et appareils de mesure selon ISO 17025: 2005 est mis en place;
- Résultat annuel attendu 3 : 33 procédures techniques élaborées ;
- Résultat annuel attendu 4 : 67 documents d'enregistrement qualité élaborés ;
- Résultat annuel attendu 5 : 27 procédures managériales élaborées ;
- Résultat annuel attendu 6 : 15 non conformités constatées ;
- Résultat annuel attendu 7 : 38 missions de contrôles réalisées ;
- Résultat annuel attendu 8 : 10 enquêtes de terrain réalisées.

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'UN CADRE JURIDIQUE PERMETTANT D'AMELIORER LA GESTION ET LE PILOTAGE DU SECTEUR

Type de finalité des résultats visés

- ☐ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- 25 textes initiés/élaborés ;
- 20 projets de textes sont transmis au SGG pour adoption.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Échéance pluriannuelle
Taux de transmission des projets de textes au SGG pour adoption	%	56	70	60	80	90	100 (2017)

Source des données : les données relatives au calcul du taux de transmission des projets de textes au SGG sont fournies par le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, l'IGS, le CNH et la DGEL à travers les rapports d'activités ou les demandes expresses.

Précisions méthodologiques :

- le taux de transmission des projets de textes au SGG pour adoption est exprimé en pourcentage (%). Il représente le rapport du nombre de projets de textes transmis (numérateur) sur le nombre total de projets de textes prévus (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mettre en place une commission interne de rédaction, révision, validation et suivi des projets de textes dans les circuits d'adoption
- Mettre en place un cadre d'échanges avec les opérateurs/partenaires sur des questions juridiques
- Elaborer un recueil des textes du secteur et le mettre à la disposition des responsables d'entités
- Elaborer, en collaboration avec les autres services compétents, les projets de textes législatifs ou réglementaires dans les domaines de compétence du Ministère
- Transmettre les projets de textes initiés au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) pour adoption ;
- Suivre les projets de textes dans les circuits d'adoption.
- Représenter le Ministère auprès des organes consultatifs saisis d'un projet de texte initié par le Ministère.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'élaboration des textes se fait en lien avec les principaux acteurs du secteur.

OBJECTIF N°2 : PARVENIR A UNE GESTION MODERNE ET PLANIFIEE DES RESSOURCES ALLOUEES AU MINISTERE

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- 100% du taux d'exécution du budget ;
- Un (1) plan de recrutement élaboré ;
- 150 fiches de postes élaborées pour tous les agents du Ministère ;
- 50% des agents du Ministère sont évalués ;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'exécution du budget	%	-	-	-	100	100	100 (2017)
Taux d'évaluation des agents	%	0	20	0	50	80	100 (2017)
Plan de recrutement élaboré	nombre	0	0	0	1	1	1 (2015)
Fiches de postes élaborés	nombre	50	50	30	150	100	318 (2017)

Source des données : Les données relatives aux indicateurs susmentionnés proviennent principalement du Secrétariat Général, de la DCAF et de la DCRH à travers leurs rapports d'activité et sur demande expresse.

Précisions méthodologiques :

- le taux d'exécution du budget, exprimé pourcentage, représente le rapport du montant des crédits engagés ou exécutés (numérateur) sur le montant total des crédits alloués (dénominateur) ;
- le taux d'évaluation des agents (en %) représente le rapport entre le nombre d'agents évalués (numérateur) et le nombre total d'agents du Ministère (dénominateur) ;
- les fiches de postes élaborées s'expriment en nombre et sont déterminées par simple comptage ;

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

Gestion des ressources humaines :

- Réaliser un audit des Ressources humaines ;
- Élaborer un plan de recrutement ;
- Elaborer les manuels des procédures RH
- Tenir des rencontres périodiques avec les représentants du personnel ;
- Tenir et suivre le tableau de bord des indicateurs de performance (RH) ;
- Concevoir, gérer et actualiser le fichier du personnel (SIRH) ;
- Mettre en place une gestion moderne de la documentation et des archives ;
- Elaborer et valider les fiches de postes ;
- Définir les critères d'évaluation des agents ;
- Assister les responsables des services dans la définition des profils de poste de travail.

Gestion du patrimoine :

- Inventorier et recenser le patrimoine meuble et immeuble du Ministère ;
- Enregistrer tous les véhicules neufs et amortis ;
- Codifier tous les biens meubles ;
- Identifier et formaliser les besoins, élaborer un TDR ;
- Etablir les besoins en vue de la mise en place d'une gestion moderne de la documentation et des archives ;
- Etablir les besoins en vue de la mise en place d'un système de gestion informatisée du courrier ;
- Programmer et mettre en place les actions correspondantes.

Gestion et exécution budgétaires :

- Confectionner les fiches d'habilitation et de décision portant désignation des Administrateurs délégués des crédits (ADC) ;
- Confectionner et transmettre les plans d'engagement, de déblocage et de passation des marchés ;
- Transmettre aux ADC les différents plans susmentionnés ;
- Contrôler, saisir et éditer les titres d'engagement ;
- Réceptionner, contrôler, traiter et suivre les dossiers d'engagement ;
- Transmettre et suivre l'exécution budgétaire jusqu'à la liquidation ;
- Rédiger un rapport d'activité trimestriel, puis annuel.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

La DGFP (Fonction publique) sera sollicitée sur les outils référentiels RH existants, la Direction du patrimoine sur les outils et méthodes d'inventaire.

OBJECTIF N°3 : METTRE EN PLACE DES OUTILS/POLITIQUES EFFICACES DE PILOTAGE DE L'ADMINISTRATION

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- 1 modèle de rapport d'activités est élaboré et validé ;
- 6 manuels des procédures élaborés ;
- 1 outil de reporting élaboré et mis en place.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux de mise en œuvre des observations des visites des inspections	%	-	-	-	50	80	100 (2017)
Modèle de rapport d'activités élaboré et validé	Nombre	0	1	0	1	1	1 (2015)
Manuels des procédures élaborés et validés	Nombre	0	10	2	6	7	10 (2017)
Outils de reporting élaborés et validés	Nombre	0	1	0	1	1	1 (2015)

Source des données : Les données sur les indicateurs de cet objectif proviennent principalement du Secrétariat Général et de l'IGS.

Précisions méthodologiques :

- Les indicateurs (rapport d'activités, manuel des procédures, outils de reporting) se mesurent en nombre par simple comptage
- Le taux de mise en œuvre des observations des visites d'inspection s'effectuera sur la base du nombre d'observations émises et contrôlées dans un délai convenu.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mettre en place un comité de pilotage ;
- Elaborer les manuels de procédures de l'IGS ;
- Elaborer et valider les TDR permettant aux entités de rédiger leurs manuels de procédures et de travail ;
- Renforcer les missions d'audit et de contrôle de l'IGS notamment en mettant en place les modalités de suivi de la mise en œuvre des observations issues des visites d'inspection ;
- Faire adopter le texte organique de l'IGS ;
- Elaborer et mettre en place le système de reporting ;
- S'assurer de l'application ou de l'utilisation du système de reporting par les entités ;

- Élaborer un plan de travail annuel du Secrétariat Général ;
- Tenir des rencontres périodiques avec les responsables d'entités.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

RAS

OBJECTIF N°4 : PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE DANS LES INDUSTRIES PETROLIERES ET GAZIERES

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel :

- 1 manuel des procédures de contrôle et des TDR du CNH est élaboré ;
- 50% d'opérateurs exécutent/respectent les procédures réglementaires ;
- 70% d'opérateurs exécutent/respectent les dispositions contractuelles ;
- 80% d'opérateurs respectent les normes.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Manuel des procédures de contrôle et des TDR du CNH élaboré	nombre	0	1	0	1	1	1 (2015)
Taux d'exécution des dispositions réglementaires par les opérateurs	%	-	-	-	50	80	100 (2017)
Taux d'exécution des dispositions contractuelles par les opérateurs	%	-	-	-	70	85	100 (2017)
Taux d'exécution des normes par les opérateurs	%	-	-	-	80	90	100 (2017)

Source des données : Comité National des Hydrocarbures (CNH)

Précisions méthodologiques :

- Le premier indicateur porte sur la disponibilité du manuel des procédures de contrôle et des TDR du CNH.
- Le taux d'exécution des dispositions réglementaires par les entreprises des industries pétrolières et gazières figure en %. C'est un ratio entre le nombre d'entreprises respectant les dispositions réglementaires (numérateur) et le nombre total d'entreprises concernées.
- Le taux d'exécution des dispositions contractuelles par les entreprises des industries pétrolières et gazières figure en %. Il s'agit d'un ratio entre le nombre d'entreprises respectant les dispositions contractuelles (numérateur) et le nombre total d'entreprises concernées.
- Le taux d'exécution des normes par les entreprises des industries pétrolières et gazières figure en %. C'est aussi un ratio entre le nombre d'entreprises respectant les dispositions contractuelles (numérateur) et le nombre total d'entreprises concernées.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Collecter, analyser et diffuser les informations (état des lieux) sur la réglementation (aspects techniques, environnementaux, socio-économiques et emploi) du secteur
- Organiser un atelier de restitution de l'état des lieux
- Collecter des informations sur les activités stratégiques des PME/PMI gabonaises exerçant dans le secteur
- Organiser des ateliers de restitution et de concertation avec les différentes parties prenantes.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Les acteurs du secteur seront sollicités au moment de la constitution du manuel de procédures. Des temps de concertation seront programmés au moment de la restitution des résultats.

OBJECTIF N°5 : ANALYSER ET CONTROLER LA QUALITE DES PRODUITS DANS LES UNITES DE PRODUCTION DU PAYS

Type de finalité des résultats visés

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

Résultat annuel :

- 33 procédures techniques élaborées ;
- 67 documents d'enregistrement qualité élaborés ;
- 27 procédures managériales élaborées ;
- 15 non conformités constatées ;
- 30 missions de contrôles réalisées ;
- 15 enquêtes de terrain réalisées ;
- 60% de réalisation du projet de mise en place d'un système qualité dans les laboratoires pour l'accréditation selon ISO 17025: 2005 ;
- 70% de réalisation du projet de mise en place d'un système métrologique et suivi des équipements et appareils de mesure selon ISO 17025: 2005.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Procédures techniques élaborés	Nombre	46	33	25	33	35	150 (2017)
Documents d'enregistrement qualité élaborés	Nombre	82	67	40	67	50	250 (2017)
Procédures managériales élaborées	Nombre	2	27	20	27	30	100 (2017)
Missions de contrôle réalisées	Nombre	35	38	20	30	40	50 (2017)
Enquêtes de terrain réalisées	Nombre	10	10	5	15	10	10 (2017)
Taux d'avancement du projet de mise en place d'un système qualité ISO 17025: 2005	%	0	0	0	60	80	100 (2017)
Taux d'avancement du projet de mise en place d'un système métrologique selon ISO 17025:2005	%	0	0	0	70	85	100 (2017)

Source des données : Direction Générale des Etudes et Laboratoires (DGEL)

Précisions méthodologiques :

Les indicateurs se rapportant aux procédures techniques élaborés, aux documents d'enregistrement qualité élaborés, aux procédures managériales élaborées, aux missions de contrôle réalisées, aux enquêtes de terrain réalisées sont donnés en nombre. Ils se mesurent par simple comptage.

Les indicateurs se rapportant d'une part au projet de système qualité, d'autre part au système métrologique figurent en %. Il s'agit des ratios entre le nombre d'activités effectivement réalisées (numérateur) et le nombre total d'activités prévues et programmées pour le projet.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Elaborer et valider les documents techniques (Procédures, enregistrements qualité, modes opératoires);
- Collecter, traiter, analyser et diffuser les informations sur les produits pétroliers, des ressources hydrauliques, énergétiques etc. ;
- Rechercher, en collaboration avec les services concernés, les traces de substances nocives susceptibles de polluer l'environnement ;

- Procéder, à la demande des autres services compétents ou des organismes extérieurs, aux analyses physico-chimiques, bactériologiques ou aux essais de traitement des eaux ;
- Veiller aux respects des normes en matière d'analyse, de contrôle ou d'utilisation des matières premières ou des produits dérivés commercialisés sur le territoire national ;
- Elaborer un manuel des normes et procédures ;
- Mettre en place un système qualité dans les laboratoires pour l'accréditation selon ISO 17025: 2005 (Améliorer l'organisation administrative et technique des laboratoires ; Réaliser trois audits internes ; Participer à des essais inter laboratoires ; Constituer et présenter le dossier technique au COFRAC (Comité Français pour l'accréditation) et AFAQ ; Organiser un audit externe avec le COFRAC) ;
- Mettre en place un système métrologique et suivi des équipements et appareils de mesure selon ISO 17025: 2005 (Renforcer les capacités des Agents ; Identifier, caractérise et inventorier les équipements et appareils de mesures ; Rédiger les documents métrologiques (procédures, certificats d'étalonnages, constats de vérification, fiches signalétiques, fiches de vie...) ; Rédaction des manuels qualité et procédure.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES :

La contribution des opérateurs et/ ou partenaires devrait être essentiellement fondée sur l'appui technique (études, renforcement des capacités opérationnelles du personnel), et le financement des projets (accords bilatéraux). Il s'agit du COFRAC, de l'AFAC, de l'AFNOR.

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Ouvertes en LF (1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF (1) pour 2014	Demandés pour 2015
Action N°1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	9 552 000	-	9 552 000	-
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	9 552 000	-	9 552 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-
Action N°2 : Coordination administrative	195 184 534	268 207 137	195 184 534	268 207 137
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	160 450 000	160 450 000	160 450 000	160 450 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	34 734 534	107 757 137	34 734 534	107 757 137
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-
Total pour le programme	204 736 534	268 207 137	204 736 534	268 207 137
<i>Dont: FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	-	-	-	-
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	170 002 000	160 450 000	170 002 000	160 450 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	34 734 534	107 757 137	34 734 534	107 757 137
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

DEPENSES FISCALES

Le programme pilotage et soutien à la politique de gestion et de contrôle des activités pétrolières n'est pas concerné par les dépenses fiscales.

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

	Effectifs					
Emplois de l'administration	Réalisation 2013 (1)	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Répartition prévisionnelle 2015			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	277	277	11	14	+3	280
Solde forfaitaire globale (s1)	7	7	0	0	+0	7
Catégorie A (s2)	162	162	6	9	+3	165
Permanents	128	128	6	9	+3	131
Non permanents	34	34	0	0	+0	34
Catégorie B (s3)	94	94	3	5	+2	96
Permanents	57	57	3	5	+2	59
Non permanents	37	37	0	0	+0	37
Catégorie C (s4)	14	14	2	0	-2	12
Permanents	7	7	2	0	-2	5
Non permanents	7	7	0	0	+0	7
Main d'œuvre non permanente (t)	28	28	2	3	+1	39
Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t	305	305	13	15	+2	307

EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

Le programme pilotage et soutien à la politique de gestion et de contrôle des activités pétrolières ne compte pas d'opérateurs de l'Etat en son sein.

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1 + s2 + s3 + s4	277	-	280	-	+3	-
Solde forfaitaire globale (s1)	7	0	7	0	+0	0
Catégorie A (s2)	162	-	165	-	+3	-
Permanents	128	-	131	-	+3	-
Non permanents	34	0	34	0	+0	0
Catégorie B (s3)	94	-	96	-	+2	-
Permanents	57	-	59	-	+2	-
Non permanents	37	0	37	0	+0	0
Catégorie C (s4)	14	-	12	-	-2	-
Permanents	7	-	5	-	-2	-
Non permanents	7	0	7	0	+0	0
Main d'œuvre non permanente (t)	28	-	39	-	+1	-
Emplois des opérateurs (u)	0	0	0	0	0	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)	305	-	307	-	+2	-
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme (v) = s + t + u	305	-	307	-	+2	-

Besoins de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Spécialistes en gestion des ressources humaines	3	3	0	Ces différents agents en situation de pré-embauche. Ils concourent à : - L'optimisation de la gestion efficace du personnel ; - La dotation des services de la DCRH en personnels qualifiés ;
2	Informaticiens	2	1	1	- Un (1) Ingénieur informaticien ; - Un (1) technicien supérieur en informatique. Ces agents seront affectés à la nouvelle DCSI afin d'assurer la maintenance des équipements informatiques, la gestion des bases de données, la gestion du site Web etc. Ils sont donc indispensables pour le meilleur fonctionnement des services.
3	Juristes	3	1	2	Il s'agit d'assurer un meilleur suivi et une gestion efficace des dossiers juridiques : - Le personnel sollicité est en pré-embauche depuis 2011 et travaille en étroite collaboration avec les différentes entités du programme pilotage et soutien ; - Il prend totalement en charge les activités liés à la cellule juridique et contrats en tant que spécialistes soit au Cabinet du Ministre ou au Secrétariat Général en matière d'élaboration des contrats et du montage juridique des dossiers. Ils sont donc indispensables pour un meilleur fonctionnement des services concernés.
4	Documentalistes	3	1	2	Il s'agit principalement : - D'assurer une gestion optimale des archives et de la documentation du Ministère ; - De doter les services de la DCRH en personnels qualifiés. Un (1) de ces agents est en situation de pré-insertion et les deux (2) autres sont à recruter à l'extérieur.
5	Secrétaires/Assistants de Direction	4	2	2	Il s'agit de doter les différentes entités du programme en personnels de direction qualifiés : - Certaines de ces assistantes sont en pré-embauche depuis 2012. Il y a la SP du DGAT, une secrétaire du Cabinet du Ministre, la SP du DCAF et la SP du DCSI ; - Le programme soutien a besoin de ces assistantes indispensables à la tenue des secrétariats tant techniques qu'administratifs. - En l'absence de certaines de ce personnel pour des raisons financières, certains Directeurs eux-mêmes sont souvent obligés d'assurer le secrétariat. C'est une situation très inconfortable pour eux surtout en présence de partenaires bilatéraux. Leur recrutement est plus que souhaitable
6	Chauffeurs (MONP)	1	0	1	Cet agent est à recruter à l'extérieur. Il sera utilisé pour assurer les différentes missions du SG.
7	Personnel de surface (MONP)	2	0	2	Ce personnel contribuera au renforcement de l'entretien des locaux (bâtiments, bureaux etc.).

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires	Gardiennage	150 000 000	0	Prise en compte du contrat de service avec la SGS - Gardiennageimmeuble du 2 décembre ; - Gardiennageimmeuble de laboratoire Mines ; - Gardiennageimmeuble du bas de gué-gué.
Total		150 000 000	0	
2. Dépenses de biens et services indispensables	Fournitures diverses	6 727 200	24 135 705	- 2100 Rames de papier A4 à 5000 la rame : 2100X5000 = 10 500 000 ; - 80 rames de papier A3 à 12 000 la rame= 960 000 ; - 1000 bloc note pour différents formats : 1000*1000 = 1 000 000 ; - 500 baguettes pour différents numéros : 500*400 = 200 000 ; - 25 registres courrier arrivée/départ : 15000*25 = 375 000 ; - 25 parapheurs : 15 000*25 = 375 000 ; - 1500 chemises et sous chemises : 1500*200= 300 000 ; - 2500 enveloppes pour différents formats : 4000*150 = 375 000 ; - 25 paquets de couvertures A4 : 25*5000 = 125 000 ; - 50 paquets de papier bristol : 50*4000 = 200 000 ; - 1000 spirales (5, 10, 28, 36,45) : 200*1000 = 200 000 ; - Forfait cartouches d'encre (imprimantes et pondeuse) = 5 000 000 ; - Forfait crayons markers (toutes les couleurs) = 200 000 ; - Forfait stylos à billes (toutes les couleurs) = 300 705 ; - Forfait pots de colle = 50 000 ; - Forfait agrafeuses et agrafes = 80 000 ; - Forfait paires de ciseaux à papier = 25 000 ; - Forfait tailles crayons = 10 000 ; - Forfait rouleaux adhésifs = 60 000 ; - Forfait pochettes cartonnées = 280 000 ; - Forfait papier cartonné lot 100 = 500 000 ; - Forfait boîtes d'archives = 300 000 ; - Forfait classeurs de bureaux = 300 000 ; - Forfait transparents lots de 100= 200 000 ; - Forfait antivirus = 500 000 ; - 50 clés USB pour différentes capacités (coût moyen 15 000 l'unité) = 750 000 ; - 2 vidéos projecteurs In focus IN 122 a DLP : 400 000 x 2 = 800 000 ; - Forfait papier Ministre = 300 000 ; - Forfait trombones = 50 000.
	Entretiens et maintenance	4 050 000	64 796 000	- Entretien bâtimentsministériels (forfait) : 61 296 000 ; - Entretien véhicules divers (forfait) : 2 000 000 ; - Entretien et réparation équipements informatiques (forfait): 1 500 000..
	Carburant véhicules divers et Frais de missions	41 051 400	15 000 000	- Forfait missions au Gabon et hors du Gabon y compris frais de déplacement : 5 000 000 ; - Forfait Carburant véhicules divers et groupe électrogène de relais : 10 000 000
	Total	1 422 657 785	103 931 705	
3. Autres dépenses de biens et services	Réceptions et restauration	1 750 000	1 500 000	- Forfait réception invités de marque et organisation d'autres évènements dans l'année : 1 500 000
	Ateliers et colloques	14 717 000	2 325 432	- Forfait pauses café pour séances de travail spécifiques : 400 000 - Ateliers de validation de documents divers (normes et procédures) : 1 925 432
Total		63 524 839	3 825 432	
Total Global		1 636 182 624	107 757 137	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Projets	Financement de l'étude de définition (fonds centralisé 2015) (Oui / Non)	Durée prévue du projet des études à la fin des travaux (début-fin)	Coût global du projet	Dépenses 2014 et années antérieures (y.c. FinEx)	Financements extérieurs pour 2015	Demande d'inscription à la LFI 2015 pour études et travaux (hors FinEx)
Total global	-	-	-	-	-	-

AUTRES DEPENSES

Cette rubrique n'existe pour le présent programme soutien.